

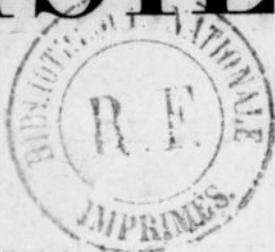
RETRO NEWS

COMITÉ

DE

1483-74

L'ASIE FRANÇAISE



BULLETIN MENSUEL

JANVIER 1903

Lc<sup>12</sup>  
248

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS - 19, rue Bonaparte, 19 - PARIS

LE NUMÉRO : 2 FRANCS

**VIENT DE PARAÎTRE**

# *Guide de l'Indo-Chine*

**HARAR - INDES - CEYLAN - SIAM - CHINE MÉRIDIONALE**

PAR **CL. MADROLLE**

380 pages et 28 cartes ou plans. — PRIX : **18** francs.

EN VENTE

**AU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE**

19, rue Bonaparte, PARIS

**ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES**

Le *GUIDE* décrit chaque escale de l'itinéraire **MARSEILLE à CANTON**; le voyageur désireux d'étendre le cercle de ses excursions pourra gravir les hauteurs de l'Éthiopie, visiter les temples somptueux de l'Inde Méridionale, aller dans les sanatoria de Ceylan, parcourir les villes mortes du Siam, étudier les ruines grandioses laissées par la civilisation khmer, remonter le Fleuve Rouge jusqu'en Chine et séjourner à Canton.

## **CHEMINS DE FER DU MIDI**

### **VOYAGES CIRCULAIRES A PRIX RÉDUITS**

EN PROVENCE ET AUX PYRÉNÉES

Prix : 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> parcours, 68 fr. en 1<sup>re</sup> classe; 51 fr. en 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> parcours, 91 fr. en 1<sup>re</sup> classe; 68 fr. en 2<sup>e</sup> classe. 8<sup>e</sup> parcours, 114 fr. en 1<sup>re</sup> classe; 87 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

Le 8<sup>e</sup> parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits de ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, Nice ou Menton, etc., au choix du voyageur.

Durée : 20 jours pour les sept premiers parcours et 25 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

## **CHEMINS DE FER DU NORD**

De notables améliorations vont être apportées par la Compagnie du chemin de fer du Nord et par celle du South-Eastern and Chatham Railway, dans l'organisation des services rapides entre Paris-Londres, par les deux grandes voies de Boulogne-Folkestone et de Calais-Douvres.

L'horaire ci-dessous donne le service franco-anglais tel qu'il est en vigueur depuis le 3 juin dernier entre Paris et Londres :

### **De Paris à Londres.**

Viâ Boulogne. Départs de Paris (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> cl.), 8 h. 15 m.; (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> cl.), 3 h. s.; (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> cl.), 4 h. s.

Arrivées à Londres, 3 h. 45 s., 10 h. 45 s., 10 h. 45 s.

Viâ Calais, Départs de Paris (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> cl.), 9 h. 45 m.; (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> cl.), 11 h. 35 m.; (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> cl.), 9 h. s.

Arrivées à Londres, 4 h. 50 s., 7 h. s., 5 h. 40 m.

### **De Londres à Paris.**

Viâ Boulogne. Départs de Londres (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> cl.), 10 h. m.; (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> cl.), 2 h. 20 s.; (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> cl.), 2 h. 20 s.

Arrivées à Paris, 6 h. 05 s., 9 h. 15 s., 10 h. 50 s.

Viâ Calais, Départs de Londres (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> cl.), 9 h. m.; (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> cl.), 11 h. m.; (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> cl.), 9 h. s.

Arrivées à Paris, 4 h. 45 s., 6 h. 55 s., 5 h. 50 m.

RETRO  
NEWS

BULLETIN



DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

---

1903

**RETRO  
NEWS**

# BULLETIN

DU

## COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE



publié mensuellement

SOUS LA DIRECTION DE M. ROBERT DE CAIX DE SAINT-AYMOUR

AVEC LA COLLABORATION DE MM. JEAN-LOUIS DELONCLE; HENRI DE PEYERIMHOFF DE FONTENELLE;

HENRY BIDOU; CHARLES MOUREY; EDOUARD PAYEN; JEAN IMBART DE LA TOUR;

J.-H. FRANKLIN; RENÉ MOREUX, etc., etc.

---

### ANNÉE 1903

---

PARIS

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

19, RUE BONAPARTE, 19

—  
1903

**RETRO  
NEWS**

RECEIVED

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION  
500 5TH AVENUE  
NEW YORK 17, N.Y.

APR 19 1964

LIBRARY OF THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION

500 5TH AVENUE  
NEW YORK 17, N.Y.

# BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Henry Bidou; Charles Mourey; Edouard Payen; Jean Imbart de la Tour; J.-H. Franklin, René Moreux, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,  
Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris

## SOMMAIRE

21 <sup>e</sup> Liste des souscripteurs.....	1
La Politique franco-siamoise et le traité du 7 octobre 1902, par ROBERT DE CAIX.....	3
Affaires de Siam.....	12
Autour de l'Arabie, par JEAN IMBART DE LA TOUR....	13
La Question des Détroits, par J. I. T.....	21
La Situation économique du Seu-tchouan à la fin de 1901, par RENÉ MOREUX.....	22
Le Problème monétaire en Indo-Chine, par EDOUARD PAYEN.....	26
France et Corée.....	27
Placers aurifères de la Sibérie, par B. DE ZENZI-NOFF.....	30
Asie Française : L'ouverture de l'exposition de Hanoï. — Modification du taux de l'impôt personnel indigène. — Le mouvement commercial général de l'Indo-Chine (1 <sup>er</sup> semestre 1902). — La population de la Cochinchine. — L'exploitation du chemin de fer de Hanoï à la frontière du Quang-si. — Le port de Tourane : la navigation fluviale.	36
Siam.....	39
Chine : Le nouveau ministre de Chine à Paris. — L'Evacuation de Changhaï. — La compagnie française de Volontaires de Changhaï. — Mouvements insurrectionnels. — La crise de l'argent en Extrême-Orient. — Les Allemands à Pékin. — Progrès de la navigation allemande en Chine. — La cour chinoise libérale.....	40
Japon : Protestation en faveur des étrangers au Japon. — Mesure japonaise contre la Russie. — Nouveaux ports. — Assurances sur la vie. Exportation de bois du Japon en Chine. — Commerce. — Répartition de la flotte de guerre japonaise....	44
Asie Russe : La catastrophe d'Andidjan. — La situation en Mandchourie.....	46
Turquie : Le nouveau grand vizir. — Les Algériens en Turquie.....	47
Asie Anglaise : Le durbar de Delhi.....	48
Perse : L'Angleterre et la Russie en Asie centrale..	49
Nominations officielles.....	50
Bibliographie : L'œuvre de la mission Pavie.....	51

## CARTES ET PORTRAITS

Carte des chemins de fer siamois.....	5
Carte de l'Arabie.....	15
Portrait de S. Exc. Soune, ministre de Chine à Paris.	41

## 21<sup>e</sup> LISTE DES SOUSCRIPTEURS <sup>(1)</sup>

*Afin d'éviter des frais d'encaissement élevés, les souscripteurs sont instamment priés de vouloir bien envoyer d'eux-mêmes au Comité leur souscription pour 1903. Cet envoi peut être fait dès maintenant, 19, rue Bonaparte, sous forme de chèque ou de mandat-poste au nom du Trésorier.*

### MM.

Aïtoff, à Paris. . . . .	12 »
* Directeur des cours coloniaux de l'Université de Bordeaux. . . . .	12 »
Major A. W. Wingate, à Tien-tsin.	12 »
* D <sup>r</sup> Marchand, conseiller général.	12 »
Capit. Morel, de l'infant. coloniale.	12 »
Cercle militaire de Givet. . . . .	12 »
* J.-B. Paquier, docteur ès lettres.	12 »
Cercle militaire de Versailles. . . . .	12 »
Robert, à Paris. . . . .	12 »
* Cercle militaire d'Orléans . . . . .	12 »
Ecole militaire d'infanterie de Saint Maixent . . . . .	12 »
Bibliothèque de garnison de Tunis.	12 »
Henri Piot, insp. de chemins de fer.	12 »
Deguy, ingénieur, au Japon . . . . .	25 »
Lieutenant Monbeig, des tirailleurs sénégalais . . . . .	12 »
Bourgeot-Pariset . . . . .	12 »
<i>A reporter.</i> . . . .	205 »

(1) Les noms marqués d'un \* sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

<i>Report. . . .</i>	205 »	<i>Report. . . .</i>	886 »
* Capitaine de vaisseau Poidelouë.	12 »	Aubergé, lieutenant d'artillerie. . .	12 »
* Bibliothèque de garnison de Château d'Oléron. . . . .	12 »	Marius Topenot, à Moulins. . . . .	12 »
Commandant E. Moulinier . . . . .	12 »	Biblioth. des offic. du 4 <sup>e</sup> zouaves. .	12 »
F. Collin, à Saïgon. . . . .	12 »	* Musée commercial de Lille. . . . .	12 »
* Bibliothèque des officiers de Laokay. . . . .	12 »	Biblioth. militaire de Dijon. . . . .	12 »
Lieutenant François, à Hanoï. . . . .	20 »	Commandant Benoit. . . . .	12 »
Ecole coloniale de Paris . . . . .	24 »	Augustin Lambert à Paris. . . . .	12 »
Biblioth. de garnison, d'Auxonne.	12 »	L. Kien, à Vincey. . . . .	12 »
Cercle militaire de Poitiers. . . . .	15 »	* Biblioth. de garnison de Lyon.	12 »
* Le Ministre de la guerre. . . . .	12 »	* Paul Léon à Paris . . . . .	12 »
* Gréban, Saint-Germain-en-Laye.	12 »	* Lecacheux à Paris . . . . .	12 »
Maurice Courant, à Ecully. . . . .	20 »	Expédition des gazettes de Saint-Petersbourg . . . . .	12 »
Béart-Lanz, à Constantinople . . . .	12 »	Capitaine Hébert, de l'état-major. .	12 »
Lieutenant de vaisseau Audemard.	12 »	Biblioth. des offic. du 42 <sup>e</sup> d'infant.	12 »
Biblioth. des officiers du 4 <sup>e</sup> colonial.	12 »	Berstène, à Saint-Petersbourg. . .	25 »
Bibliothèque de garnison de Lorient.	12 »	Marc Rigo, à Constantinople. . . .	20 »
* V. Collin de Plancy, ministre plénipotentiaire de France. . . . .	20 »	Barbosa Centeno, consul général de Portugal . . . . .	12 »
D <sup>r</sup> Pichon, Indo-Chine. . . . .	12 »	Capitaine de Chasteigner. . . . .	12 »
* Lieut. Broyelle, du 2 <sup>e</sup> étranger. .	12 »	Lieutenant Ducret, des tirailleurs tonkinois. . . . .	12 »
* Lieutenant de Chevigny, de l'infanterie coloniale . . . . .	12 »	Lieutenant de vaisseau Portier. . .	12 »
Capitaine de Trémont, du 29 <sup>e</sup> dragons . . . . .	12 »	* De Douville-Maillefeu, lieutenant de vaisseau de réserve. . . . .	15 »
C <sup>ie</sup> franç. des ch. de fer de l'Indo-Chine. Siège à Paris. . . . .	12 »	R. Moreux, profess. de l'Université.	25 »
— Agence de Hanoï. . . . .	12 »	* André Delabarre. . . . .	12 »
— Agence de Yunnan-sen. . . . .	12 »	A. Soulier, inspect. des finances.	12 »
Général Frayssineau . . . . .	12 »	Robert Picot, avocat. . . . .	20 »
Supérieur de Zi-ka-wei, à Changhai.	12 »	Réunion des officiers du Kreider. .	12 »
Capitaine Cohas, à Auxerre. . . . .	12 »	* Ecole norm. sup. de Saint-Cloud.	12 »
2 <sup>e</sup> bureau de l'état-major de l'armée.	12 »	Lieutenant Marchand, de l'infant.	12 »
Capitaine Deshayes, de l'infanterie coloniale. . . . .	15 »	Saltarel, à Paris. . . . .	12 »
Comte de la Selle, à La Barbée . . .	12 »	Cercle militaire d'Amiens. . . . .	12 »
The librarian of War intelligence.	12 »	Drysen, à Paris. . . . .	12 »
Henri Jaumon, Paris . . . . .	12 »	Gonse, à Versailles . . . . .	12 »
Bibliothèque de l'Ecole d'application de Fontainebleau . . . . .	12 »	* Lieutenant Coste, de l'infanterie coloniale. . . . .	12 »
* Chocart-Gouverneur, à Chantilly.	12 »	Champ-Ricord, à Toulouse. . . . .	12 »
C. Tabary, professeur de lycée. . .	12 »	Lieut. de Contencin, de la lég. étr.	12 »
Lieut. d'Épinay (1 <sup>er</sup> versement). . .	10 »	Pierre Gréa, à Rotalier. . . . .	12 »
Jules Prudhomme, à Pont-Rousseau . . . . .	12 »	Lefeuve-Méaulle, consul de France.	12 »
Kaigoun Daigakko, à Tokio. . . . .	12 »	Lieut. Loche, de l'infant. colon.	12 »
Biblioth. de la Chambre des députés.	12 »	Commandant Brouet, à Mézières. . .	25 »
The assistant quarter master general, Simla. . . . .	24 »	* Commandant Puypéroux, de l'infanterie coloniale. . . . .	15 »
Nütt, à Londres. . . . .	12 »	William Rötig, au Havre. . . . .	12 »
Lieutenant de Pange. . . . .	25 »	Lieut. G. de Kergaradec . . . . .	20 »
Cercle militaire de Soussse. . . . .	12 »	* Lieut. C. Fontaine, de l'infant. coloniale . . . . .	15 »
Cercle militaire de Constantine. . . .	20 »	Biblioth. des offic. du 67 <sup>e</sup> d'infant.	12 »
Cercle des officiers du 133 <sup>e</sup> de ligne.	12 »	* Lieutenant Ch. Fabre. . . . .	16 »
Réunion des officiers, de Bayonne.	12 »	* A. Ogliastro, négociant. . . . .	25 »
Réunion des officiers, d'Oran. . . . .	20 »	* Alex. Pécou, à Paris. . . . .	50 »
Cercle militaire de Toulouse. . . . .	12 »	Souscriptions diverses . . . . .	53 »
* Proviseur du lycée de Tarbes. . . .	12 »		
Marc de Sambuey. . . . .	12 »		
		TOTAL. . .	1.630 »

## LA POLITIQUE FRANCO-SIAMOISE

ET

LE TRAITÉ DU 7 OCTOBRE 1902

Le directeur du Bulletin, M. Robert de Caix, qui poursuit actuellement un long voyage d'études en Extrême-Orient, nous adresse, de Bangkok, l'article suivant, dont nous n'avons pas besoin de souligner autrement l'importance. — N. D. L. R.

Bangkok, le 18 décembre 1902.

Le Siam est un pays riche, ou plus exactement, comme notre Indo-Chine, il a dans ses deltas des terres d'une haute valeur immédiate qui peuvent lui fournir les moyens de développer les régions beaucoup plus vastes, mais encore frustes et peu peuplées, de l'intérieur. Cette impression s'impose fortement au voyageur dès qu'il a franchi la barre du Ménam, remontant vers Bangkok. Ces eaux surpeuplées sont celles d'une grande artère commerciale. Partout, dans la verdure forte et haute des rives, on discerne des vergers de bananiers; des toits de treilles de bambou émergent; des maisons sur pilotis, des habitations flottantes contribuent à l'animation de ce tableau qui est complété par le mouvement incessant des grosses jonques de mer, des sampans et des petites embarcations qui servent aux courses domestiques de la population riveraine. Un peu en aval de Bangkok, cette vie fluviale devient encore plus intense. De longues théories de vapeurs, presque tous allemands, surmontés de la cheminée jaune du *Norddeutscher Lloyd*, déchargent malaisément leurs articles d'importation dans des jonques qui remontent ensuite à 5 ou 6 kilomètres plus haut, vers le Sam-peng, quartier marchand chinois, le grand centre de distribution de Bangkok. Sur ces rives d'aval se dressent la plupart des cheminées des quarante-trois rizeries de Bangkok. Puis viennent les Légations, les grandes Banques anglaises, la *Chartered Bank of India*, la *Hong-kong and Shanghai Bank*, édifices politiques et industriels qui tous ont leur entrée la plus monumentale sur la rivière, rappelant le caractère exclusivement aquatique qu'a eu, jusqu'à une époque toute récente, la vie de cette grande ville.

D'ailleurs, le grouillement indigène, qui existe dès ce point sur la rive droite du Ménam et qui gagne un peu plus haut la rive gauche, montre que ce passé fluvial est encore un présent d'une vitalité prodigieuse. Les maisons flottantes à toits pointus, habitations ou boutiques chinoises, qui étalent leurs tentations vers le fleuve, au-dessus de leur petit débarcadère, se pressent sur trois ou quatre rangs. Elles se continuent par une largeur égale de maisons fixes qui enfoncent leurs pilotis dans la vase de la berge.

Après quatre ou cinq kilomètres de naviga-

tion sur ce boulevard fluvial, où des embarcations domestiques ou commerciales circulent dans un grouillement prodigieux, on est à la hauteur de la ville royale, centre du monde officiel qui gouverne et suce cette énorme fourmilière officielle. Des officiers siamois, singes de la raideur anglo-germanique, des fonctionnaires en sampols bleus ou roses, qu'ils divisent en forme de pantalons au-dessus de bas bien tirés, le veston blanc bien ajusté, le chapeau mou sur l'oreille, types de rastaquouérisme extrême-oriental, pénètrent dans l'intérieur du mur blanc crénelé quienserre la ville royale. Cette dernière, au milieu de toits aigus et superposés de pagodes, montre des palais vulgaires « à l'instar » de l'Europe. A la même hauteur, sur le fleuve, sont ancrées les canonnières de la flotte siamoise, blanches comme le mur officiel d'en face, propres au point de faire penser qu'elles ne sont que d'élégants bibelots sans usage. Il est évident qu'il y a ici de l'argent pour les fantaisies du prince, que le parasitisme politique trouve une matière abondante sur laquelle il peut confortablement s'exercer. Le Bangkok officiel, comme le Bangkok grouillant du fleuve, des canaux (*klongs*) et du Sam-peng, respire la richesse. Une grande source de vie assure l'existence des 4 ou 500.000 marchands, coolies ou bateliers qui grouillent ici et leur permet d'entretenir agréablement un monde officiel nombreux et exigeant.

\* \*

Cette source, ce sont les rizières du Delta : Bangkok, c'est presque exclusivement le riz de la basse vallée du Ménam. La récolte du pays, après avoir nourri les 4 à 6 millions d'individus qui forment la population siamoise, laisse disponibles pour l'exportation, bon ou mal an, de 7 à 9 millions de piculs (1). L'année dernière, plus favorable, a permis à Bangkok d'expédier sur Singapour, et surtout sur Hong-kong, pour se perdre dans les immensités du marché chinois, 11 millions de piculs.

Cette exportation du riz contribue pour 77 0/0 aux ventes totales du Siam. C'est elle qui a permis, l'an dernier, à plus de 500 navires de quitter le port de Bangkok, emportant chacun près de 4.000 tonnes de fret. Elle assure au Siam de nombreuses disponibilités d'achat et entretient un contre-courant d'importations d'autant plus considérable que le cultivateur siamois, peu industriel, paresseux, ne produit rien en dehors de sa céréale, en lui donnant le minimum d'efforts dont se contente sa terre indulgente, et se procure tout le reste avec l'argent tiré du riz. Ce produit riche et l'habitude de tout importer ont développé dans ce pays un commerce grandissant.

\* \*

La limite du pouvoir productif du delta du Ménam est d'ailleurs bien loin d'être atteinte. D'après les experts que nous avons consultés, les cultures ne s'étendraient pas encore au tiers des

(1) Le picul = 64 kilogrammes.

surfaces pouvant être transformées en rizières. On ne rencontre de villages et de champs cultivés que sur une frange assez mince, le long des rivières et des canaux. Il y a encore tant de place à prendre que la *Land and Irrigation Company* a pu se faire concéder 100.000 hectares de terrain sur la rive gauche du Ménam, tout près de Bangkok. Les 45.000 hectares qu'elle a déjà mis en valeur, par le creusement de drains et de canaux de circulation, se sont vendus dès le début près de 19 francs et n'ont cessé de monter depuis. On peut constater en passant que l'affaire est bonne : le prix de revient des canaux, dont le creusement est la seule condition de la concession d'une certaine étendue de terrains riverains, fait ressortir à 6 francs le coût de l'hectare concédé.

Sans doute, pour peupler toutes les basses terres, il faudra beaucoup d'hommes et les vieux résidents européens ne semblent pas estimer que la population s'accroisse vite. Aucune statistique précise ne permet d'ailleurs, dans ce pays sans état civil, de leur donner raison ou tort. Il semble cependant que la population siamoise soit beaucoup moins prolifique que l'annamite. Son développement est entravé par une terrible mortalité infantile. L'immigration chinoise, qui peut laisser chaque année dans le pays une quinzaine de mille arrivants en sus des partants, ne fournit guère jusqu'ici que le commerce et les métiers urbains. Bangkok, où viennent les immigrants, est, par son climat, un terrible mangeur d'hommes. Si la terre ne manque pas, les bras font défaut ; mais c'est un mal qui, dans un pays si fertile et si facilement producteur, doit se guérir peu à peu.

La culture donne, en effet, dans les terres siamoises, prodigieusement, bien qu'elle soit encore aussi rudimentaire par les procédés que médiocre par son étendue relative. Pour labourer, le Siamois se contente de gratter le sol mou de la rivière avec l'araire primitif. Sa femme repiquera plus tard la céréale. L'alluvion complaisante répond à des soins aussi sommaires en donnant, à l'hectare, plus de 60 quintaux de paddy (riz non décortiqué, simplement détaché de sa tige). Le Siam dispose donc d'une très grande richesse, qui n'est pas près de lui manquer faute d'énergie, puisqu'elle n'en exige presque aucune : elle semble ne pouvoir se modifier qu'en grandissant.

Un gouvernement exotique, qui a une pareille matière à exploiter, peut prétendre s'affermir et étendre son action, vouloir jouer à la grande puissance. Il a les moyens de payer les conseillers nécessaires, dont la tendance naturelle, par intérêt et aussi par goût professionnel, est de pousser le gouvernement indigène toujours plus avant dans l'œuvre de réforme et d'organisation en vue de laquelle ils ont été engagés. C'est ce qui se passe au Siam. Ce pays est en voie de développement, bien que le désordre et l'arbitraire asiatiques y gardent évidemment de beaux restes de leur ancien empire. Mais les conseillers européens du gouvernement de Bangkok font la part du feu, en profi-

tent même peut-être parfois, et, avec les moyens et l'autorité qu'ils ont su s'assurer, font faire au pays des progrès dont la rapidité est assez frappante pour ceux qui s'enquêtent de la date relativement récente à laquelle a commencé ce *risorgimento* siamois.

Bangkok compte une longueur respectable de rues macadamisées et entretenues relativement bien. Lorsqu'on demande quand ce travail a commencé, on apprend que la première voie moderne de la capitale siamoise ne remonte guère au delà de 1894. On peut considérer que c'est une manifestation assez enfantine de l'esprit réformateur du roi et des princes actuels. Assimiler ce désir de créer une capitale moderne aux ordonnances par lesquelles l'usage de faire dévorer les cadavres par les vautours du Ouat-Saket a été supprimé, ou aux édits par lesquels on a essayé d'imposer aux femmes siamoises le port du corsage européen, sans doute serait-ce prendre trop légèrement les choses. Un esprit réformateur peut mener loin, même des peuples qui ne sauraient guère pratiquement s'en inspirer, pourvu qu'ils acceptent des conseillers étrangers ; et, malgré bien des heurts, c'est ce qui se produit dans les administrations siamoises.

Du reste, la réforme municipale de Bangkok s'accompagne d'une démonstration de l'esprit pratique des dirigeants siamois. Autrefois ils plaçaient dans des bijoux le produit des petites économies que les largesses du roi et leurs concussions leur permettaient de faire. Ils ont modernisé leurs placements. Tous, le roi en tête, se sont mis à construire à Bangkok des maisons de rapport très sommaires d'organisation, mais de rendement très fructueux. Près de 22 millions de ticaux auraient été placés ainsi, à Bangkok, presque exclusivement par le roi et son entourage. L'amélioration de la capitale satisfait donc, à la fois, le zèle du roi pour les réformes et son intérêt bien entendu.

Nous avons cité cette preuve du changement, de la poussée que subit le Siam contemporain parce qu'elle est la première qui frappe l'arrivant : Bangkok n'est plus exclusivement la cité aquatique, la « Venise de l'Extrême-Orient » des voyageurs d'il y a une vingtaine d'années. Mais le *risorgimento* siamois comporte évidemment beaucoup d'autres efforts plus profonds. On en trouve des traces dans toutes les administrations de l'Etat : toutes subissent l'influence des conseillers européens adjoints au prince siamois placé à leur tête. La plus importante, celle des finances — dont l'efficacité doit donner à un Etat comme le Siam les moyens de se moderniser et, partant, de se consolider — a subi une réforme profonde. Jusqu'à ces dernières années le Siam était resté, pour les finances, le type de l'Etat inorganique et oriental. Chulalongkorn aurait pu dire : « L'Etat, c'est moi ; sa fortune est la mienne. » Cette formule répondait d'autant mieux à l'esprit du pays qu'en droit siamois le souverain a le domaine éminent de toutes les terres, les occupants n'étant que des usufruitiers, d'ailleurs très respectables. Le roi délégua, selon son bon plaisir, telles ou telles

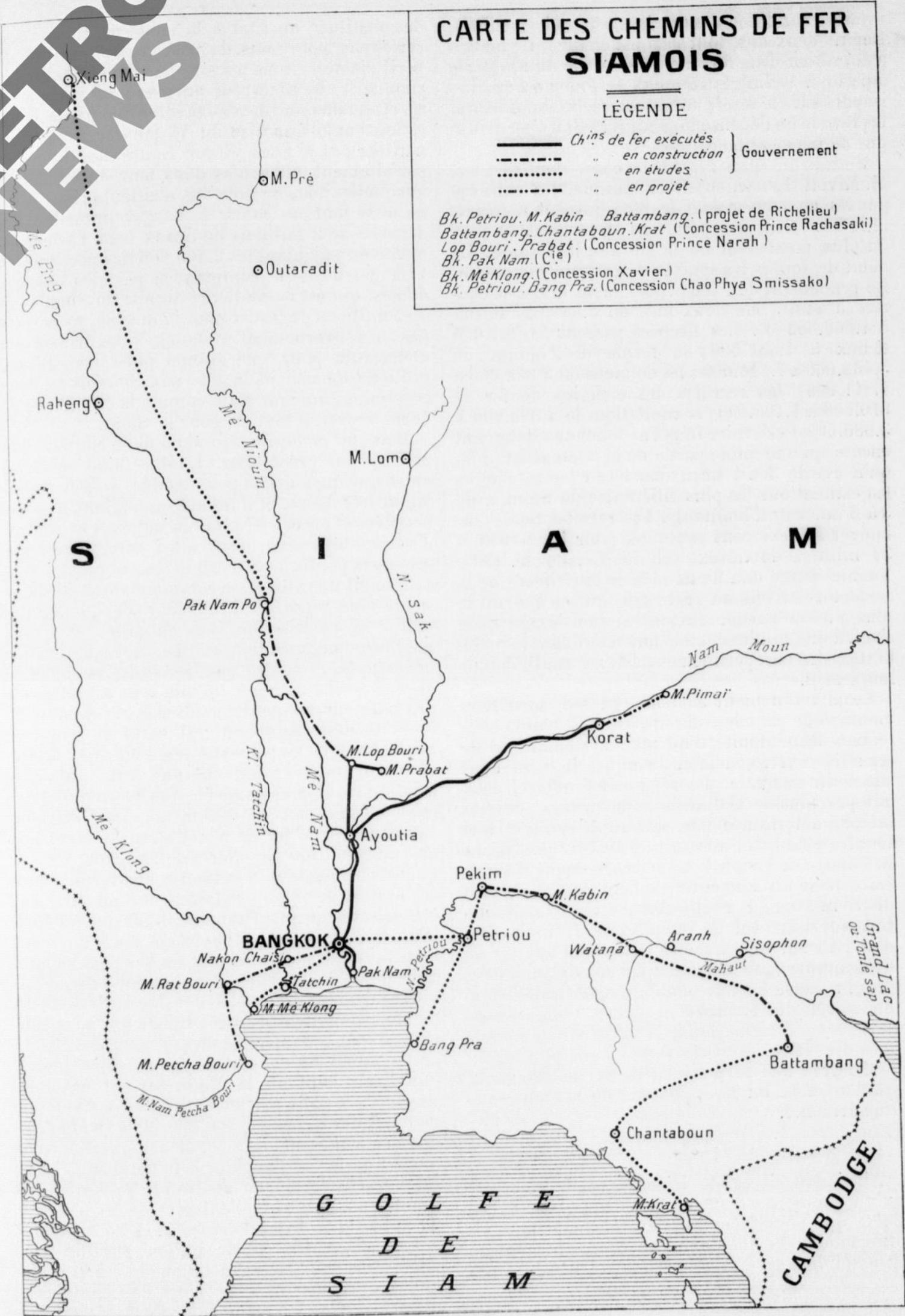
RETRO NEWS

# CARTE DES CHEMINS DE FER SIAMOIS

## LÉGENDE

- |           |                                  |                |
|-----------|----------------------------------|----------------|
| —         | Ch <sup>ms</sup> de fer exécutés | } Gouvernement |
| - - -     | .. en construction               |                |
| · · · · · | .. en études                     |                |
| · · · · · | .. en projet                     |                |

*Bk. Petriou. M. Kabin. Battambang.* (projet de Richelieu)  
*Battambang. Chantaboun. Krat* (Concession Prince Rachasaki)  
*Lop Bouri. Prabat.* (Concession Prince Narah)  
*Bk. Pak Nam* (C<sup>ie</sup>)  
*Bk. Mé Klong.* (Concession Xavier)  
*Bk. Petriou. Bang Pra.* (Concession Chao Phya Smissako)



sommes aux différents services nécessaires à l'Etat. Depuis deux ans, tout cela est changé. Le budget a été séparé de la fortune personnelle du roi, gérée à part par l'administration de la *Privy purse*. Les impôts ont été remis au ministère des finances qui les lève et en dépense le produit : l'Etat s'est distingué de la personne royale.

Sous la direction résolue du conseiller financier, M. Rivett Carnac, sujet britannique, les extravagances anciennes sont le plus possible réduites, et le fisc étend ses opérations en prenant de plus en plus possession de la matière imposable. Le débit de toutes les sources de revenus augmente. Le rendement de l'impôt des terres et des pêcheries a passé, en deux ans, de 3.581.000 ticaux à 4.369.502 (1). Les licences passent de 727.000 ticaux à 1.481.000; la ferme de l'opium de 5.432.000 à 7.111.000; les douanes de 3.059.000 à 4.841.000; les recettes des chemins de fer de 810.000 à 1.100.000; la capitation de 2.343.000 à 3.980.000. Ce dernier impôt ne touche évidemment encore qu'une faible partie de la population puisqu'il est de 3 à 4 ticaux par tête et que, d'après les estimations les plus différentes, le Siam a de 3 à 6 millions d'habitants. Les recettes totales du budget siamois sont estimées, pour 1902-1903, à 39 millions de ticaux, soit 48.750.000 fr. Cette somme donne une haute idée de la richesse de la surface relativement restreinte qui en fournit la plus grosse partie, surtout si l'on songe qu'il s'agit d'une administration financière dans laquelle l'impulsion européenne ne se fait pas sentir depuis longtemps.

Le gouvernement siamois, ou ses conseillers viennent de prendre une mesure qui dénote clairement la poursuite d'un plan systématique de consolidation financière. Jusqu'ici le tical était une petite monnaie, peu répandue (il n'en circulait pas plus de 100 millions de francs), dont la valeur, déterminée par son rapport invariable avec le dollar (3/5), subissait toutes les fluctuations du change de l'argent. Le gouvernement siamois a décidé de lui donner une valeur fixe par rapport à la livre sterling, c'est-à-dire d'établir sa circulation monétaire sur la base de l'or. Je reviendrai plus loin sur le caractère nettement anglais de cette mesure, que le télégraphe vous a annoncée, et qui a causé quelque émotion parce qu'elle lèse les intérêts des banques étrangères établies dans ce pays. Qu'il suffise ici de la signaler comme une nouvelle étape franchie vers l'accomplissement de l'œuvre que le gouvernement de Bangkok, spontanément ou non, poursuit de la manière la plus évidente.

\* \* \*

Ainsi donc il existe ici une grande richesse, qu'un commerce, dans lequel notre pays ne figure guère que pour mémoire, développe de plus en plus, tandis qu'elle donne au gouvernement de Bangkok le moyen de réaliser sa volonté évidente

(1) Comme nous le verrons plus loin, la valeur du tical vient d'être fixée à 4 fr. 25.

de constituer un Etat à la moderne. Il ne s'agit certes pas, pour nous, de crier grossièrement à un péril siamois. Nous n'avons aucune prétention de conquérir le Siam; en aurions-nous même eu qu'elles nous sont devenues interdites par la déclaration anglo-française du 15 janvier 1896. Nous n'avons pas à nous élever contre des réformes parfaitement plausibles dans leur ensemble, et auxquelles nous ne pouvons d'ailleurs rien. Elles ne nous font pas courir de danger immédiat. La dépense de 2 millions de ticaux pour l'armée — même en y ajoutant les 2.800.000 ticaux consacrés à la gendarmerie commandée par des officiers danois, qui est la meilleure troupe du Siam — et de 2 millions de ticaux pour la marine, ne permet pas au gouvernement de Bangkok des armements menaçants pour une grande puissance. Si ces millions tournaient la tête aux Siamois et leur inspiraient quelque folie comme la canonnade de 1896, ce serait tant pis pour le Siam.

Mais le *risorgimento* siamois n'en doit pas moins nous préoccuper. L'Indo-Chine se divise entre quelques deltas peu étendus, mais de population très dense, et d'immenses régions à peine peuplées et encore très inorganiques. Les centres d'humanité lourde, pour ainsi dire, placés sur quelques points de la périphérie, exercent nécessairement une attraction commerciale et politique sur le vide relatif de l'intérieur, deviennent des points de polarisation indo-chinoise. Avec une meilleure organisation et des moyens d'action développés, le centre que constitue le delta du Ménam tend à attirer à lui une zone grandissante de l'intérieur. Les gouvernants siamois en ont d'ailleurs le désir conscient : il suffit de voir avec quelle énergie ils poussent leurs chemins de fer. Il est même assez piquant que cette puissance asiatique soit plus avancée que la colonie française voisine dans la pénétration de l'intérieur. Les chemins de fer de pénétration arrivent jusqu'à Korat, à 260 kilomètres de Bangkok, dans ce qui est notre sphère d'influence aux termes de la déclaration de 1896. Ils atteignent Lopbouri, vont être achevés jusqu'à Paknampoh, et sont à l'étude jusqu'à Xieng-maï, à l'extrême nord du Siam. Sans parler des voies ferrées du bas pays, dont la carte jointe à cet article donnera une idée, et qui sont seulement destinées à développer le delta, les Siamois projettent d'autres lignes qui nous intéressent d'une manière beaucoup plus directe. La prolongation du chemin de fer de Korat jusqu'à Pimaï, au point où la Moun devient navigable pendant six mois par an, futur centre d'embranchement des lignes de Non-kay et de Oubône, serait dès à présent décidée. Il est question d'un chemin de fer de Bangkok à Battambang et d'un autre qui relierait au contraire Battambang à Chantaboun et à l'excellent port de Muong-krat, sur la partie du littoral contestée entre le Siam et le Cambodge. On estime qu'une pareille ligne paierait de suite, ayant à transporter non seulement les produits de la province de Chantaboun, mais encore les 7 à 800.000 piculs de riz qui descendent, depuis Battambang, le Grand Lac et le

Mékong jusqu'au port de Saïgon. Cette navigation est interrompue, faute d'eau, la moitié de l'année, et nos douanes avec leurs entraves et leurs droits de sortie ne rendent pas la route française très désirable. On assure que le chemin de fer siamois pourrait transporter le riz pour un *salung*, c'est-à-dire un 25 centième de tical, et vivre en détournant de Saïgon les 7 ou 800.000 piculs de riz exportés par la riche province de Battambang.

Quoi qu'il en soit, un prince siamois a demandé la concession de cette ligne. Les princes, non contents de construire des maisons à Bangkok, veulent placer leur argent dans les chemins de fer. La pénétration siamoise trouve ainsi de nouvelles et larges ressources, en dehors des 3 millions de ticaux qui doivent être consacrés, pendant le présent exercice, à la création d'un fonds de réserve pour la construction de voies ferrées, et de l'emprunt destiné au même objet que M. Rivett-Carnac ne se cache nullement de préparer.

La politique active de pénétration, qui mena jadis les Siamois jusqu'au delà des cols de la chaîne annamitique, se poursuit, mais avec des moyens plus définitifs et plus modernes. Elle vise certainement les pays du Mékong que nous avons un si grand intérêt de sécurité et de développement économique à faire au contraire entrer dans le centre d'attraction des deltas de l'Indo-Chine française. Si elle s'exerce longtemps sans contre-partie de notre part, elle rendra singulièrement difficiles pour nous les revendications que nos arrangements avec l'Angleterre et l'évidence géographique nous réservaient si clairement. Le plus redoutable obstacle est celui qu'elle créera indirectement. A la suite des chemins de fer surtout politiques que crée le Siam, viendra le commerce étranger si actif de la place de Bangkok. Jusqu'ici le Laos, surtout celui du Mékong, est une *ultima Thule*, dont les étrangers de Bangkok n'ont aucun souci. Ce sont des pays qui ne présentent aucun intérêt, tant qu'il est impossible de communiquer facilement avec eux. Un seul produit de l'intérieur, le teck, contribue d'une manière appréciable au mouvement de Bangkok, grâce seulement à sa faculté de flotter sur les hautes rivières, puis sur le Ménam jusqu'aux scieries de la capitale. Il figure pour 10 0/0 environ dans les exportations du Siam. Les autres produits spontanés de la *jungle*, comme on dit ici, n'ont qu'une importance minime. Quant aux rives du Mékong, elles n'existent à Bangkok que dans les préoccupations politiques des Siamois : le monde des affaires s'en désintéresse radicalement. Nous pourrions y faire tout ce que nous voudrions sans inquiéter personne. Il en serait de moins en moins ainsi à mesure que le terminus des chemins de fer siamois se rapprocherait du « grand fleuve français de l'Indo-Chine ». Alors, on entendrait les protestations habituelles contre les tarifs douaniers français qui « ferment » nos colonies. Ces tarifs, nous aurions d'ailleurs tout intérêt à les abandonner dans notre Laos, qu'ils amènent, comme il a été déjà dit dans le Bulletin, à s'approvisionner

presque exclusivement sur le marché de Bangkok. En tout cas, on peut être certain de voir cette force d'opinion redoutable qu'est le grand commerce étranger s'élever contre notre politique sur le Mékong, si elle attendait, pour s'exercer, que les effets certains de la politique de pénétration siamoise se soient produits. Déjà, avec le chemin de fer, les intérêts du commerce étranger commencent à pénétrer et à se développer à Korat.

\* \* \*

Telles sont les réflexions que le spectacle de la richesse évidente du Siam et de l'organisation qui se produit dans ce pays inspire impérieusement au Français. Elles l'amènent, par une pente naturelle, à se demander quelle politique nous suivons en face de nécessités si évidentes, et à considérer avec dérision celle qui a abouti à la conclusion du traité franco-siamois du 7 octobre 1902.

Cette politique s'inspire surtout d'une idée qui, il faut le reconnaître, n'a pas été celle du seul ministre des Affaires étrangères, qui devait lui donner sa dernière expression. Cette idée consiste à croire qu'en réglant les différends qui existent, plus ou moins latents, entre la France et le Siam, nous pourrions exercer sur le gouvernement siamois la même influence que certaine autre puissance. Dès lors, peu nous importeraient les développements de la puissance du gouvernement de Bangkok, puisque nous participerions aux bons effets de ces progrès. Les réalités d'ici, considérées froidement de près, font trouver d'une candeur touchante un pareil espoir. On ne peut s'empêcher de sourire, lorsqu'on voit la phraséologie ministérielle, toute satisfaite de la grandeur des résultats obtenus le 7 octobre, escompter les plus vastes résultats de la « reprise des rapports normaux » avec le gouvernement de Bangkok. Pour qu'il y eût rapports normaux, il faudrait que le Siam lui-même fût dans l'état normal d'un pays indépendant, prêt à faire part égale aux différentes puissances amies. Or, cela n'est pas le cas. Il suffit de rester deux jours à Bangkok pour constater à quel point cette ville est sous l'influence anglaise. L'anglais est la seule langue qui se parle, aussi bien sur les enseignes, dans les boutiques, qui s'élèvent au-dessus du rang de simple échoppe chinoise, que dans les administrations. Il a un caractère officiel à côté du siamois. En ouvrant le *Directory*, c'est-à-dire l'équivalent anglo-siamois de notre Bottin, on voit que les principales administrations sont anglaises. Sans doute, les Danois ont la gendarmerie et la marine, les Allemands les chemins de fer et les postes, les Italiens la voirie de Bangkok, mais les uns et les autres semblent s'être bien plus souciés de faire des affaires, d'assurer des commandes et des emplois aux usines et aux capitaux nationaux, que de mener de haut la politique siamoise. Il n'en va pas de même des Anglais, formés à la discipline, aux goûts professionnels, et appuyés à la grande tradition de

l'administration anglo-indienne. Ils mènent le Siam.

Nous ne prétendons certes pas que ces *gentlemen* aient le moins du monde la passion de nous nuire. Dans leur travail d'ordonnation siamoise, ils se préoccupent assez peu des provinces lointaines et inorganiques du Mékong. Mais ils sont les maîtres, les inspirateurs à Bangkok et ils tendent, par une tendance bien humaine et bien compréhensible, à le rester.

Et il ne s'agit pas là d'un simple caprice : ce n'est pas par la fantaisie d'un potentat oriental que les Anglais jouent ce grand rôle au Siam. Il n'y a pas là une de ces situations de cour exotique qu'on change par un sourire ou un abandon opportun. Depuis que le drapeau britannique flotte à Singapour, c'est-à-dire depuis le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, le commerce britannique a pris la haute main ici, apportant avec lui sa langue, plus facile d'ailleurs pour les Siamois, dans son indigence grammaticale, que tout autre idiome européen. Dans le milieu ainsi créé à Bangkok, devait naturellement naître l'idée d'envoyer en Angleterre les jeunes princes siamois lorsqu'on a senti l'utilité de leur donner une éducation occidentale. Un agent du service consulaire anglais, M. Alabaster, devenu conseiller du vieux roi Mongkont, exerçait à ce moment une très grande influence sur la cour de Bangkok. Il en résulta que, en 1884-1885, revinrent d'Angleterre, férus d'idées anglaises, tout un groupe de jeunes princes qui devaient exercer une influence prépondérante sur le nouveau règne.

Ajoutons que la diplomatie anglaise a toujours admirablement su profiter de cette situation. La légation britannique de Bangkok est un instrument admirable, grâce à sa discipline gouvernementale qui lui fait considérer que les fonctions existent pour le bien public et non pour les fonctionnaires. L'Angleterre a depuis longtemps un personnel spécial pour sa diplomatie au Siam. Elle lui donne d'ailleurs toutes les raisons désirables pour ne pas regretter l'obligation qui lui est imposée d'avancer ou même de stationner sur place. Ses agents au Siam — nous ne parlons pas du ministre plénipotentiaire — ont tous de dix à vingt ans de séjour. Ils parlent bien la langue. Au besoin, de jeunes princes siamois reçoivent, pour conseiller, un de ces hommes détaché du service consulaire anglais. D'avance, cet *adviser* britannique a une grosse autorité sur son ministre siamois. La légation britannique vient encore de détacher dans l'administration siamoise M. Black, vice-consul depuis très longtemps au Siam et qui devient vice-ministre de la justice, destiné à conseiller un prince beaucoup plus jeune que lui!

Croit on que, dans un milieu ainsi prévenu et formé, et en face de tels concurrents, nous aurons retourné la situation à Bangkok parce que quelques Français auront été promus à de hautes fonctions plus ou moins efficaces par le gouvernement de Bangkok, désireux d'en finir avec nous? C'est nous qui, vers 1886, avons prêté au Siam, pour son service postal, les premiers fonction-

naires étrangers qui lui aient été régulièrement prêtés : quelles traces utiles en est-il resté? Pour que les quelques nominations de fonctionnaires français, que M. Delcassé a fait, aussitôt après le 7 octobre, miroiter aux yeux de l'opinion afin de lui faire accepter un traité peu acceptable, aient quelque intérêt pour notre influence, il faudrait que les Siamois soient de bonne foi, qu'ils soient décidés à remplacer, ou tout au moins à mitiger, leur conseil anglais par un conseil français. Or, ils sont si peu décidés ou capables de le faire, qu'au moment même où ils avaient intérêt à nous donner satisfaction, fût-ce par un *bluff* temporaire, pour nous faire ratifier le traité, ils nous refusaient, en se moquant de nous, les nominations de fonctionnaires qui auraient vraiment pu nous donner quelque influence. On savait que la direction étrangère des finances et celle des douanes allaient devenir vacantes. Pour être à même d'évincer les demandes de notre diplomatie, de lui dire qu'ils ne savaient pas ce qui avait pu les inspirer, les Siamois se sont empressés de demander aux fonctionnaires anglais qui allaient partir de renouveler leurs contrats, en améliorant d'ailleurs les conditions de ces derniers. Cela, c'est la fable de Bangkok.

En réalité, les Siamois veulent bien nous accorder des sinécures décoratives, des « pannes » comme on dit vulgairement, pour nous fermer les yeux et se débarrasser des hypothèques gênantes que nous pouvons avoir sur certaines parties de leur territoire. Mais, quant à nous donner la moindre part d'influence dans leur administration, c'est une autre affaire; ils sont parfaitement décidés à n'y pas consentir. D'ailleurs, en pratique, pourraient-ils le faire sans une longue modification du personnel et des méthodes de divers départements qui ont si longtemps subi une impulsion britannique. Pour leur imposer de pareils changements, il faudrait une autre politique que la nôtre, visiblement désireuse de ces trompe-l'œil, qui servent à la consommation intérieure et dispensent la diplomatie d'agir; il faudrait faire prendre un peu au sérieux nos exigences, ce qui n'a jamais été et est moins que jamais notre cas à Bangkok.

\* \*

Au moment même où le Siam se prête finement à la comédie d'une réconciliation totale avec nous, où notre ministre des Affaires étrangères va sans doute porter à la tribune des phrases émues sur les effets bienheureux de la « reprise des relations normales », le gouvernement de Bangkok édicte une série de mesures financières, d'où l'on peut attendre une extension formidable de l'empire britannique sur ce pays. En s'appuyant sur la place de Londres et sur une banque anglaise, il cherche à substituer une circulation monétaire à base d'or, à son tical argent emporté par tous les soubresauts du change. Le 27 novembre, la monnaie de Bangkok a été fermée à la frappe libre de l'argent : désormais elle ne délivre plus de ticaux que contre des traites payables, naturellement,

en or sur la place de Londres. Le gouvernement veut constituer ainsi — du moins c'est la seule raison plausible que l'on puisse donner à sa décision — une encaisse métallique or dans les caves de sa banque, la *Hong-kong and Shanghai Bank* qui s'est déjà prêtée à la récente émission du papier monnaie siamois en l'acceptant dès le premier jour et en lui donnant par là une valeur. La *Hong-kong and Shanghai Bank* prend, envers le gouvernement de Bangkok, le rôle d'une sorte de banque d'Etat. Sans doute va-t-elle, après avoir donné meilleure apparence à la circulation monétaire du Siam, préparer sur la place de Londres l'émission d'un premier emprunt siamois. Il est facile de deviner que les prêteurs anglais prétendraient avoir des gages sur tout l'actif du Siam et seraient facilement soulevés par la moindre campagne de presse contre notre action éventuelle dans le bassin du Mékong. On sait de quel poids formidable pèsent sur l'opinion anglaise les arguments d'affaires. D'ailleurs, la *Hong-kong and Shanghai Bank*, tenant les encaisses du gouvernement siamois, absorbant un papier monnaie qu'il résistera sans doute difficilement à trop multiplier — surtout s'il reçoit des encouragements intéressés — sera placée le mieux du monde pour serrer les cordons, exiger des remboursements impossibles, au bon moment, à celui où la politique anglaise trouverait facile et opportun de mettre la main sur quelque gage, tel que les douanes siamoises.

Notre gouvernement a évidemment à se préoccuper de cette question. Elle touche nos intérêts publics, et aussi privés, puisque la succursale de la Banque de l'Indo-Chine à Bangkok est lésée dans ses affaires et peut être menacée, comme nous aurons l'occasion de le montrer par ailleurs. En tout cas, la manière dont s'opère la réforme monétaire siamoise montre sous son vrai jour le poids relatif des différentes influences qui s'exercent ou prétendent s'exercer à Bangkok. Ce n'est pas la nomination de quelques fonctionnaires décoratifs, mais complètement isolés, et laissés aussi inactifs que possible par le gouvernement siamois, qui changera quoi que ce soit à cette situation. Nous avons ici un médecin, venu en mission très temporaire, et un ingénieur, engagé pour un terme ridiculement court, qui ne savent ni l'un ni l'autre à quoi l'on emploiera leurs services. Ils sont évidemment là sur la demande de notre ministère des Affaires étrangères qui veut, à la suite du traité du 7 octobre, obtenir des concessions pour notre influence à Bangkok. Le gouvernement siamois est tout disposé à jouer la comédie à bon marché qu'il sait suffisante avec nous. Peu lui importe de dépenser quelques milliers de ticaux en fonctionnaires français, pour nous faire évacuer Chantaboun et lever les hypothèques sur Siem-reap et Battambang. De ces fonctionnaires, qu'il ne prend pas *proprio motu*, mais bien pour atteindre un objet complètement étranger à eux-mêmes, il ne fera pas, on peut en être sûr, des collaborateurs écoutés. Il les laissera dans l'ombre; opposera à leur conscience professionnelle sa force d'inertie;

les acculera à partir ou à être réduits, pour le grand profit de notre influence et de notre dignité, à rester des parasites entretenus sur le budget du Siam afin de donner une apparence de justification à l'abandon par la France de Chantaboun et des clauses du traité de 1893. Nous entendons d'avance et d'ici les phrases que pourra inspirer au ministre le rôle humanitaire de notre médecine et de notre génie civil, appelés à assainir Bangkok. Malheureusement elles répondront non aux réalités d'ici, mais à la représentation déformée qu'il convient d'en donner au Parlement pour lui démontrer l'excellence du traité du 7 octobre. Si le ministre venait ici, il s'apercevrait à quel point il est exposé, dans son désir instinctif d'avoir raison et de ne s'être pas trompé, à accepter inconsciemment la complicité des roueries siamoises pour tromper l'opinion française.

La nomination de fonctionnaires français ne servirait notre influence que si le gouvernement siamois la faisait de bonne foi, avec le désir sincère de nous donner une action sur son administration. Ce n'est pas le cas et il n'est aucun moyen pour nous de l'empêcher de réduire nos compatriotes, qui seraient délégués à Bangkok, au rôle de salariés sans emploi du gouvernement siamois.

\* \*

La politique du traité du 7 octobre est donc évidemment, au moyen de concessions dans la zone frontière, d'obtenir des concessions qui nous rendent une influence à Bangkok. Il s'est répandu chez nous l'étrange idée que c'est par nos duretés envers le Siam que nous avons perdu toute influence sur lui. On a même vu des publicistes faire des *mea culpa* étrangement gratuits de la politique irritante et agressive qu'ils nous prêtaient sur le Mékong, et vanter le désarmement moral devant résulter du traité du 7 octobre. Pour nous, nous restons convaincus que l'énergie déployée à Kélangan et à Trengganou par les Anglais reste la meilleure démonstration de l'effet, excellent au contraire, que peut avoir une politique résolue sur les dispositions de la cour de Bangkok. Nous allons plus loin, et nous estimons que rien n'est plus chimérique, plus capable de nous détourner des objets pratiques, que cet espoir de reprendre de l'influence dans la vallée du Ménam par la conciliation et la diplomatie.

\* \*

Quoi qu'il en soit, les commentaires et les apologies que viennent de nous apporter les extraits du *Livre jaune* parus dans les journaux montrent bien que c'est surtout à l'infériorité de notre situation à Bangkok que l'auteur du traité du 7 octobre prétend surtout apporter un remède. Il est étrange alors qu'il commence par abandonner la force dont nous pouvions le mieux nous servir pour nous faire une place dans le Bangkok des affaires, celui qui nous importe le plus et qui nous est ouvert, tandis que celui de l'administration nous est fermé: nous voulons parler de nos protégés chi-

nois. C'est une singulière erreur de croire qu'ils ne nous servent à rien : la meilleure preuve en est que, d'après les extraits du *Livre jaune* que nous apportent les journaux, les Siamois sont, dans toutes les négociations, revenus à la charge pour nous les enlever. Lorsque la Banque de l'Indo-Chine vint s'installer ici, les protégés français chinois, incités à recourir à son intermédiaire, formèrent le premier noyau de sa clientèle. Tous sont gens établis : les moindres tiennent boutique et les plus gros possèdent des rizeries, des scieries de teck, sans compter les capitaux mis un peu partout dans cette ville à la disposition de l'esprit d'entreprise d'autres Célestes. Que serions-nous ici sans eux ? Nous n'avons pas à Bangkok d'autres intérêts que ceux de la succursale de la Banque de l'Indo-Chine, ceux des Messageries fluviales de Cochinchine qui desservent deux fois par mois la capitale siamoise. Les deux ou trois maisons de commerce françaises, installées ici, ont fermé ou ont passé leur représentation à des négociants étrangers. On ne peut plus guère citer qu'un commerçant français tenant actuellement une situation importante, M. Jourdan, un des exportateurs de teck. Pour le reste, nos intérêts économiques sont ceux de nos protégés chinois, et, nous le répétons, l'influence que nous exerçons sur eux nous permettrait d'aider des affaires françaises nouvelles à prendre ici, si l'initiative de quelques-uns de nos compatriotes se portait sur Bangkok. C'est la seule manière pratique, possible même dans les circonstances, de nous assurer une place dans la vallée du Ménam. Elle a un caractère un peu plus positif que les efforts qu'on fait pour obtenir la nomination de fonctionnaires falots et inoccupés, en marge des administrations siamoises.

Ces Chinois, nous renonçons à les protéger. Nous savons que ce n'est pas la prétention du traité ni de son auteur ; mais ce n'en est pas moins la réalité. M. Delcassé a beau dire dans une des pièces du *Livre jaune* : « Nous avons exigé par une clause spéciale que la protection serait conservée aux Chinois », la clause en question se détruit elle-même. Le paragraphe 2 de l'article 6 du traité du 7 octobre, après avoir dit que les Chinois inscrits continueront à jouir de la protection française, ajoute, il est bon de le rappeler : « Au point de vue de la juridiction, ils seront soumis à la loi siamoise et jugés par les tribunaux siamois. » Qu'est-ce donc que la protection, sinon l'assurance d'échapper à la juridiction locale encore insuffisamment désintéressée et impartiale ? Privée de cet avantage essentiel, elle n'est plus qu'un vain mot qui désignerait ceux auxquels elle s'appliquerait aux vengeances et aux exactions légales des Siamois. En vain a-t-on voulu pallier à une aussi grave abdication. Le traité ne fait que montrer l'ignorance complète des conditions locales dans lesquelles il a été rédigé, du moins en ce qui concerne la partie française, lorsqu'il ajoute : « Toutefois un représentant de la légation ou d'un consulat de France aura le droit d'avoir communication des pièces de l'instruction et d'assister aux audiences du tribunal

qui jugera les Chinois. » Au Siam, tout le monde peut assister à l'exercice de la justice. On nous accorde donc le privilège de jouir du droit commun. Si le traité réservait à nos autorités consulaires le droit de reviser les procès de nos protégés chinois, ses restrictions auraient un sens ; elles annuleraient même, si nous disposions d'un personnel suffisant d'interprètes *européens*, ce qui n'est pas le cas à Bangkok, la clause abandonnant nos protégés chinois à la juridiction siamoise : mais la restriction telle qu'elle figure au traité est purement verbale. Elle n'a pas coûté sans doute aux Siamois plus qu'un ironique sourire. Ils savent que, si elle peut avoir quelque effet au Palais-Bourbon et dans les journaux français, elle n'en peut avoir aucun à Bangkok. Si on avait pris conseil d'un seul membre de la colonie française, d'un des anciens chefs de poste de notre légation de Bangkok, actuellement en France, on aurait évité un pareil abandon et des réserves si dérisoires.

En réalité, personne ne s'y est trompé ici, l'abandon est complet. Les lamentations des intéressés ont prouvé à quel point ils en ont eu conscience. Nous avons entendu un vieux protégé chinois parlant français se plaindre, d'une manière vraiment pénible pour l'amour-propre national de ses auditeurs, de la manière dont la France l'abandonnait et conclure avec une confiance, presque douloureuse en la circonstance, en disant : « Ce n'est pas possible ! »

Les esprits sceptiques disent bien que l'abandon des protégés est une mesure nécessaire, vu l'impuissance où nous étions de les protéger. Mais cette impuissance n'a jamais été que dans notre volonté. Ayant sous la main des provinces siamoises appelées notre zone d'influence et en particulier les revenus de la province de Chantaboun, nous pouvions imposer au gouvernement siamois le respect de ceux qui avaient eu confiance en nous.

Ce n'est pas un argument pour nous d'excuser, par une faute ancienne, une faute encore plus grave. Il est parfaitement vrai que, sur 2.000 protégés chinois, plus de 1.200 avaient demandé aux autorités françaises leur radiation, dégoûtés d'une protection inefficace et simplement compromettante. Mais cette situation honteuse appelait une réaction dans l'autre sens, et non la consécration des faiblesses anciennes par une scandaleuse abdication.

L'abandon des Chinois est une faute politique, en même temps qu'un manque de parole. Celui des 8 ou 10.000 autres protégés, Laotiens, descendants d'Annamites et autres gens de peu, n'est qu'un manque de parole : on conviendra que c'est déjà quelque chose, même beaucoup trop. Il est honteux qu'après avoir promis une protection éternelle à ces Asiatiques, au moment où nous croyions utile à notre politique de le faire, nous les abandonnions dès que nous pensons pouvoir les troquer. Notre protection n'aura servi qu'à les désigner à toutes les violences siamoises. L'histoire de nos protégés au Siam a été, pour eux, celle

d'un martyrologe et, pour nous, celle d'une série de lamentables faiblesses. Elle se termine par une abdication totale. Si le Siam jugeait qu'une influence étrangère, s'exerçant sur un grand nombre d'habitants de son territoire, rendait impossibles les réformes qu'il voulait opérer, nous pouvions, dans un esprit de bienveillance, ne pas rendre notre protection, la limiter même peu à peu par les extinctions naturelles. Mais il est indigne de la retirer à ceux à qui elle a été accordée sans limite de temps; et cela est en outre ridicule, si l'on songe que nous le faisons en réalité pour rien.

Sur un point, le traité marque un véritable retour en arrière en ce qui concerne une catégorie de personnes que nous devons évidemment conserver sous notre juridiction aussi longtemps que l'exterritorialité existera au Siam. Si les Siamois ont tenu si fort à bien spécifier que la clause du traité de 1867 soumettait à leur juridiction les Cambodgiens établis au Siam, c'est que, dans la pratique, elle était tombée en désuétude. C'était l'usage des autorités siamoises de remettre aux autorités consulaires françaises les Cambodgiens ayant commis quelque délit. On aurait vraiment pu ne pas renoncer à cette situation de fait qui s'était tout naturellement établie. Peut-être l'ignorait-on au quai d'Orsay.

\*  
\*  
\*

Toutes ces concessions reposent, nous le savons, sur l'idée que nos différends avec le Siam proviennent seulement de notre raideur; on rêve de faire régner une sorte d'âge d'or dans les relations entre les deux pays. C'est une pure fantasmagorie, comme le prouvent d'autres articles du traité.

Le fait que le Siam possède politiquement une partie du bassin d'un fleuve, sur les deux rives duquel nous avons un haut intérêt à exercer un contrôle de plus en plus étroit, rend impossible la détente complète que semblent rêver, sans d'ailleurs la concevoir clairement, les auteurs du traité du 7 octobre. Il s'impose à eux-mêmes. M. Delcassé n'a pas cru devoir demander purement et simplement la médiocre cession de Bassac et de Melou-prey en échange de l'abolition des servitudes du traité de 1893. Ces servitudes, il les transforme et ne les supprime pas. Sans les rendre d'ailleurs efficaces, il les étend, en ce qui concerne les chemins de fer et la composition de l'armée, à tout le bassin siamois du Mékong. Bien plus, après la conclusion du traité, il les renouvelle, sous une forme atténuée il est vrai, sur les territoires mêmes auxquels elles s'appliquaient tout d'abord: un télégramme *Reuter* nous a appris qu'il avait obtenu du gouvernement siamois l'engagement de ne pas construire de forteresse dans la zone de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong, ni dans les provinces d'Angkor et de Battambang.

Nous ne voulons pas examiner ici en détail ces servitudes. Elles nous paraissent absolument vaines, constituées au profit d'une politique aussi volontairement aveugle que la nôtre. Mais n'y

a-t-il pas contradiction flagrante entre leur constitution ou leur maintien et la prétention de faire commencer une lune de miel franco-siamoise? Croit-on qu'un gouvernement ambitieux comme celui de Bangkok, poursuivant la politique de domination et de pénétration systématique que nous venons de décrire, bien imparfaitement d'ailleurs, sera sincèrement de bonne volonté envers une puissance qui prétend conserver un droit supérieur sur une partie de ses territoires? Mieux vaudrait, pour établir un jour de bonnes relations avec Bangkok, clore d'un coup la question, en prenant ce dont nous avons besoin sur la rive droite du Mékong. Notre intérêt, dans cette partie de l'Indo-Chine, a des exigences absolument incompatibles avec la politique d'entente cordiale que les auteurs du traité du 7 octobre 1902 prétendent inaugurer à Bangkok. Nous devons choisir. Avons-nous des intérêts plus grands et des chances plus belles sur le Ménam que sur le Mékong, ouvert à toutes nos actions par la déclaration anglo-française du 15 janvier 1896? Toute la question est là et la réponse n'est pas douteuse, surtout pour un Français qui se rend compte, sur les lieux, de la vanité, définitive au point où en sont les choses, d'espérer dominer le gouvernement siamois dans ses conseils.

En vérité, il n'y a pour nous qu'une politique envers le Siam, celle qu'on ne veut pas voir parce qu'elle implique une action. Elle consiste à prendre, et non à demander, la situation qu'il importe à l'avenir de notre Indo-Chine, à sa sécurité même, que nous ayons dans le bassin du Mékong. Elle n'est pas réalisable par des négociations, pour la bonne raison que nous demandons au gouvernement siamois ce qu'il lui est impossible de nous accorder de bonne grâce. Essayer de la mener à bien par des traités, c'est crier bien haut notre faiblesse. Les Anglais ont-ils eu besoin de traiter avec le Siam pour écarter la possibilité de l'octroi d'une concession de chemin de fer à des Français ou à d'autres étrangers dans le Malacca siamois? Leur attitude, en dehors de toute tractation, a rendu toute idée de ce genre absurde. Au lieu de négocier, ils ont fait leurs affaires à Kélangan et à Trengganou, en ménageant, il est vrai, autant que possible, la dignité du gouvernement siamois. Nous n'avons pas à agir autrement dans ce que nous appelons, avec une confiance que les retards rendront de moins en moins justifiée, notre « sphère d'influence ».

Toute autre politique au Siam n'est faite que de mirage. Nous n'obtiendrons rien de substantiel dans la vallée du Ménam, en dehors de la situation commerciale qu'il ne dépend que de nous de nous y créer. Les négociations, les solutions diplomatiques élégantes, sans rien changer aux conditions profondes, à l'antagonisme essentiel et nécessaire qui est au fond de nos relations avec le Siam tant que la question du Mékong n'est pas tranchée, ont un tort très grave: on ne manque jamais de leur appliquer la formule aimable, elles « réservent l'avenir »; en réalité, elles le compromettent. Elles donnent le temps à la mar-

che de l'administration siamoise, des chemins de fer siamois qui seront faits en partie avec des fonds étrangers et entraîneront derrière eux des intérêts étrangers, de pénétrer de plus en plus avant dans le bassin du Mékong. Ces vanités diplomatiques nous feront attendre l'époque où nous rencontrerons des obstacles qui n'existent nullement actuellement sur notre route, obstacles d'autant plus sérieux que l'Angleterre agit de manière à avoir, dans un avenir peu lointain, terminé son œuvre dans sa sphère d'influence de l'ouest du Siam.

Tel est le reproche fondamental que l'on doit faire au traité du 7 octobre. En dehors et au-dessus des erreurs de détail, des faiblesses, et même des abandons honteux qu'il nous fait commettre, il méconnaît nos intérêts essentiels dans la situation.

Il prétend fermer notre procès latent avec le Siam, concilier ce qui est inconciliable : la satisfaction de nos besoins primordiaux sur le Mékong et l'exercice d'une influence amicale à Bangkok. Hâtons-nous d'ailleurs de répéter qu'ici, sur les lieux mêmes, nous avons vite appris à ne plus croire à la possibilité, en aucun cas, de cette dernière.

La condamnation, prononcée dès le début par tous les spécialistes contre le traité, est justifiée. Il encombre de stipulations inutiles et gênantes nos relations avec le Siam qui ne comportent qu'un régime de simplicité brutale. Sans rien résoudre, il peut donner à une opinion publique et même à un monde politique mal éclairés l'illusion d'une solution, justifier une nouvelle période d'apathie dangereuse, puisque visiblement, dans cette affaire, le temps travaille contre nous.

ROBERT DE CAIX.

### AVIS IMPORTANT

1° Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

2° Les adhérents qui versent une cotisation annuelle d'au moins 300 francs reçoivent le titre de donateurs.

3° Un versement d'au moins 1.000 francs donne droit au titre de bienfaiteur.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur souscription.

Afin d'éviter les frais occasionnés par le recouvrement à domicile des cotisations, les souscripteurs sont instamment priés de vouloir bien envoyer le montant de leur souscription pour 1903 en un chèque ou un mandat-poste à l'ordre de M. Charles Picot, trésorier du Comité de l'« Asie Française », 19, rue Bonaparte.

La banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

## Affaires de Siam

Depuis notre dernier Bulletin, il ne s'est rien passé dans la métropole qui put intéresser les affaires de Siam. L'exposé des motifs du projet de loi tendant à l'approbation de la convention du mois d'octobre 1902 ayant été distribué après la séparation des Chambres, et ces Chambres ne faisant que rentrer, aucune discussion n'a pu se produire. La question cependant a reçu une assez vive lumière du fait des correspondances que les grands journaux ont reçues de leurs envoyés à l'exposition de Hanoï. Nos lecteurs viennent de lire une lettre de notre directeur, M. Robert de Caix; ils pourront juger par elle de la façon dont la convention, que nous avons ici critiquée, a été accueillie en Extrême-Orient. Cette constatation n'est point isolée.

Dans l'une des lettres si spirituelles et si vivantes qu'il adresse au *Temps*, M. Pierre Mille nous décrit les pays qu'il faut parcourir pour arriver à Angkor, et il fait incidemment une remarque qui a bien sa valeur.

Le dernier cours d'eau qu'on passe de la sorte divertissante que je viens de dire, écrit-il (1), est la rivière de Siem-réap. Puis on remonte celle-ci en suivant la rive gauche. Nul changement de décor n'est plus brusque. Jusqu'alors, depuis le débarcadère des pirogues, on avait erré dans une plaine de joncs triste, sablonneuse, inculte, peuplée seulement d'oiseaux : des grues bleues, des hérons blancs, de petits aigles pêcheurs à la tête rousse et au ventre blanc. Maintenant, voici qu'on se trouve dans un grand jardin. Toutes les espèces de palmiers y croissent, le cocotier, le borassus dont les indigènes tirent du sucre, l'aréquier si droit, si frêle et si noble. Au-dessous d'eux d'innombrables bananiers. Sur le sol, des plantations d'ignames et de patates, de petites rizières, des prés bien arrosés où paissent des bœufs vigoureux et gras. C'est Siem-réap même, car cette petite ville siamoise occupe un très grand espace, n'étant guère qu'un amas de vergers, dont chacun abrite une maison. C'est aussi le commencement de ces deux provinces auxquelles la France vient de renoncer, bien qu'elles fissent, il y a moins de quarante ans, partie du Cambodge, qu'elles soient peuplées de Cambodgiens et rendent aujourd'hui au roi de Siam, d'après des informations assez sûres, 700.000 francs d'impôts.

Il y a là, en quelques mots brefs mais très nets, une critique implicite de la convention du mois d'octobre. Cette critique se retrouve développée de façon très impressionnante dans deux lettres que M. Maurice Gandolphe a envoyées à la *Liberté* (2). Dans l'une, le voyageur conclut ainsi :

De ce premier contact avec notre France de là-bas, avec nos vis-à-vis d'Asie et d'Europe, que l'impression du moins arrive ardente et nette : le Cambodge artificiellement siamois doit être rendu par nous au Cambodge protégé; la logique, l'histoire, l'intérêt mutuel et le plus désintéressé de notre honneur national en sont des raisons impérieuses.

Dans l'autre, il expose les raisons pour les-

(1) Voir le *Temps* du 9 janvier 1903.

(2) Voir les numéros des 6 et 8 janvier 1903.

quelles la restitution au Cambodge des provinces de Battambang et d'Angkor n'est pas seulement une nécessaire conclusion historique, mais nous est imposée par une évidence.

Cet arrière-pays cambodgien est, écrit-il, le dispensaire indispensable et inépuisable, de la vie d'abord, aussi de la richesse dans la France qui mange et vend du riz. N'oublions pas que la Cochinchine et l'Annam-Tonkin suffisent à peine, des années comme celles-ci, à la consommation locale, et que, sous menace de famine, il est nécessaire d'interdire toute exportation. Pour maintenir la sûreté matérielle de nos administrés, pour conserver et étendre notre clientèle voisine, nous avons l'urgent besoin d'une province-grenier, intarissable, immédiate, indéournable. Quelques chiffres suffiront à établir le privilège des provinces, détenues par le Siam, à remplir cette mission. Après avoir donné une impression du décor et des opinions des gens, je laisse ici les résultats en leur concluante sécheresse ; par scrupule de réalité absolue, je donnerai seulement les évaluations de la province de Battambang, qui sont précises. D'ailleurs, Angkor n'est que surcroît après cette prodigue.

La province cambodgienne de Battambang occupe actuellement, sur territoire siamois, 16.000 kilomètres carrés. De cette surface, 150.000 hectares environ sont couverts de forêts exploitables avec main-d'œuvre indigène, riches en teck et autres essences précieuses. Un quart de la province subit, d'août à fin décembre, la submersion du Tonle-sap. Les rizières en culture actuelle couvrent à peine 67.500 hectares ; inutile d'ajouter que toute l'accommodation se résume au semis et que nulle préoccupation intensive ne troubla jamais l'âme puérile du Cambodgien. Or, la production annuelle de Battambang est, dans ces pires conditions, de 1.350.000 piculs de paddy (riz non décortiqué), soit 81.000 tonnes (le picul à 60 kilos).

Les 130.000 habitants de la province consomment une moyenne de 3,5 à 4 piculs par an, soit, au maximum, 450.000 piculs par an. Restent pour l'exportation 900.000 piculs, ou 54.000 tonnes, — la pâture annuelle de 250.000 Asiatiques, un solde net, de quelque six millions de francs, en négligeant ici le fret, le mouvement industriel et tout le commerce accessoire (banque et courtages), à greffer sur l'exportation brute.

Plus loin il ajoute :

Les moyennes (pour le riz) d'Angkor sont aussi belles qu'à Battambang. Surtout, ne croyez pas que la frontière de l'impossible traité nous donne rien d'équivalent. Sans reprendre l'exécution de Melou-prey, inhabitable, pas même marécageux, lande irréductible, et de Bassac hypothétique, toutes les rizières d'importance sont laissées en dehors des territoires qu'on voudrait français. Un exemple : notre provisoire frontière accoste la rive nord du Tonle-sap à Roluos, où se jette un rach bordé de rizières excellentes : il serait naturel que la frontière suivit la ligne des eaux. Point : elle emprunte le tracé du parallèle — conception bien siamoise, n'est-ce pas? — qui, évidemment, déborde la rizière et n'enlace que la forêt inondée...

Vous recevrez ces faits en janvier, alors que, peut-être, le traité n'existera plus, alors que, en tout cas, son exécution sera différable encore. Souvenez-vous qu'inutile et injustifiable ce recul de notre politique géographique et économique en Indo-Chine nous coûterait, en plus d'une nécessaire richesse perdue, la confiance du Cambodge, oublié de notre chimérique protectorat.

L'opinion, concernant la convention du 7 oc-

tobre que les Français peuvent se faire sur place n'est pas plus favorable, on le voit, que celle que s'étaient faite, dès la publication du texte, la plupart de ceux qui, en France, sont accoutumés de suivre la politique française en Extrême-Orient. Ces témoignages nouveaux pourront ne pas être d'un faible poids quand le Parlement aura à se prononcer sur la convention qui lui est soumise, et tout porte à croire, maintenant, qu'il ne se trouvera pas au Parlement une majorité pour accepter une convention dont les effets ne sauraient être que lamentables.

## AUTOUR DE L'ARABIE

Le moment paraît opportun, pour ceux qui s'intéressent aux rivalités internationales en Asie, d'arrêter quelques instants leurs regards sur l'Arabie. Depuis plusieurs mois le littoral de la massive péninsule a été le théâtre d'incidents divers et significatifs qui ont eu leur répercussion jusqu'à l'intérieur de ses déserts et dont les chancelleries se sont émues. A l'Orient comme à l'Occident, dans le golfe Persique et dans la mer Rouge, à Koueït hier, aujourd'hui à Hodeïdah, du côté de Mascate et du côté d'Aden, jusqu'au milieu des sables brûlants du Nedjd, des événements plus ou moins vagues, plus ou moins importants, mais dont le rapprochement seul est un indice, se sont produits. Ni le fanatisme de ses tribus nomades, ni l'infertilité d'un sol desséché ou l'inclémence d'un soleil implacable, ne suffisent donc à préserver l'Arabie de convoitises toujours plus grandes, et ne peuvent légitimer notre ignorance et notre désintéressement.

C'est moins, cependant, pour elle-même, que pour sa situation géographique que cette région si peu connue mérite de retenir l'attention. Sans doute son état économique et politique, encore mal défini, mériterait de longues recherches et une consciencieuse étude. Il serait curieux de pénétrer, dans la mesure du possible, l'organisation, la vie, les luttes de ces tribus arabes dont le nom n'évoque, même dans les télégrammes les plus précis d'apparence, que du mystère. Parmi les mouvements considérables qui se font autour de La Mecque, la ville sainte, sur les routes de caravanes et dans les mosquées, on pourrait découvrir ou surprendre quelques-uns des secrets de l'Islam, qui peut-être seraient d'une précieuse connaissance pour le monde entier. Mais un pareil aperçu reposerait encore sur trop d'incertitudes. L'actualité internationale, en Arabie, ne dépasse pas les rivages ; elle y devient, par contre, chaque jour plus immédiate ; et nul ne s'en étonnera s'il considère les grandes routes mondiales d'aujourd'hui et de demain.

De ces routes, il n'en est assurément pas de plus importante, sinon de plus fréquentée, que celle

qui relie l'Europe à l'Inde et à l'Extrême-Orient. Les intérêts que se sont créés les puissances et l'intensité grandissante de leur expansion en Asie, en ont fait une ligne stratégique en même temps qu'une voie commerciale. Or, du jour où le génie français ouvrit le canal de Suez, la route d'Asie côtoya, dans la mer Rouge et à l'entrée de l'océan Indien, le littoral occidental et méridional de la presqu'île arabique. Du jour où l'entreprise du chemin de fer de Bagdad se réalisera, la même Arabie présentera ses régions septentrionales et ses rivages du golfe Persique et de la mer d'Oman à ceux qui, par le nouveau tracé, gagneront les mêmes contrées. Et, comme si le besoin d'établir des stations de ravitaillement et des étapes ne devait suffire à tenir les rivalités en éveil, la nature a dressé, partout, par les îles et par les détroits, de véritables portes qu'il faut franchir, des serrures dont il est indispensable, pour la liberté des mouvements, de posséder au moins une clef.

De là, autour de l'Arabie, des ambitions et des convoitises, des tentatives audacieuses et des coups de sonde discrets. Dans ces opérations, les intéressés ne se trouvent pas seulement en présence les uns des autres, mais en face des autorités ou des forces qui s'étendent sur la péninsule ou l'agitent : les Turcs, les tribus arabes, les sultanats indépendants, tous soldats de l'Islam.

Théoriquement, l'Arabie tout entière fait partie de l'Empire ottoman; en réalité, les territoires turcs proprement dits ne comprennent que les vilayets du Hedjaz et de l'Yémen, dans le bassin de la mer Rouge. Les villes sacrées, La Mecque et Médine, dépendent du Hedjaz. On peut cependant considérer comme sous la suzeraineté de la Sublime Porte, quoique le lien soit beaucoup moins étroit, le Nedjd, qui s'étend sur le plateau central de l'Arabie et qui se trouve rattaché au vilayet de Bassorah. Le reste du pays, livré à des tribus diverses, Wahabites ou autres, tantôt sédentaires et vivant dans les rares oasis, tantôt nomades et se livrant au pillage, échappe à toute autorité régulière venant de Constantinople. Enfin, les droits, même nominaux, de la Turquie expirent totalement dans les régions voisines du golfe Persique et dans l'Oman, où les menées européennes s'exercent sur des sultanats soi-disant indépendants, comme Koueït et Mascate.

Il convient d'ajouter que tout ce monde arabe, ce berceau de l'Islam, est en proie depuis quelque temps à une effervescence générale. Les luttes intestines, les révoltes contre la Porte, les actes de piraterie jusque dans la mer Rouge, deviennent de plus en plus fréquents. On dirait qu'une émotion fanatique se répand de proche et proche, à mesure que les puissances chrétiennes regardent plus attentivement vers ces territoires, pas encore pour les pénétrer, mais déjà pour amarrer à leurs rives d'utiles et définitives entreprises (1).

(1) Les questions que nous passons en revue dans cet article ont été traitées au jour le jour et sont suivies par les rédacteurs et dans les chroniques du Bulletin. C'est là qu'elles sont examinées séparément et en détail.

\* \*

On peut considérer que trois Etats, en dehors de la France, ont pris ou s'efforcent, jusqu'à ce jour, de prendre position autour de l'Arabie.

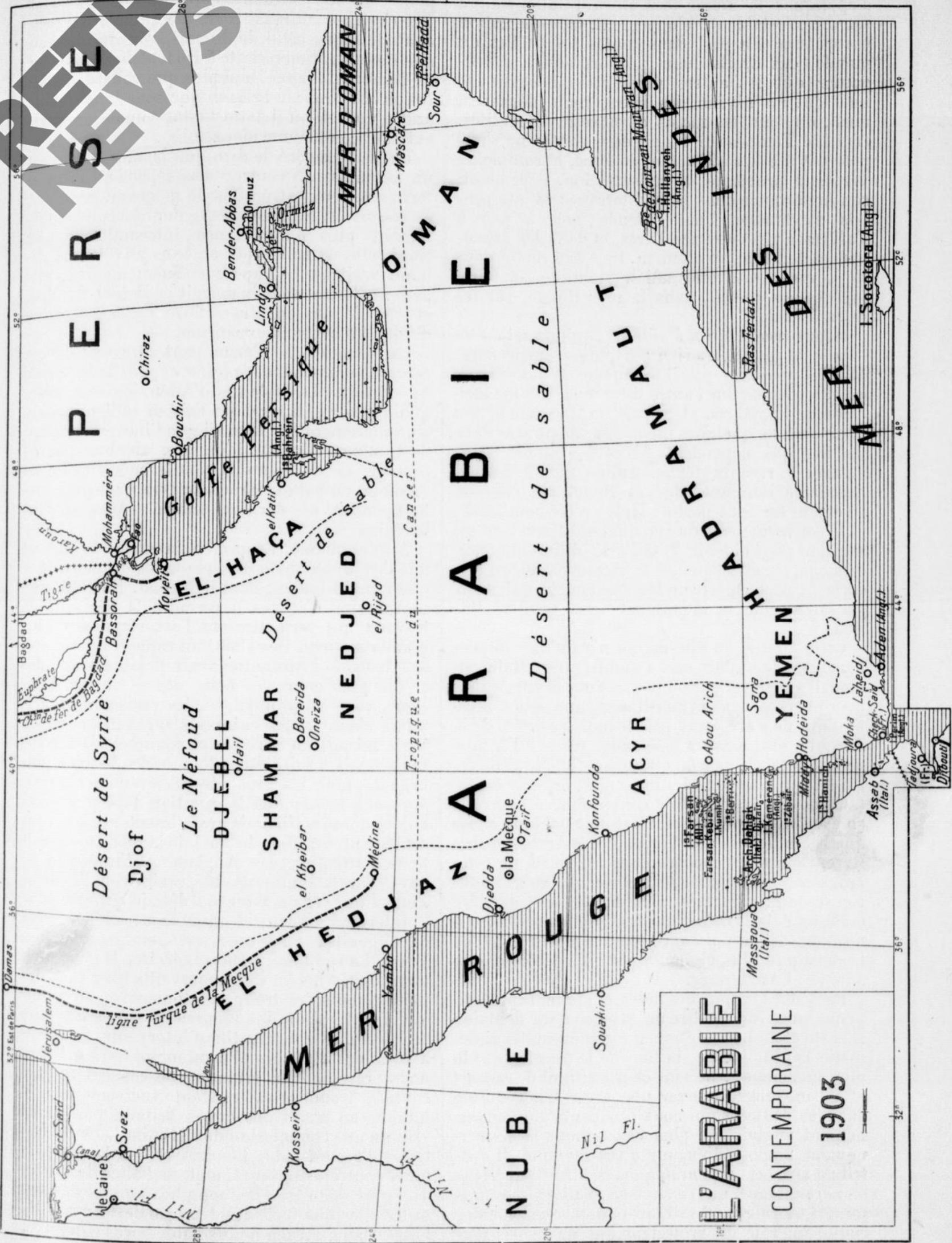
Sans avoir encore d'intérêts matériels bien sensibles, l'Allemagne s'en crée peu à peu et déploie, là-bas comme ailleurs, sa nouvelle activité coloniale. L'installation d'un dépôt de charbon dans la mer Rouge, aux îles Farsan, et à l'autre extrémité, la concession de la voie ferrée de Bagdad, indiquent que cette activité n'est dépourvue ni de méthode, ni d'effet. Dans ces deux affaires, le gouvernement allemand a su tirer de ses bonnes relations avec Yldiz-Kiosk un parti appréciable.

Il ne semble pas que la question des Farsan soit, à l'heure actuelle, définitivement résolue. L'amirauté allemande, qui a obtenu du Sultan l'autorisation d'établir un dépôt de charbon au nord de l'île Kumh, cherche, sans doute, une situation plus favorable encore, et les négociations paraissent continuer à cet égard. Mais le fait d'un établissement de l'Allemagne sur un point quelconque des îles Farsan est certain et mérite à lui seul d'être envisagé. Jusqu'alors la flotte allemande n'avait dans ces mers aucun point d'appui, ni, sur la route des colonies germaniques de l'Afrique orientale, de l'Océanie, et de Kiaou-tchéou en Chine, aucun port pouvant lui servir d'abri et de relai. La station de charbon de l'archipel Farsan aura cette première et considérable utilité. De plus, elle sera la plus septentrionale des stations européennes dans la mer Rouge, d'un accès difficile, mais par cela même offrant un avantage précieux à la marine qui en connaîtra les passages praticables et saura seule les utiliser, en cas de conflit.

L'entreprise du Bagdad, d'autre part, est destinée à diminuer, surtout au profit de l'Allemagne, la distance entre l'Europe centrale et l'Extrême-Orient et à tourner, dans une certaine mesure, la position anglaise Suez-Aden. Quels que soient, au surplus, ses avantages sur ce point, elle conduira sûrement dans les régions du Nord et du Nord-Est de l'Arabie les influences germaniques. Il est vrai que, même simple projet, cette affaire a déjà perdu, par l'intervention inévitable des capitaux français, le caractère exclusif de ses origines. Mais elle n'en est pas moins une des indications les plus précises et les plus graves des vues de l'Allemagne. Conçue, en première ligne, à la Compagnie allemande des chemins de fer d'Anatolie, elle sera la continuation pure et simple de ce réseau, reliant directement les grandes villes de l'Empire du Nord, aux grands marchés de l'Asie tropicale. Et nul doute que le gouvernement de Berlin ne s'efforce à tous égards et le plus possible d'en germaniser la portée.

C'est ainsi que l'Allemagne, presque absente jusqu'à ce jour des régions arabiques, s'y montre de deux côtés à la fois, et se fait remarquer moins déjà par la nouveauté de son entrée en scène, que par l'ampleur de ses desseins.

Quoique ses intérêts soient différents et ses moyens plus modestes, il ne serait pas inexact



**L'ARABIE**  
 CONTEMPORAINE  
 1903

d'appliquer la même formule à l'Italie. Malgré son incontestable développement, la jeune nation européenne n'a pas, dans toutes les parties du monde, des droits aussi primordiaux à sauvegarder que les autres puissances. Ses vues se haussent au niveau des leurs, mais dépassent ainsi, ou tout au moins devançant, les réalités. L'utilité d'étapes sur les grandes routes ne s'impose pas à elle avec autant de force, et comme un véritable problème de conservation. Cependant, son importance dans la Méditerranée et ses projets d'extension l'ont amenée peu à peu à s'affirmer vis-à-vis des Turcs, et dans les dépendances de l'Empire ottoman. Déjà très réelle dans le Levant, cette affirmation vient de se faire, presque avec éclat, dans la mer Rouge, sur les côtes d'Arabie.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, qu'une action de l'Italie de ce côté n'a rien qui puisse surprendre, et était toujours possible, même facile, depuis qu'elle possède sur l'autre littoral sa colonie africaine de l'Érythrée et le port de Massaouah. Il a donc suffi de quelques incursions de pirates dans les îles qui dépendent de cette colonie pour amener la récente démonstration navale des canonnières italiennes devant Hodeïdah, ville de l'Yémen. Le petit port de Middy a été bombardé ; et le gouvernement du Quirinal s'est servi de cet incident pour obtenir de la Porte différentes concessions, parmi lesquelles la reconnaissance d'une sorte de protectorat sur les samboucks qui navigueraient dans la mer Rouge sous pavillon italien.

Cette affaire en elle-même n'a qu'une importance relative. Mais elle a montré que l'Italie entendait s'appuyer sur ses possessions érythréennes pour exercer, dans la mer Rouge, une police effective qui ne s'arrêterait pas devant les droits de la Turquie, et qui saurait s'étendre jusqu'à l'Arabie occidentale. On conçoit qu'une semblable attitude, fût-elle justifiée et légitime, peut devenir à certains moments grosse de conséquences et fertile en éventualités diverses. C'est déjà quelque chose que les indigènes de l'Yémen et les Arabes, qui se livrent au petit cabotage dans les ports de cette province, aient entendu s'élever la voix impérieuse de l'Italie. C'est plus encore que, derrière certains détails de cet incident, on ait senti l'inspiration de la puissance dont l'activité est de beaucoup la plus vigilante et la plus féconde en Arabie : l'Angleterre.

Posséder l'empire des Indes, chercher la prééminence en Chine, mettre au service d'un domaine si vaste et d'une ambition si conquérante la diplomatie la plus habile, la marine la plus forte et la plus audacieuse : ne sont-ce pas autant de raisons et de moyens d'exercer une sorte d'hégémonie dans les contrées qui nous occupent ? Le gouvernement anglais, ou plus exactement le gouvernement anglo-indien, n'y a pas manqué. Il s'attribue sur les mers arabiques un droit supérieur de surveillance, qu'il exerce en réalité ; une suzeraineté morale qu'il sait, au besoin, rendre matérielle ; un rôle de protecteur qui ne va pas tou-

jours sans une attitude de provocation. Il ne faut pas chercher ailleurs la cause première d'incidents tels que celui de Koueït, l'an dernier, ou que l'intervention récente à Hodeïdah, au moment de l'affaire italienne, non plus que celle de la diffusion du drapeau britannique sous l'inaltérable azur d'un ciel, où il flotte tantôt comme un droit et tantôt comme une menace.

Il serait exagéré de dire que la mer Rouge est un lac anglais. Nous trouvons cependant l'Angleterre aux deux extrémités, là même où la nature, en resserrant les passages, a donné à son établissement plus d'importance internationale. Au Nord, elle est en Egypte et, sans y avoir une colonie véritable, s'impose à Suez ; au Sud, elle détient Périm, dans le détroit de Bab-el-Mandeb, et tend de plus en plus à faire de sa possession d'Aden un centre d'expansion.

La situation de Périm peut être considérée comme commandant *jusqu'à ce jour* la traversée du détroit. La colonie d'Aden, de son côté, quoique sur le littoral de l'océan Indien, appuie singulièrement Périm ainsi que l'incessant travail de l'influence britannique aux alentours de ce passage et de toute la pointe méridionale de l'Arabie. Ce fait explique l'activité déployée, surtout pendant ces derniers temps, à Aden et dans la région.

A Aden même, l'approfondissement du port est une des préoccupations constantes du gouvernement anglo-indien, dont il dépend. En 1901, une commission d'études a reconnu la nécessité de travaux qui permettraient l'accostage des plus grands navires. Dès 1900, un rapport du vice-roi des Indes à l'Amirauté avait déjà demandé des crédits pour créer sur cette côte « un port intérieur, vaste et profond, où les croiseurs de première classe et les cuirassés auraient trouvé, en toute saison, un abri sûr et commode. » L'Amirauté avait à faire face alors à des besoins plus urgents ; mais les plus récents événements nous portent à penser que la question d'Aden devient l'objet d'une sollicitude grandissante. Ce n'est pas seulement, en effet, du côté de la mer qu'elle sollicite l'attention des Anglais. A l'intérieur du pays, sur la limite de la province de l'Yémen, s'étend une région assez mal définie, qu'on appelle l'hinterland d'Aden, et où ils trouvent l'occasion de difficultés sans cesse renaissantes avec les Turcs. La frontière y étant incertaine, le gouvernement anglo-indien sait à merveille tirer parti des mouvements des troupes ottomanes, pour y voir à tort ou à raison des incursions sur le territoire de la colonie et des motifs d'intervenir. De temps à autre des dépêches plus ou moins tendancieuses nous présentent la situation de cet arrière-pays comme troublée et rendant indispensable la marche en avant des forces britanniques. Il est vrai qu'une commission de délimitation a été instituée d'accord entre Londres et Constantinople ; mais peut-elle sérieusement se flatter de mettre un terme définitif à des complications locales trop utiles à la plus forte des deux parties ! En réalité, l'hinterland d'Aden nous semble faire l'office d'un

éperon que la colonie anglaise enfonce méthodiquement dans la province turque.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de cette opinion la nouvelle, qu'on transmit lors de l'incident de Middy, d'une occupation d'Hodeïdah, sur la mer Rouge, par les marins de la Grande-Bretagne. La coopération des Anglais et des Italiens dans l'affaire des pirates n'a pu suffire à donner naissance à un télégramme aussi fantaisiste. L'occupation d'Hodeïdah serait la province de l'Yémen prise à rebours. Un pareil événement ne se discute pas; mais une pareille dépêche s'analyse. L'Angleterre caresse le dessein, sans doute à longue échéance, de devenir maîtresse de toute cette pointe méridionale de l'Arabie. Etablie à Hodeïdah comme à Aden, elle tiendrait les deux issues du passage de Bab-el-Mandeb, dont le rocher de Périm, dominé par la position de Cheick-Saïd, ne peut être qu'un gardien provisoire et insuffisant.

Sans nous arrêter à des établissements d'ordre secondaire, nous retrouvons la même activité du gouvernement anglo-indien, sur l'autre face de la péninsule, aux abords de l'autre route : celle du golfe Persique et du golfe d'Oman.

Il faut reconnaître que le sultanat indépendant de Mascate est, géographiquement et historiquement, une région d'influence anglaise. Il n'est séparé des Indes que par une mer sillonnée de bateaux portant le pavillon britannique. Des traités anciens ont, en outre, établi des relations étroites entre ce pays et la Grande-Bretagne, représentée par le gouvernement anglo-indien. Depuis 1873, l'Angleterre paie même au sultan une rente fixe, équivalente à celle que servait autrefois au même petit souverain le sultan de Zanzibar. Cette situation, avec toutes ses conséquences, donne déjà aux agents anglo-indiens dans l'Oman une prépondérance qu'il serait puéril de nier. Mais le parti qu'ils en veulent tirer dépasse encore la portée de cette prépondérance naturelle. Non contente d'être la première, l'Angleterre voudrait être la seule, et, s'intitulant protectrice du pays, elle laisse entrevoir son désir d'en devenir la maîtresse. Les intrigues de ses fonctionnaires locaux ne laissent guère de doute à cet égard. Dirigées contre les droits matériels et moraux que la France exerce sur cette côte, et sur lesquels nous reviendrons plus loin, elles ont bien pour but de faire à l'Angleterre une position unique et sans rivale. Et, d'autre part, dans son attitude hostile vis-à-vis de nous, le consul anglais, qui s'inspire plus à Bombay qu'à Londres, trouve le moyen d'imposer chaque jour davantage sa direction au sultan. N'est-il pas habile d'agir ainsi en défenseur d'une indépendance que personne n'attaque, pour l'anéantir à son profit? Il y a peu de temps, sous l'inspiration de ce consul, des fortifications ont été construites à Sour, port bien situé sur le littoral. Sont-elles destinées à y affermir la souveraineté un peu vague du sultan de Mascate, ou à préparer une arme aux mains du gouvernement des Indes, à un moment opportun? Quoi qu'il en soit, il ne se

trouve pas un point de ces rivages que les envoyés de lord Curzon n'aient étudié, et tout auprès de Sour, à l'ombre du cap Ras-el-Hadd s'ouvre une baie propice, où l'on vit entrer, en octobre dernier un croiseur anglais. — En vérité, la Grande-Bretagne, forte de sa suprématie acquise, se prépare sur le golfe d'Oman une situation analogue à celle qu'elle développe sur le golfe d'Aden.

Et comme si le parallélisme qui existe dans la nature des lieux engendrait celui des événements, nous rencontrons encore l'Angleterre, dans les eaux de Koueït, à l'entrée du golfe Persique, comme nous l'avions laissée, au début, au comptoir de Suez, à l'entrée de la mer Rouge.

Il a été suffisamment écrit, ici même, sur ce qu'on a appelé l'incident de Koueït, pour n'y pas revenir en détail. Koueït est une principauté dépendant nominale du vilayet turc de Bassorah, et offrant, non loin de l'embouchure du Chatt-el-Arab, un port commode, qui semble tout préparé pour faire aboutir le chemin de fer de Bagdad. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que le gouvernement de Bombay le convoite et se serve, à cet effet, de l'hégémonie matérielle qu'il s'est créée dans ces contrées. L'incident aigu qui se produisit en 1901 n'a été que l'aveu, trop bruyant et peut-être maladroit, de ce dessein constant, et que nous voyons se poursuivre à travers la succession des dépêches. La situation à Koueït peut se résumer en peu de mots : l'agitation d'un vassal de la Turquie, le cheik Mobarek, dont le gouvernement anglo-indien encourage les velléités d'indépendance pour le mettre à sa discrétion. Il en résulte un trouble local, qui s'étend sur mer et à l'intérieur même du pays. Le vali de Bassorah se fait aider contre Mobarek par des tentatives de l'émir du Nedjd sur Koueït, tandis que les Anglais suscitent contre l'émir, pour défendre le même Mobarek, les tribus Wahabites; et s'attribuent directement sur les eaux le rôle profitable de protecteurs et de policiers. L'incident de Koueït a éveillé l'attention de la Russie et de l'Allemagne; mais, malgré la Russie et l'Allemagne, la question de Koueït a pour but de ménager l'établissement de l'Angleterre en une des positions stratégiques et commerciales les plus utiles de l'avenir.

Installée ainsi, par ses droits ou ses visées actuelles, aux quatre coins de la presqu'île arabe, la Grande-Bretagne joue donc le premier rôle dans le « concert » d'action internationale que nous avons essayé de définir. Elle y est tout naturellement portée par l'importance et l'ancienneté des intérêts qu'elle a dans cette partie du monde. Mais l'Italie comme une suivante, l'Allemagne comme une rivale, ont déjà jeté quelques notes nouvelles.

Quelle doit être celle de la France?

\* \* \*

Nous avons eu l'occasion d'écrire que la question persane était essentiellement anglo-russe (1).

(1) Les rivalités internationales en Perse. *Revue de Géographie*, 1<sup>er</sup> décembre 1902.

Les questions qui se posent en Arabie sont, de leur côté, beaucoup moins allemandes ou italiennes, qu'anglo-françaises. La France est, en effet, avec l'Angleterre celle de toutes les puissances de l'Europe occidentale ou centrale qui a le plus besoin de la voie libre vers l'Asie. Si depuis longtemps les Anglais possèdent l'Inde, nous nous sommes constitué dans l'Indo-Chine un joyau colonial, qui, pour être plus modeste, n'en est pas moins précieux. Si le pavillon britannique occupe la première place dans l'océan Indien, le nôtre y est cependant, après lui, le plus connu et le plus respecté. Au milieu des populations de l'Empire ottoman, le nom français conserve un prestige particulier et une autorité qu'il est essentiel de maintenir. Ces faits nous créent, « autour de l'Arabie », des droits et des devoirs qu'il ne faut pas perdre de vue, aujourd'hui moins que jamais.

Aussi doit-on se féliciter des entreprises dues à l'initiative de nos nationaux et à leur influence.

L'une des plus intéressantes est la construction des phares de la mer Rouge. La navigation était, dans la partie méridionale, des plus dangereuses : les bas-fonds rendaient fréquent l'échouage, et l'échouage exposait toujours aux exactions des pillards de la côte. Le péril se trouvait singulièrement accru par l'absence de feux ; l'obscurité était propice aux accidents. Depuis longtemps le besoin d'éclairer ces parages se faisait sentir pour la sécurité de la navigation internationale. L'Angleterre espérait obtenir de la Porte la concession de l'entreprise ; c'est la maison Barbier, Bénard et Turenne qui l'emporta. Le vapeur *Afrique* partit peu après de Rouen avec le personnel et le matériel nécessaires à l'organisation des chantiers, et les travaux s'avancent. Situés sur l'îlot méridional de Zébaïr, sur le groupe des Aben-Aïl, à l'île de Djebel-Tor, et sur la côte de Moka, les nouveaux phares enverront bientôt jusqu'à l'horizon leurs rayons tutélaires. Au lendemain des démonstrations bruyantes de l'Italie contre quelques pirates, il est bon de rappeler que des mains françaises préparent ainsi sur la piraterie de la mer Rouge un triomphe plus tranquille, plus pacifique et plus durable.

L'intervention de sociétés françaises dans l'affaire du chemin de fer de Bagdad suscite des considérations analogues, et, quoiqu'il ne s'agisse que d'un projet, a une portée plus vaste. On pouvait discuter sur l'opportunité de cette voie ferrée, et soutenir que des questions plus immédiates s'imposaient à la France. Une initiative politique en ce sens eût été déplacée ; elle n'a pas eu lieu. Mais, une fois la concession faite à la Société allemande des chemins de fer d'Anatolie, eût-il été désirable que notre influence, si profonde en Turquie d'Asie, n'y fût pas représentée ? — Aussi l'accession de la Compagnie française Smyrne-Cassaba à l'entreprise est une opération favorable. D'autre part, la participation dans une large mesure, évaluée à 40 0/0, de l'ar-

gent français à la formation du capital social nous permettra de prendre une part appréciable à la direction. De cette coopération privée, que notre politique n'avait pas à susciter directement, devra sortir un profit ultérieur pour elle. A l'émotion que le projet du *Bagdad-Bahn* a suscitée partout en Europe, on sent le rôle que cette ligne nouvelle est destinée à jouer au Nord de l'Arabie et dans les relations mondiales. En admettant que nous n'ayons, au moins pour le moment, aucun intérêt pressant à sa construction, nous en avons un primordial à ce qu'elle ne se fit pas en dehors de nous.

On peut envisager encore, comme une entreprise rentrant dans le domaine de notre action en Arabie, le projet de chemin de fer qui se dirige de Damas sur La Mecque, et dont le but est de relier le monde musulman à sa capitale religieuse. Les Turcs ne paraissent guère disposés, il est vrai, à faire entrer dans l'affaire un élément étranger, et il n'est pas sûr que, pour notre part, nous devions faciliter l'exécution rapide de ce travail. Mais la ligne Beyrouth-Damas est déjà française, et toute la région du Liban qui serait le point de départ du nouveau réseau est sous notre influence. Le chemin de fer de La Mecque est ainsi une éventualité encore imprécise, sur laquelle nous ne saurions rester indifférents.

Cependant, ni les phares de la mer Rouge, ni la participation certaine au chemin de fer de Bagdad, ni un rôle éventuel dans l'établissement de la voie ferrée du Hedjaz, ne doivent suffire à caractériser la situation de la France en Arabie et à satisfaire les exigences de sa politique.

L'installation des Anglais en Egypte nous a nécessairement diminués à Suez ; dans le golfe Persique, nous n'avons pas jusqu'à ce jour d'ambitions personnelles à faire prévaloir. Ce sont autant de raisons pour nous attacher avec plus d'énergie aux deux points où nous sommes quelque chose, et où il est indispensable que nous le restions : au détroit de Bab-el-Mandeb et à l'Oman.

L'importance du passage de la mer Rouge dans l'océan Indien a été mise en lumière à propos de l'action anglaise à Périm et à Aden. Elle explique et justifie la sollicitude que le gouvernement français apporte au développement de cette station de Djibouti qu'il a, non loin de là, sur la côte d'Afrique ; elle devrait également attirer une pareille sollicitude sur Cheick-Saïd. Le promontoire de Cheick-Saïd commande le détroit tout entier, et notamment la petite passe, large de un mille et demi, qui sépare Périm de la terre, et qui seule est accessible aux grands transports. Et tandis que les canons anglais de Périm ne dominent les eaux que de 65 mètres, ceux qu'on installerait à Cheick-Saïd les domineraient d'environ 200 mètres : ce serait la mise à néant des batteries de l'îlot. Or on sait qu'en vertu d'un acte de vente authentique passé en 1868 entre une maison de Marseille et le cheick Ali-Tabat, des Français prirent possession de ce territoire. Peu après, une expédition fut organisée par le

gouverneur de l'Yémen contre Cheick-Saïd ; mais notre agent consulaire à Aden s'interposa, et ordre fut donné par la Porte au gouverneur de l'Yémen de ne rien entreprendre de ce côté et de ne pas violer le *statu quo*, jusqu'à ce qu'une solution soit intervenue entre les deux gouvernements. Nos revers de 1870 ont, en fait, interrompu l'occupation du promontoire ; les négociants marseillais s'étaient retirés en réservant expressément leurs droits. En 1883, ils en offrirent la cession à l'Etat. D'autres problèmes sollicitaient alors l'attention tout entière du gouvernement, et l'offre fut déclinée. A la faveur de cette abstention qui laissait sans défense les droits marseillais, les Turcs s'installèrent subrepticement à Cheick-Saïd, sans que la solution antérieurement prévue entre le quai d'Orsay et Yldiz-Kiosk ait seulement été envisagée ; c'est ainsi qu'ils l'occupent encore aujourd'hui. A plusieurs reprises l'attention du public et du Parlement a été appelée sur la violation des droits que des Français avaient acquis dans cette presqu'île et auxquels ils n'avaient pas renoncé. L'inertie, que ne cessèrent de montrer, à cet égard, les pouvoirs publics rendit vaines jusqu'à ce jour ces revendications légitimes. — Au moment où des ambitions internationales s'agitent avec tant d'intensité autour du passage de Bab-el-Mandeb, alors que l'Angleterre, imitée par l'Italie, y cherche l'acquisition d'avantages nouveaux pour son impérialisme, laisserons-nous définitivement tomber ceux que nous donnerait Cheick-Saïd ? Il faut songer d'autant plus à cette question qu'un point si merveilleusement situé ne saurait rester longtemps à l'abri de convoitises rivales, plus sérieuses que celles de la Porte. Si nous acceptons, sans autre forme de procès, l'attitude irrégulière des Turcs, nous aurons non seulement perdu quelque chose, mais facilité à la colonie d'Aden la réalisation d'un dessein qu'on indiquait plus haut, et dont personne n'aurait à s'inquiéter plus que nous. En supposant même qu'on en dût arriver là, il conviendrait que ce fût par politique, non par faiblesse. A défaut d'une station stratégique de premier ordre, Cheick-Saïd peut encore être pour la France une monnaie d'échange ; de l'instrument colonial, le moins qui doive sortir est un instrument diplomatique. Mais il y a urgence, soit qu'on veuille revendiquer avec énergie les droits acquis, soit qu'on préfère seulement s'en servir avec habileté, à abandonner notre attitude d'abdication.

L'état de nos affaires sur la côte de l'Oman ne fait guère compensation à notre timidité dans la question de Cheick-Saïd. Sans avoir, dans une contrée si voisine des Indes, des moyens d'action aussi puissants et des intérêts aussi essentiels que l'Angleterre, la France y exerce des droits à peu près équivalents et y jouit d'une situation morale qu'en dehors de ces deux puissances, aucune autre ne possède. Tout d'abord le traité de 1844 lui accorde, au point de vue commercial, la clause de la nation la plus favorisée. De ce traité résultent notamment la liberté de faire entrer et

circuler des marchandises ; le dessaisissement des tribunaux locaux au profit du consul français pour les contestations entre Français et chrétiens, ou même entre Français et indigènes, lorsque ces derniers sont demandeurs ; l'impossibilité pour le sultan de créer un monopole exclusif de vente ou d'achat au détriment de nos commerçants. En second lieu, nous avons, depuis quelque temps, une station de charbon, au moins virtuelle. Par application de l'article 3 du traité de 1844 qui permet aux Français d'acheter ou de louer des immeubles, notre agent consulaire obtint, le 7 mars 1898, la cession à bail d'un emplacement à Bandar-Issar pour un dépôt de charbon. Il est vrai qu'à la suite de cet accord une escadre anglaise menaça de bombarder Mascate et fit révoquer la concession. Mais, après le trouble de la première heure, et malgré des déclarations hostiles devant le Parlement de Westminster, le cabinet de Saint-James dut reconnaître que l'Angleterre, jouissant déjà de cet avantage et n'ayant d'autres droits que les nôtres, ne pouvait nier le bien fondé de nos prétentions. On nous exprima le regret de l'incident (séance de la Chambre des députés du 6 mars 1900). Au mois de septembre de la même année, un croiseur français, se rendant à Bassorah, déposa 250 tonnes de charbon auprès de Mascate.

Enfin, il s'est formé dans l'Oman, à la suite d'une entente intervenue avec la Grande-Bretagne en 1862, une clientèle de protégés français. Ces protégés sont des marins ou propriétaires de bateaux arabes appelés boutres, qui se livrent à la navigation entre la côte de l'Oman, habituellement le port de Sour, et les colonies françaises du littoral de l'Afrique orientale. Chaque année, profitant des moussons, ils font deux voyages et vivent un temps à peu près égal sur notre sol, à l'extrémité de leur parcours, et dans l'Oman, à leur port d'attache. De là une protection que nous exerçons sur eux, les traitant comme des quasinationaux jusque dans leur pays d'origine. La qualité de *boutre francisé* est constatée par un permis de navigation que délivrent les autorités françaises. Le *boutre francisé* acquiert ainsi une situation privilégiée par rapport aux autres et une certaine indépendance à la fois vis-à-vis du sultan de Mascate, qui règne théoriquement à Sour, et de l'Angleterre qui y domine pratiquement. On reconnaîtra que, dans une partie du monde où nos moyens d'influence sont aussi rares qu'ils pourraient devenir utiles, celui-là est loin d'être négligeable.

Or, de ce dernier, comme des deux autres, savons-nous tirer tout ce qu'il est possible ? En face de l'attitude entreprenante et de la suprématie maternelle du gouvernement anglo-indien, des procédés qu'il emploie et des desseins qu'il nourrit, nous efforçons-nous non seulement d'augmenter, mais même de maintenir notre situation ? La consigne donnée à nos agents consulaires semble être celle du : « Pas d'affaires ! » Il ne paraît pas que notre station de charbon ait été réalisée d'une façon définitive, ni qu'elle ait reçu l'organisation voulue pour servir utilement à la navigation fran-

caise. Dans les questions commerciales, le sultan cache à peine le peu de cas qu'il fait de nos droits. C'est ainsi qu'il aurait notifié aux consuls étrangers sa volonté d'élever de 5 à 7 0/0 la taxe sur les alcools importés qui viennent en majorité de France, et qu'il aurait répondu, à ceux qui lui faisaient observer que cette mesure était contraire au traité de 1844, qu'il voulait décider une augmentation non de 2 0/0, mais de 100 0/0. Enfin, par une faiblesse plus regrettable et que notre diplomatie tend trop à généraliser, nous abandonnons peu à peu nos protégés de l'Oman. Le vice-consul de France à Mascate, M. Laronce, se refuserait, paraît-il, à délivrer de nouveaux permis de navigation, au-dessus des trente qui existent, et même à remplacer ceux qui ne seraient pas demandés dans le délai de trois mois, à la suite de la perte du boudre qui en jouissait. Ce délai de trois mois — alors qu'il en faut sept pour construire un boudre nouveau, du jour où l'on a acquis la certitude de la perte de l'ancien — équivaut à laisser s'éteindre, sans possibilité de renouvellement, les permis actuels. Il y a lieu de croire que cette attitude de notre agent consulaire, qui s'aggrave du très mauvais accueil fait aux protégés français qui viennent au consulat, n'a été prise que sur des instructions envoyées de Paris, et, sans doute, pour satisfaire à des désirs anglais. On ne saurait cependant assez protester contre l'abandon, en quelque partie du globe que ce soit, de ceux qui, comptant sur la protection de la France et l'acceptant comme une sauvegarde et un honneur, sont, du même coup, les représentants de son influence. Faire douter les indigènes de l'efficacité de nos forces matérielles, là où nous en avons; jeter dans l'oubli le nom français, là où nous n'exerçons qu'une action morale; et, partout, porter atteinte à nos traditions et à notre prestige: tels seraient les moindres inconvénients d'une pareille manière d'agir. Aussi faut-il espérer que la pensée d'abdiquer le protectorat spécial et limité qui nous appartient dans l'Oman n'est venue à l'esprit de personne et que, dans des eaux où il y a si peu de bateaux français, notre diplomatie s'efforcera de ne pas laisser disparaître les boudres francisés. On ne renonce pas, sans y regarder à deux fois et sans raison déterminante, à un avantage qui résulte d'un droit et d'un devoir.

Aussi bien l'importance internationale que sont destinées à prendre bientôt, comme voies de communication, les régions du golfe Persique et du golfe d'Oman, doit obliger la France à ne pas perdre de vue les incidents, même les plus minimes, qui s'y produisent. La poussée de la Russie en Perse, et, dans l'Arabie, l'arrivée des influences allemandes ainsi que l'agitation des forces anglaises nous amèneront tôt ou tard à avoir une attitude positive entre les ambitions rivales. Même sur les points où nous ne possédons pas d'intérêts directs, nous sommes en présence de l'intérêt supérieur qui s'impose à une grande puissance de ne pas s'écarter de la solution des problèmes mondiaux. A cet égard, on n'a pu qu'applaudir à la croisière que fit le *Catinal*, au

lendemain de l'affaire de Koueït, le long de toute la côte arabique orientale. Voir et être vu: c'est déjà un acte. Les nécessités de notre avenir colonial et les événements les plus récents veulent, en effet, que la France se manifeste non seulement à l'Occident, mais à l'Orient de la péninsule, non seulement dans les questions qui la touchent de près, mais dans celles qui, la touchant de plus loin, ne lui sont pourtant pas indifférentes. Cette politique de « présence », cette attitude active, exempte de projets compromettants comme de timidité exagérée, cette affirmation constante de soi-même vis-à-vis d'autrui, constituent la dernière forme, et non la moins utile, de l'action française autour de l'Arabie. — Qu'on se souvienne, toutefois, qu'elle ne sera ni possible, ni surtout féconde, si nous ne commençons par revendiquer ou par utiliser ce qui nous appartient. Les deux procédés d'intervention, l'un fait de réserve prévoyante, l'autre de ferme énergie, sont seuls susceptibles de donner à la France sa place légitime.

\* \* \*

Du trop rapide exposé qui précède, il résulte que cette place devrait être grande; mais n'en résulte-t-il pas également qu'au milieu des ambitions voisines, nous n'avons pas fait, jusqu'à ce jour, tout ce qui dépendait de nous pour qu'elle le devint? Naguère, lors des affaires de Chine, M. Waldeck-Rousseau disait à la Chambre « qu'il ne suffit pas de ne point décroître quand tout le monde grandit autour de nous ». Cette parole profondément inspirée des nécessités internationales actuelles, peut s'appliquer à l'Arabie. Sur les routes qui conduisent vers l'Orient, tout le monde grandit, et c'est à peine si nous nous contentons de ne pas décroître.

Nul, assurément, ne saurait préconiser, pour la France, une attitude agressive dans cette partie du monde ou dans une autre, et faire, de ce qui n'est même pas un cri d'alarme, un cri de guerre. L'action vigilante et ferme qui s'impose n'aurait rien de commun avec des actes d'hostilité. Il serait injuste et blâmable de donner à notre politique une allure de combat. La progression de l'Allemagne n'a, d'ailleurs, jusqu'ici rien qui puisse nous porter ombrage; ses desseins ont été plus amples que ses bénéfices. Dans plus d'une question extérieure, comme dans l'affaire du chemin de fer de Bagdad, il est même permis de penser qu'une communauté de vues n'aurait que d'heureux résultats. Quant à l'Angleterre, en dépit des procédés parfois regrettables d'agents locaux, lui en voudrions-nous de montrer quelque âpreté dans des régions si voisines de son empire des Indes, et le meilleur moyen de ne pas souffrir de ses agissements n'est-il pas encore d'apporter, dans nos « conversations » avec elle, la fermeté de vues conciliatrices plutôt que la mauvaise humeur de l'effacement? Il faut considérer que la France et l'Angleterre sont les seules de toutes les puissances à avoir des intérêts *primordiaux* sur les routes de l'Asie méridionale: peut-être l'une et

l'autre trouveraient-elles plus d'avantages à examiner de concert les problèmes que cette situation soulève, qu'à laisser naître, dans une observation défiante, et comme le souvenir de procédés qui ne sont plus de mise, des malentendus latents. Le véritable antagonisme, parce qu'il se trouve dans l'âme des peuples et dans l'acuité de la rivalité économique, est entre Allemands et Anglais; et ce dernier aspect des choses est lui-même pour nous servir. Mais, à tous ces points de vue, vis-à-vis de l'Allemagne, vis-à-vis de l'Angleterre, entre elles deux, nous n'aurons de politique féconde qu'à la condition première d'avoir une politique.

Or, s'il était vrai, ainsi que quelques-uns le prétendent et que quelques faits sembleraient l'indiquer, qu'une vague tendance au « laisser faire » se soit manifestée dans notre attitude extérieure, cette condition première nous manquerait. La partie qui se joue autour de l'Arabie devient assez importante, à l'égard de l'empire colonial que la France s'est constitué au loin, pour que là comme ailleurs, on y prenne garde. Les entreprises rivales nous y invitent, les droits que nous possédons nous le permettent, les intérêts généraux que nous devons sauvegarder nous y obligent. Aux hommes d'agir dans le sens que leur patriotisme pacifique, mais clairvoyant, jugera le meilleur.

JEAN IMBART DE LA TOUR.

## LA QUESTION DES DÉTROITS

Au moment où les affaires de Macédoine menacent de soulever une fois de plus des difficultés en Orient, l'opinion publique européenne s'est quelque peu émue de voir l'Angleterre compliquer une situation déjà délicate, en paraissant poser à nouveau la Question des Détroits.

On sait qu'en vertu d'un principe ancien, mais formellement proclamé dans la célèbre Convention du 15 juillet 1841, intervenue entre la Sublime Porte d'une part, et, d'autre part, la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse, le passage des Dardanelles et du Bosphore est interdit aux bâtiments de guerre des puissances étrangères. Le sultan est constitué gardien de cette règle internationale, qui ne comporte d'exception qu'en faveur des bâtiments légers, mis au service des ambassades. Le traité de Paris, en 1856, et le protocole de Londres, en 1871, ont encore confirmé et consacré cette disposition fondamentale du *statu quo* à Constantinople.

Or, en septembre dernier, le gouvernement russe, à la suite de négociations longues et laborieuses, a obtenu du sultan la permission de faire

traverser les détroits, à quatre contre-torpilleurs qui devaient gagner la mer Noire. Toutefois, pour respecter le principe de la Convention de 1841, la Porte ne donna son assentiment qu'à la condition que ces bateaux seraient préalablement désarmés, et navigueraient sous le pavillon de la marine marchande. Ils pourraient être ainsi traités comme des navires de commerce, auxquels ne s'appliquent pas les stipulations des traités.

C'est contre cette concession du sultan au tzar, que le cabinet de Saint-James vient, un peu tardivement, d'élever une protestation non sans aigreur. Malgré les conditions imposées aux torpilleurs russes, il a considéré la faculté de passage qui leur a été accordée dans la circonstance comme une atteinte aux règles de la Convention, dite des Détroits. Dans une note remise par l'intermédiaire de son ambassade, il a déclaré prendre acte de ce fait, et y voir un précédent dont l'Angleterre n'hésiterait pas à se prévaloir si elle le jugeait à propos. Et comme si le caractère de cette note n'était pas suffisamment désagréable pour les deux gouvernements intéressés, les journaux d'Outre-Manche, le *Morning Post*, le *Times*, le *Daily Graphic* et beaucoup d'autres l'ont accompagnée de commentaires assez vifs. « Le proverbe français, écrit le *Daily Telegraph*, qui dit qu'une porte doit être ouverte ou fermée s'applique à la question actuelle : si les Dardanelles doivent être ouvertes aux navires de guerre de la Russie, elles ne doivent pas être fermées à ceux de la Grande-Bretagne. »

On reconnaît, tout d'abord, que le Foreign Office a pris le temps de la réflexion, avant de faire naître cet incident qui se rattache à un iradé rendu il y a quatre mois déjà. Il est vrai que les torpilleurs russes viennent de quitter le Pirée et que le passage autorisé en septembre s'effectue maintenant. — Aussi la date de la protestation anglaise importe beaucoup moins que sa signification directe. Il n'est pas douteux que l'Angleterre manifeste de cette façon bien plus une inquiétude pour les éventualités de l'avenir qu'une mauvaise humeur véritable pour l'affaire présente. Elle veut, dès maintenant, prévenir l'extension au profit de la Russie, d'un privilège qui pourrait, dans d'autres conditions, troubler à son détriment l'équilibre des forces navales de la Méditerranée. Si jamais le libre passage des Dardanelles devait permettre aux escadres russes d'avoir une base d'opérations à Sébastopol, et de se joindre, sans difficultés, aux escadres françaises de Toulon et de Bizerte, la puissance des cuirassés anglais qui s'appuient sur Gibraltar et sur Chypre serait singulièrement diminuée, et même compromise. L'amirauté et la diplomatie anglaises, prévoyantes à l'excès, ont, sans doute, trouvé dans la faveur accordée aujourd'hui au tzar, une indication en ce sens, et se sont empressées de la saisir pour protester.

Il ne semble pas, cependant, qu'elles aient été heureusement inspirées. S'il faut aux diplomates des regards perçants, il n'est pas moins néces-

saire que leur action soit prudente et leur parole réservée. La concession faite par le sultan à la Russie était peut-être de nature à éveiller, au premier abord, l'attention dans les chancelleries européennes, mais non à amener des récriminations sous quelque forme que ce soit. Son caractère presque personnel, de souverain à souverain, les conditions imposées et acceptées, lui enlèvent toute apparence d'une tentative contre les traités. Même ainsi limitée, elle ne constitue en aucune façon un droit permanent. Ses conséquences, en admettant qu'elle en pût avoir pour l'avenir, paraissent donc bien minimales; et seule la note britannique a tenté de les grossir. C'est pourquoi l'Europe, jusqu'à ce jour, ne s'y est pas associée.

Trois puissances auraient pu, comme signataires de la Convention de 1844, appuyer la protestation du Foreign Office: l'Autriche, la France et l'Allemagne. La première, au lendemain de la visite du comte Lamsdorff à Vienne qui n'a pu que resserrer ses liens avec le gouvernement de Saint-Petersbourg dans les affaires balkaniques, eût été mal venue à approuver publiquement un acte dirigé en partie contre la Russie; elle s'est tenue sur la réserve. La Grande-Bretagne avait moins encore, dans l'incident qu'elle soulevait, à espérer la coopération de la France. Soucieux autant que quiconque de maintenir le *statu quo* et d'éviter des complications en Orient, le quai d'Orsay n'hésiterait assurément pas à s'unir à l'Angleterre dans ce but; mais il ne saurait s'associer à une sorte d'ultimatum, dont les conséquences seraient toutes différentes, et qui, ne se trouvant pas justifié par les faits, a presque les allures d'un acte anti-amical envers deux nations amies. Quant à l'Allemagne, on a pu, à Londres, espérer sérieusement son concours. La cordialité des rapports entre Guillaume II et le sultan, et les avances du cabinet de Berlin à celui de Saint-Petersbourg, ne laissent place à aucun doute à cet égard. Alors même que la presse des autres pays a observé une discrète modération, beaucoup de journaux allemands se sont laissés aller à des appréciations violentes contre le procédé employé par les Anglais. Et le *Lokal Anzeiger* de Berlin a été jusqu'à qualifier leur prétention de ridicule.

Cette dernière épithète prouve, sans doute, plus de passion anglophobe que de raisonnement. La « Note » du Foreign Office, en temps que théorie, n'est pas ridicule. Mais, ayant créé un incident là où il n'y en avait pas, elle ne constitue précisément qu'une manifestation théorique. Rien ne rendait nécessaire, dans la circonstance, sa présentation et surtout l'aigreur de ses termes. Son seul effet immédiat a été de montrer, une fois de plus, que la question d'Orient n'est qu'assoupie, que, des bords de la Tamise, on observe ce sommeil avec sollicitude, et qu'on n'hésiterait pas à le troubler, au moment opportun, avec empressement. Elle a, plus clairement encore, prouvé que, pas plus à Constantinople qu'ailleurs, la volonté de l'Angleterre n'est la maîtresse des événements, et que nul obstacle ne se dresse devant elle avec

plus d'apreté, que l'antipathie allemande. En dehors de cette remarque qu'elle a pu trouver désagréable, et dont, pourtant, elle devra profiter à l'avenir, on ne voit pas bien l'avantage que la diplomatie d'Edouard VII espère retirer de l'exagération intransigeante de son attitude.

J. I. T.

## La Situation Économique du Seu-tchouan

A LA FIN DE 1901

Notre consul à Tchong-king, M. Bons d'Anty vient d'adresser à Paris un rapport remarquable sur la situation économique de Seu-tchouan (1).

Il nous est impossible naturellement de reproduire ici tous les détails que contient le rapport de M. Bons d'Anty. Nous croyons néanmoins utile d'en faire connaître les lignes essentielles.

\*  
\*  
\*

Par suite des troubles fréquents dont la province du Seu-tchouan est le théâtre, le mouvement des échanges se trouve actuellement enrayé, écrit M. Bons d'Anty; et cela pour les causes suivantes.

### *Causes entravant le commerce.*

La production, sujette à de grandes variations comme qualité et comme quantité, en raison de l'instabilité du climat où la sécheresse alterne le plus souvent avec une humidité surabondante, est trop fréquemment à la merci des troubles. Les routes sont interceptées par les bandits qui rançonnent porteurs, bateliers et marchands.

D'un autre côté, diverses particularités, d'un ordre différent, viennent contrarier l'établissement du courant d'affaires que l'on est en droit d'attendre d'une province presque aussi grande que la France et beaucoup plus peuplée.

C'est d'abord l'infériorité de la production: elle tient, pour les matières brutes, aux influences climatologiques, et pour les matières premières préparées, pour les articles ouvrés, à l'état rudimentaire des procédés industriels.

Une autre cause de stagnation réside dans la baisse continue de l'argent. Cette baisse, qui passerait presque inaperçue dans la province même, où le métal garde toujours une valeur à peu près égale, retentit avec d'autant plus de force sur les relations commerciales extérieures que le Seu-tchouan achète beaucoup plus qu'il ne vend à l'étranger. La réserve métallique du pays est donc drainée par la prédominance de l'importation qui se montre en moyenne supérieure des deux tiers à l'exportation.

L'argent encore employé comme numéraire

(1) Supplément au *Moniteur du commerce* du 4 décembre 1902, n° 178.

est coulé en petits lingots globuleux hémisphériques dont la valeur, suivant les trois modules principaux, oscille autour de 10 taëls, 5 taëls et 1 taël. Ce sont les banques du Chan-si qui régissent le marché du métal, tous les établissements de crédit du Seu-tchouan n'étant que des succursales ou agences des comptoirs financiers de cette autre province.

En 1900, le montant des sorties de numéraire avait atteint un chiffre exagéré, à cause de la panique suscitée par les événements du Nord et parce que les achats effectués à Han-kéou durent être payés en argent comptant. En 1901, le courant a continué à suivre la même direction, sans se ralentir beaucoup.

Les sorties des numéraires furent :

En 1899.....	84.852 taëls.
— 1900.....	372.400 —
— 1901.....	271.800 —

En outre, pendant l'année dernière, le Seu-tchouan a fourni à la Cour, lorsqu'elle était au Chan-si, des sommes énormes en lingots. Le trésor provincial s'était presque complètement dégarni, ce qui a contribué à aggraver la crise fiduciaire que le marché traverse depuis si longtemps.

Mais l'obstacle le plus grand au développement des échanges au Seu-tchouan naît, certainement de la lenteur et de la difficulté des communications. Le fleuve Bleu et ses affluents constituent, certes, une voie commerciale de premier ordre; cette voie, pourtant, ne saurait gagner en utilité tant qu'elle ne sera ouverte qu'à la batellerie indigène. Il ne faut donc point espérer que la circulation des marchandises dans la province progressera dans de sérieuses proportions, aussi longtemps qu'à la navigation par jonque ne succédera pas, pour une part, soit un service de steamers, soit un système de touage, ou tout autre moyen de transport par eau, perfectionné grâce à l'emploi des machines. Le succès des expériences tentées par deux petits bâtiments de guerre et un navire de commerce anglais (mai à juin 1900) avait fait croire que la question de l'introduction de la navigation à vapeur sur le haut Yang-tseu était définitivement résolue, dans un sens favorable à nos vœux. On a dû malheureusement en rabattre depuis. Plus les marins étrangers pratiquent le fleuve et plus ils se convainquent, semble-t-il, de la difficulté d'y organiser un trafic régulier de vapeurs de commerce. Il faut dire que l'échec retentissant d'une tentative allemande (naufrage à l'entrée des premières gorges, en décembre 1900, du steamer *Souishiang*, qui essayait de remonter jusqu'à Tchong-king), a refroidi bien des enthousiasmes et mis, pour le moment, un terme aux expériences entreprises par des sociétés ou des particuliers : seuls les bâtiments de guerre poursuivent actuellement des essais. Le problème n'a donc point reçu de solution.

La spéculation entrave également le commerce dans des proportions considérables.

Le fait suivant donnera une idée des effets funestes de l'agiotage effréné auquel se livre le négoce de Tchong-king. A différentes reprises, le prix des filés de coton (marchandise sur laquelle roule la plus grande somme d'affaires) était moins élevé à Tchong-king qu'à Changhaï, port qui fournit cet article. En juin 1900, par exemple, la balle de filés y valait 74 taëls 50 (cours minimum pour l'année), tandis qu'à Changhaï elle était cotée 73 taëls 50. On se défaisait donc des filés à perte, et cela parce que, jouant à la hausse, la plupart des grandes maisons de la place avaient exagéré leurs achats sur le marché de Changhaï. A la fin de 1899, le disponible était de 20.000 balles et les arrivages continuaient toujours, en vertu de commandes qu'il était impossible d'annuler. D'où la débacle du milieu de 1900. Elle n'a pas peu contribué à ralentir l'activité du marché durant ladite année, et au commencement de 1901 : à la liquidation de l'exercice 1900 le stock de filés sans emploi était encore de 8.000 balles. La clôture de cet exercice se soldait pour l'une des principales « firmes » par un découvert d'environ 25.000 taëls (100.000 francs).

Même spéculation sur le marché des cotonnades.

Pendant que le prix du coton avançait à Liverpool de 4 d. 5/16 à 6 d. 13/16, le prix des cotonnades baissait à Tchong-king de 3 taëls 82 à 3 taëls 72 par pièce de 12 livres de poids, alors que les achats avaient sûrement été effectués au prix maximum. On vendait à perte, comme pour les filés, et pour les mêmes motifs. Par contre, en août 1900, le marché était presque complètement dégarni de cotonnades. Le Pi-teou-tang (corporation des marchands de tissus de coton) dut même envoyer des agents, porteurs d'une somme de 250.000 taëls en argent, s'approvisionner à Han-kéou. Ces alternatives de pénurie et de pléthore dans le stock de la place n'ont, en fin de compte, profité qu'aux banques et se sont traduites, pour le commerce proprement dit, par des liquidations désastreuses.

On spéculé principalement sur les filés de coton et les cotonnades, à l'importation, sur l'opium, à l'exportation. On joue moins sur les autres articles, uniquement parce que leur peu d'importance n'y prête point autant.

#### *Moyens de relever le commerce.*

Tout favorise ces déplorables habitudes du marché de Tchong-king : la hausse et la baisse que produit l'irrégularité des arrivages, l'agiotage auquel se livrent les banques en tablant sur la variété incroyable des étalons d'argent en usage, sur l'instabilité des cours et du taux du change, sur la rareté du métal en circulation, etc.

Le remède à cet état de choses, qui s'oppose à tout progrès sérieux, pourrait se trouver dans la prééminence de l'élément étranger. Si de grandes maisons étrangères se fondaient ainsi avec des capitaux suffisamment considérables, leur appartenant en propre — et non sur des ouvertures de

crédit arrangées entre indigènes, comme c'est trop souvent le cas, l'Européen, l'Américain, le Japonais, etc., n'étant là que pour la montre — ces maisons joueraient le rôle de régulateurs et apporteraient sur la place l'ordre et la discipline qui lui font défaut.

Pendant quelque temps, le cours du pétrole, par exemple, subit, du fait de la spéculation, des fluctuations telles que cette branche du commerce allait se trouver ruinée. Des mesures radicales, prises par la puissante compagnie américaine qui cherche à monopoliser l'importation des huiles de naphte, la *Standard Oil Company*, ont soustrait cet article aux vicissitudes qui compromettaient sa vente. Cette puissante compagnie envoya sur les lieux un agent, M. Hancock, de nationalité anglaise, qui eut tôt fait de découvrir les causes de ce phénomène. Pour couper le mal dans sa racine, les Américains résolurent d'emmagasiner dans cette ville de très gros approvisionnements, de façon à pouvoir régulariser le débit, ce qui leur permet de commander le marché et d'empêcher les mouvements factices ou réels de hausse et de baisse par la présence d'un stock toujours suffisant pour faire face à la demande. Ils ont construit en conséquence, sur la rive droite du fleuve, de très grands *godowns* et se sont occupés de les approvisionner pendant toute l'année 1900, ainsi qu'en 1901. C'est ce qui explique pourquoi, de 7.700 taëls en 1899, la valeur de l'importation des huiles américaines a subitement monté jusqu'à 33.461 taëls en 1900 et se tient encore à 16.658 taëls en 1901.

Une banque étrangère, surtout, rendrait d'inesestimables services. Les mouvements et remplois de fonds possèdent, assez d'importance pour justifier l'installation à Tchong-king d'une succursale d'un grand établissement de crédit; à défaut d'une agence de ce genre, on pourrait placer quelque espoir dans l'institution d'un service de mandats aux bureaux de poste ouverts à Tchong-king et dans plusieurs autres villes de la province, à condition que le roulement de fonds prévu ne soit pas trop limité.

Une amélioration du numéraire en usage est aussi bien à souhaiter. Ce progrès est, paraît-il, à la veille de se réaliser. La Monnaie de Tchong-tou a commencé à frapper et à lancer dans la circulation des piécettes divisionnaires (sous-multiples décimaux) de la piastre, et des pièces d'une piastre. La réforme est-elle décidée ou n'est-ce qu'une expérience dont on se lassera bientôt? C'est ce que l'avenir apprendra. Il faut savoir aussi quel accueil la population réservera à cette innovation.

\* \* \*

#### *La pénétration étrangère.*

Jusqu'à présent, ni les Européens ou Américains, ni les Japonais qui paraissent vouloir les devancer dans cette ville, n'ont fondé à Tchong-king des maisons de commerce de premier ordre. Les Anglais sont représentés nominalement par

des agences des Compagnies *Jardine Matheson*, *Butterfield and Swire*, *Mackenzie*, *James Stout*. Conduites par des compradores chinois, ces agences sont probablement en réalité des entreprises indigènes, derrière une façade britannique. La *Chungking Trading Company*, ancienne maison Little, a une existence réelle; mais le propriétaire, M. Archibald Little, est, paraît-il, en train de liquider; il a cédé à une société japonaise, l'*Osaka Soshen Kaisha*, la plus grande partie de son fonds.

Les Américains n'ont plus d'autres intérêts commerciaux dans le port que ceux de la *Standard Oil Company* qui importe les pétroles. Jusqu'à la fin de 1900, il y avait une maison *J. T. Chilot*, qui s'occupait de la commission et de l'affrètement des jonques. Elle a passé entre les mains de la raison sociale anglaise *James Scott*. La *Standard Oil Co* n'a plus actuellement d'agent étranger à Tchong-king. Les affaires sont confiées à des Chinois.

La Société allemande *Arnold Karbery et Co* a créé en juin 1901 une agence ayant à sa tête un Européen.

Le commerce français tient une bonne place avec les factoreries, fabriques, etc., de la *Société française de Seu-tchouan* (M. Duclos, ingénieur des mines, directeur) et les comptoirs de la maison *Paul Kinsbourg*, dirigés par M. Coffiney.

Quant aux Japonais, ils ont réclamé et délimité les terrains de leur concession à Wangkia-tou, mais ils ne possèdent point encore d'établissement sur ce terrain. Ils vont, dit-on, y ouvrir une fabrique d'allumettes. En ville, la *Osaka Soshen Kaisha* a acquis de la *Chungking Trading Company* un comptoir de commission, c'est-à-dire que les Chinois qui font valoir leurs capitaux dans cette affaire ont substitué une enseigne japonaise à la raison sociale anglaise derrière laquelle ils s'abritaient auparavant.

En somme, les étrangers ont plutôt porté leur effort vers les entreprises minières et industrielles. Les Français et les Anglais ont obtenu des concessions de mines qui, en cas de succès, leur assureraient un champ d'activité autrement étendu que celui qu'offre le commerce proprement dit.

#### *Résultats généraux du commerce.*

Malgré les difficultés que signale M. Bons d'Anty, le commerce de Tchong-king se maintient à une moyenne assez élevée. Il était :

En 1897 de.....	17.971.087 taëls.
— 1899 de.....	25.792.633 —
— 1900 de.....	24.452.066 —
— 1901 de.....	24.268.728 —

D'ailleurs, comme le fait très justement remarquer notre consul, les chiffres donnés par l'administration des Douanes impériales ne renseignent nullement sur l'importance exacte du transit de Tchong-king. Ces relevés du bureau des Douanes ne représentent que la valeur des cargaisons trans-

portées par les jonques affrétées, valeur que des personnes bien au fait de la question, en position de juger de la réalité des choses — M. le commissaire Watson, actuellement en service à Tchong-king, entre autres — estiment au vingtième du montant total des transactions opérées. L'activité de la batellerie indigène (environ 10.000 jonques sur le fleuve et ses affluents au Seu-tchouan, occupant une population de 300.000 matelots, haleurs, coolies, etc.) et celle des transports par terre qui sillonnent les grandes routes de files ininterrompues de porteurs, correspondraient bien à cette évaluation. Elle est justifiée aussi par le spectacle qu'offre la ville de Tchong-king, cette fourmilière humaine dont l'animation saisit d'étonnement les voyageurs étrangers qui admirent la vie extraordinaire qui règne dans les rues remplies d'une foule affairée, les nombreux et riches magasins bondés de marchandises de toute espèce, le mouvement du port fréquenté par des centaines de jonques de grand tonnage.

Les importations de Tchong-king portent surtout sur les cotons et les cotonnades, les lainages, les articles de bazar, les ginseng, les couleurs d'aniline, les rubans de soie, les métaux, les pétroles (d'Amérique, de Russie et de Sumatra), les épices, les conserves, les produits chimiques, les déchets et résidus, les articles chinois.

M. Bons d'Anty attire principalement l'attention de nos commerçants sur les articles de bazar, qui donnent de beaux bénéfices, et sur les rubans de soie, dont Saint-Etienne pourrait presque avoir le monopole. Si nos négociants n'y prennent pas garde, affirme notre consul, la contrefaçon allemande, notamment, leur fermera un jour tout débouché sur cette place. S'ils voulaient, au contraire, se donner la peine de faire connaître leurs produits et aussi de travailler suivant les préférences locales et dans le goût indigène, ils développeraient facilement et rapidement le chiffre de leurs affaires dans cette partie de la Chine. Dans cette branche du transit la vente a presque triplé par comparaison avec les années précédentes.

Un autre fait digne de remarque, c'est la concurrence que les maisons anglaises et allemandes ont essayé d'organiser pour ruiner le commerce des pétroles américains. Cette campagne n'a d'ailleurs pas réussi. D'autre part, le pétrole existe à l'état natif dans cette province. Une Société française a obtenu récemment le droit d'en exploiter quelques gisements. Grâce à notre intervention, il pourrait se faire que le Seu-tchouan arrive à se passer de l'étranger pour sa consommation de pétrole et vise même plus tard à exporter des huiles de naphte dans le reste de la Chine, sinon au dehors.

Les exportations de la province portent surtout sur l'opium, les soies et soieries, la cire végétale, le musc, le chanvre du Seu-tchouan, la ramie, la teille de Chamœrops, les plantes médicinales et drogues, les sucres, les huiles, les tabacs, les laines, les métaux et les pailles tressées.

Trois particularités caractérisent principalement le commerce du Seu-tchouan :

1° Les importations y sont de beaucoup supé-

rieures aux exportations. Leurs pourcentages respectifs ont été :

ANNÉES	IMPORTATION	EXPORTATION
1899.....	65 %	35 %
1900.....	71 —	29 —
1901.....	63 —	37 —

2° Quatre produits : le coton et les cotonnades, à l'importation ; l'opium surtout, puis la soie, à l'exportation forment à eux seuls, presque tout le transit de la place. Voici quels ont été les pourcentages du commerce du coton, des cotonnades, de l'opium et de la soie.

ANNÉES	TOTAL DES 4 PRODUITS	COTONS FILÉS	COTONNADES	OPIUM	SOIE
	%	%	%	%	%
1899....	81	50	9	16	6
1900....	84	51	11	15	4
1901....	75	40	11	17	7

3° Le mouvement général du port de Tchong-king a diminué bien que la valeur du commerce de la place n'ait pas sensiblement baissé.

Le tableau suivant donne en effet le mouvement des jonques affrétées :

ANNÉES	ENTRÉES		SORTIES	
	jonques	tonnage	jonques	tonnage
1899.....	1.894	76.009	1.014	24.878
1900.....	1.846	62.147	835	22.715
1901.....	1.483	50.542	937	24.902

On voit que le tonnage total a diminué de près d'un quart en trois ans.

L'importance proportionnelle de chaque pavillon est donnée d'autre part, dans le tableau ci-dessous (en tonnes) :

ANNÉES	ANGLAIS	AMÉRICAINS	ALLEMANDS	CHINOIS
1900.....	56.958	220	»	27.684
1901.....	59.039	»	1.987	14.418

Les Allemands, dont le pavillon n'était pas représenté en 1900 dans le port de Tchong-king, sont donc apparus en 1901.

\*  
\* \*

#### Conclusion.

Le Seu-tchouan peut fournir au commerce français des débouchés considérables. Il faut que des

efforts continus nous assurent une place prépondérante dans les relations économiques de cette partie de la Chine avec l'étranger. Nous occupons déjà une situation honorable dans le transit de Tchong-king; il importe que, tout en fortifiant les positions acquises, nous assurions l'avenir en progressant chaque année d'une façon sensible.

On doit s'attendre, en effet, de la part des autres nations, à une concurrence acharnée. Le *Lloyd d'Extrême-Orient* n'annonçait-il pas, dans son numéro du 21 novembre 1902, que le conseiller de commerce du consulat de Changhaï, le Dr Deluis, venait de partir en compagnie du consul délégué de Itchang, le Dr Betz, pour un voyage d'exploration économique au Seu-tchouan qui durera trois mois? Cette province, qui est à elle seule presque aussi grande que la France, est assez vaste pour que toutes les initiatives puissent s'y développer parallèlement; il convient cependant de ne pas nous laisser distancer.

Nos négociants seront toujours soutenus énergiquement dans leurs efforts par la sollicitude éclairée de M. Bons d'Anty, auquel, en 1901, la Société de géographie commerciale de Paris attribuait une de ses médailles, « bien modeste témoignage de gratitude, écrivait M. Gauthiot, pour les grands services rendus par M. Bons d'Anty à la France et à son commerce extérieur, comme aux sciences géographiques ».

RENÉ MOREUX.

## LE PROBLÈME MONÉTAIRE

### EN INDO-CHINE

Nous avons indiqué dans la chronique de l'Asie Française de notre dernier numéro que l'accentuation de la baisse de la piastre, qui de 2 fr. 40, valeur qu'elle avait encore il y a un peu plus d'un an, est tombée à moins de 2 francs, et l'adoption de plus en plus générale de l'étalon d'or avaient posé devant l'opinion et les pouvoirs publics, avec un caractère d'extrême urgence, le problème monétaire de l'Indo-Chine. Le ministre des Colonies, d'accord avec son collègue des Finances, a nommé une commission chargée de rechercher la meilleure solution à donner au problème. Cette commission a décidé d'ouvrir une enquête et on s'empresse à la vouloir éclairer. Ce zèle est de bon augure. Déjà, des hommes très au fait des affaires indo-chinoises ont publié sur la question des notes intéressantes (1) et la Société d'Economie politique de Paris (2) a consacré sa dernière séance à cette étude dont l'intérêt pratique est si grand.

Des vues ainsi échangées, il ressort d'abord que

(1) Voir dans la *Quinzaine coloniale* du 10 janvier 1903, les notes de MM. Denis frères et Albert Cornu.

(2) Voir l'*Economiste français* du 10 janvier 1903.

la solution doit être prompte. Toutes les personnes ayant des intérêts en Indo-Chine le doivent souhaiter, et le gouvernement plus que personne autre, car c'est lui qui souffre le plus de la baisse de la piastre. On s'en rendra compte si on songe que l'Indo-Chine va, à bref délai, avoir une dette annuelle en or de 40 millions de francs, dette qui eût été payée en 1901 avec 16 millions de piastres, et pour laquelle il en faudra 20 millions aujourd'hui. Il est donc nécessaire d'arriver, dans le plus bref délai possible, à doter l'Indo-Chine d'une monnaie à valeur fixe, de façon à éviter, dans les budgets, le déficit, et dans les affaires commerciales, la gêne énorme qui naît de l'incertitude dans laquelle on est sur la valeur qu'aura la monnaie au moment où l'opération se terminera.

Tout le monde, sauf peut-être la commission interministérielle, semble d'accord sur le but à atteindre et l'urgence qu'il y a à l'atteindre; mais il n'en est pas de même quant aux moyens à employer pour parvenir à la solution désirée. On a cependant un exemple, et qu'on ne manque pas de citer, c'est celui de l'Inde anglaise. En 1893, la roupie dépréciée de 30 0/0 valait 1 sh. 3 pence. On résolut d'arrêter cette baisse et voici comment on s'y prit. La frappe libre de la roupie fût arrêtée, ce qui amena une moindre offre de la monnaie dépréciée; mais il en restait encore trop en circulation pour que la roupie fût admise aux taux désirés, c'est-à-dire fût considérée comme représentant le 15<sup>e</sup> de la livre sterling. C'est alors qu'on créa un stock d'or destiné à garantir à la roupie en circulation un remboursement possible au cours légal. Pendant deux ans on fit rentrer dans les caisses publiques 65 millions de pièces par an, on les fondit et on les vendit pour de l'or; puis, comme l'or qu'on s'était ainsi procuré n'était pas suffisant, on fit un emprunt. Grâce à ces diverses mesures, on obtint la fixité du cours de la roupie.

Cet exemple méritait d'être rappelé et on pourra s'en inspirer pour l'Indo-Chine; mais une mesure préalable s'impose. Contrairement à ce qui existait dans l'Inde anglaise en 1893, il n'y a pas en effet en Indo-Chine une seule monnaie, mais deux: la piastre française ou de commerce et la piastre mexicaine. Pour pouvoir imiter l'Inde, il faut que la circulation monétaire ne comporte que des pièces françaises. L'existence des piastres mexicaines équivaut, en effet, à l'existence de la frappe libre d'une monnaie d'argent, puisque nous ne pouvons rien sur ces monnaies. On obtiendra ce premier résultat en supprimant le droit de 30 0/0 qui existe actuellement à la sortie du métal argent et en approvisionnant l'Indo-Chine d'un nombre suffisant de piastres françaises. Il y a actuellement 60 millions de piastres françaises en circulation; il en faudrait de 75 à 100 millions. Quand cette circulation sera complétée, on fixera un délai dans lequel on aura à se débarrasser des piastres mexicaines et alors on pourra imiter l'Inde.

Ayant en Indo-Chine une monnaie autonome non exportable, il restera, pour assurer à cette monnaie une valeur fixe qui serait de 2 fr. 25 ou de 2 fr. 50 par exemple, à constituer un stock d'or qui garan-

tira aux porteurs de piastres la possibilité de leur conversion en or.

Telles sont les grandes lignes de la réforme à opérer, telles au moins que la pratique d'un grand pays voisin de l'Indo-Chine et aussi la science monétaire les indiquent. Leur application à l'Indo-Chine ne laisse pas cependant que d'inquiéter quelques personnes. Certaines d'entre elles font observer que jusqu'aux années 1900 et 1901 — qui sont loin d'être des années normales puisqu'elles ont vu l'expédition de Chine et les considérables importations de matériel pour les grands travaux publics indo-chinois — notre possession d'Extrême-Orient commerçait surtout avec des pays à monnaie d'argent, et notamment avec la Chine. Ces relations commerciales ne seront-elles pas entravées si l'Empire du Milieu reste fidèle à sa monnaie? D'autres craignent que le stock, d'or qu'on constituera pour garantir la fixité de la piastre, ne soit promptement détruit par un excédent des importations sur les exportations, par une balance commerciale défavorable qui conduira à faire à l'extérieur des paiements en or. A ces objections, des hommes très au courant des affaires commerciales indo-chinoises pensent pouvoir répondre de façon à supprimer toute hésitation. Nous verrons ce que la commission interministérielle décidera après l'enquête qu'elle a commencée, et nous reviendrons sur la question; mais dès aujourd'hui, tant au point de vue administratif ou politique qu'au point de vue commercial, il est certain qu'on ne peut rester dans le *statu quo*.

On ne peut en effet accepter que comme un expédient tout à fait transitoire, tout à fait exceptionnel, l'idée qu'on prête à la commission d'établir l'équilibre du budget général de l'Indo-Chine en faisant payer les droits qui alimentent ce budget en piastres décomptées à leur valeur au cours du jour, et l'équilibre des budgets locaux, alimentés surtout par les impôts directs, en relevant ces impôts. Ici on conserve à la piastre sa valeur libératoire, mais on demande aux contribuables un nombre plus grand de piastres. On a beau objecter que l'indigène, en Indo-Chine, paie encore moins de 5 francs d'impôt par tête et qu'il n'est pas de puissance en Asie qui n'exige davantage de ses sujets; il n'en reste pas moins que le défaut de stabilité dans les impôts, défaut qui surtout s'affirme dans le sens d'une augmentation de charges, produit les plus fâcheux effets. Il ne faudrait pas, par suite de la baisse de la piastre, être obligé de recourir chaque année à ce procédé: la population indigène en serait probablement assez vite exaspérée. C'est donc là une raison très forte pour hâter la fixité de la valeur de la piastre. Quant au procédé recommandé et, dit-on, déjà appliqué pour assurer l'équilibre du budget général indo-chinois, il nous conduit tout aussi fortement que le précédent à réclamer la fixité de la valeur de la piastre. On conçoit, en effet, facilement combien l'ignorance des variations de cours, dans laquelle se trouvera presque toujours le contribuable, favorisera la fraude. Pour tous ces motifs, il nous semble qu'il faut arriver le plus vite possible, par des

moyens qu'il reste à choisir, mais que l'expérience de l'Inde doit nous aider à trouver, à stabiliser en Indo-Chine la valeur de la piastre.

EDOUARD PAYEN.

## FRANCE ET CORÉE

Un de nos correspondants nous adresse de Séoul la lettre suivante:

L'alliance anglo-japonaise, tant applaudie des uns, tant discutée des autres, aura eu au moins pour premier résultat de ramener quelque peu l'attention sur le vieux pays de Corée, qui, après les convulsions de la guerre sino-japonaise, était peu à peu retombé dans l'indifférence et dans l'oubli. Qui donc, en effet, à part la Russie et le Japon qui passent, non sans raisons, pour avoir des visées politiques sur ce coin isolé du monde, paraissait se soucier sérieusement de cette nation, au passé peu ou mal connu, à peine ouverte aux progrès de la civilisation moderne et où la population étrangère, formée de quelques centaines d'individus, ne semble représenter que des intérêts d'ordre secondaire.

Et cependant, par le fait même qu'elle est plus ignorée, la Corée mérite d'être connue. On l'ignore, je ne dirai pas surtout, mais beaucoup, en France; et les Français de Corée, exilés volontaires, mais enfants toujours fidèles de la patrie lointaine, déplorent souvent l'inexactitude et la fantaisie des informations que la presse française, involontairement sans doute et faute d'un contrôle possible, reproduit souvent au sujet des affaires de notre pays d'adoption. Nous sommes toujours sûrs de retrouver sur nos feuilles françaises, deux mois après les avoir lues dans les organes de la presse anglo-japonaise qui fleurit au Japon, les nouvelles les plus erronées, les insinuations les plus tendancieuses, habilement répandues en Europe par les soins intéressés des grandes agences à la solde des intérêts britanniques.

La plupart du temps ces nouvelles ou ces informations sont conçues dans un sens qui implique la prédominance en Corée de l'influence et des idées japonaises. Certes, il serait puéril de nier cette influence; mais il serait également faux de considérer la Corée comme absolument inféodée aux idées de son voisin de l'Est. Elle le subit plutôt qu'elle ne l'attire et se rend parfaitement compte qu'il existe par ailleurs des conseillers plus désintéressés, partant plus sûrs. Parmi ces derniers, la France figure en bonne place, et on peut le dire bien haut, l'influence française existe en Corée bien réelle et bien vivante. Sans doute, elle ne se fait pas sentir d'une façon constante, parce qu'elle se tient en dehors des spéculations intéressées de certaines puissances; sans doute, la conclusion de la fameuse alliance a quelque peu contribué, pour le présent, à rejeter cette influence au second plan. Mais sa nature même est la sauvegarde de sa durée et de son efficacité.

Sait-on en France qu'à Séoul, notre capitale, en dehors des missionnaires et des religieuses, vit une colonie française de 35 personnes, dont plusieurs familles complètes. Le chiffre ferait sourire, si l'on ne s'empressait d'ajouter qu'il vient immédiatement après la colonie américaine, la plus forte de toutes (400 personnes environ) et laisse derrière lui la population respective des colonies allemande, anglaise et russe. Si nous énumérons les professions, nous trouvons, parmi nos compatriotes, un conseiller légiste, un directeur du service des Mines impériales assisté de deux ingénieurs et d'un conducteur des travaux, un directeur technique et deux ingénieurs du chemin de fer du Nord-Ouest, un conseiller inspecteur des Postes, deux officiers français attachés comme ingénieurs à l'Arsenal, un directeur du Collège impérial français, un artiste céramiste, tous engagés par le gouvernement coréen. Nous possédons encore une grande maison d'approvisionnement général dirigée par un Français et occupant deux compatriotes, le meilleur hôtel de la ville tenu également par un Français et un colon. J'omets volontairement de parler du personnel de la Légation de France.

Notre influence s'explique donc, en premier lieu, par la place prépondérante occupée par nos compatriotes dans diverses administrations de l'Etat. Est-ce à dire qu'ils réussissent tous à de semblables degrés? Malheureusement non et empressons-nous d'ajouter, pas par leur faute. A l'instar de presque tous les gouvernements asiatiques, le gouvernement coréen engage volontiers des étrangers à titre de conseillers, d'ingénieurs, etc.; mais de là à écouter leurs conseils, à effectuer les travaux ou les réformes qu'ils préconisent, de là surtout à leur donner l'autorité nécessaire pour diriger effectivement les services auxquels ils sont affectés, il y a loin. Dès lors, bien des capacités restent inutilisées. Mais en dehors de cette sorte de défiance instinctive de tout ce qui vient du dehors, d'autres motifs empêchent le gouvernement coréen de se servir, comme il en aurait peut-être le vouloir, des forces mises à sa disposition : ce sont principalement le mauvais état des finances et la crainte des complications politiques.

Le premier cas s'explique de lui-même : le gouvernement coréen n'est pas riche ; ses revenus atteignent environ 12 millions de yen (30 millions de francs). Ce budget serait peut-être suffisant, s'il était sagement géré et proportionné aux besoins réels du pays. Mais l'Etat est assez peu ménager de ses deniers ; l'imprévoyance et le gaspillage sont ses moindres défauts. Certes on veut se civiliser, on s'efforce de se mettre au niveau des autres nations ; mais on a surtout l'orgueil de paraître. Le caractère enfantin de la nation se révèle à tout instant par son amour exagéré des fêtes, des cérémonies de toute sorte, à tout propos et aussi hors de propos. Tout est prétexte à jeter l'argent par les fenêtres, lorsqu'il s'agit de inutilités ; mais les caisses publiques restent obstinément à sec lorsqu'il est question de choses utiles, ou alors l'argent est si parcimonieusement me-

suré qu'il est impossible d'aboutir d'une façon satisfaisante.

Quant à la crainte des complications politiques, elle n'est que trop réelle et se fait jour, à chaque instant, sous le moindre prétexte. La Corée n'a certes pas vu avec tout l'enthousiasme dont parlent les organes anglais et japonais la conclusion d'une alliance ayant pour but de lui imposer une sorte de tutelle, dont elle ne se soucie guère. Mais elle a peur des conséquences inconnues encore de cette alliance. Ne sait-elle pas, depuis longtemps déjà, que toute tentative faite par elle dans un ordre quelconque et entraînant soit une modification sérieuse dans son administration, soit une amélioration dans son organisation économique ou politique est immédiatement combattue, transformée ou accaparée par les Japonais qui excellent, en Corée, dans l'art de s'attribuer le bénéfice des propositions utiles faites par d'autres. Elle sent évidemment le danger de cette mainmise sur son indépendance, mais elle est également impuissante à s'y opposer. Seule, pauvre et faible, elle n'est pas de force ; et à qui pourrait-elle faire appel pour l'assister? Certes elle connaît bien la tension des rapports de la Russie et du Japon. Mais elle redoute la Russie plus encore peut-être que le Japon à cause de l'attitude fermée et silencieuse de cette première puissance. Elle sent que ce silence est gros de menaces et qu'il pourrait bien se transformer un jour en un formidable coup de tonnerre dont elle essuiera fatalement les effets.

Les exemples abondent de ce que produit la situation ambiguë dans laquelle se débat la politique coréenne, par suite des deux causes esquissées plus haut. Nous en choisirons un au hasard qui intéressera peut-être nos lecteurs, étant donné qu'il s'agit d'une entreprise confiée à des compatriotes. Je veux parler de la ligne du chemin de fer du Nord-Ouest, destiné à relier Séoul à la frontière mandchourienne.

Ce chemin de fer avait été tout d'abord concédé, en 1896, à la Compagnie française de Fives-Lille, qui, après une première étude du tracé de la ligne, jugea probablement l'affaire peu avantageuse, car elle laissa périr sa concession en 1899. C'était une véritable défaite à notre actif, et d'autant plus sensible que, vers la même époque, d'autres concessions accordées à peu près en même temps commençaient à prendre corps pour les lignes de Séoul à Chemulpo (1) et de Séoul à Fousan (2).

La Compagnie française abandonnant ses droits, l'Etat coréen reprenait donc toute liberté d'action. C'est alors qu'est intervenue, on peut dire au bon moment, l'habileté diplomatique de notre représentant en Corée, l'honorable M. Collin de Plancy. Un autre se fut peut-être borné à déplorer, selon les clichés convenus, la timidité, les recu-

(1) La ligne de Séoul à Chemulpo, concédée tout d'abord en 1896 à un syndicat américain, a été repassée à une compagnie japonaise qui a continué les travaux et terminé la ligne en juillet 1900.

(2) Compagnie japonaise. Les travaux de la ligne ont été inaugurés en août 1901, du côté de Séoul, et se continuent aux deux extrémités de la ligne.

lades de notre industrie. M. de Plancy, tout déçu par le résultat qu'il pût être de l'abandon d'une semblable affaire, songea avant tout à sauver l'honneur du nom. Il sut amener le gouvernement coréen à entreprendre par lui-même, la construction de la ligne du Nord-Ouest, à confier les travaux de cette ligne à des ingénieurs français, et à n'employer dans ce but que du matériel français.

En exécution de ce nouveau contrat qui sauvegardait, dans la plus large mesure, les intérêts de notre patrie, le gouvernement engageait, en 1900, deux ingénieurs français et appelait un peu plus tard un autre Français, comme directeur technique des travaux de la ligne. Une étude complète fut faite du tracé de Séoul à Song-to, première section de la ligne à ouvrir (80 kil. environ); les premiers travaux furent commencés au début de 1901, sur une longueur d'environ 5 kilomètres, et l'inauguration officielle de ces travaux fut faite en grande pompe, le 8 mai dernier, en présence de tout le corps diplomatique, de l'amiral Bayle et de son état-major, venus exprès à Séoul pour la circonstance, et de toutes les notabilités indigènes ou de la colonie étrangère. Petit à petit cependant l'activité du début faisait place à un laisser-aller contre lequel essayaient de réagir et protestaient en vain les ingénieurs français; puis bientôt, sous divers prétextes, grande chaleur d'abord, épidémie cholérique ensuite (1), les travaux cessaient complètement; ils ne sont pas encore repris.

Là encore, il faut accuser d'abord le manque d'argent. Le gouvernement coréen — qui a dépensé, en dehors de son budget régulier, plus d'un million de yen en préparatifs de fêtes que l'on devait donner pour célébrer le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'accession au trône de l'Empereur actuel, et qui ont dû être reportées à l'année prochaine, à cause du choléra — n'a pas su mettre de côté l'annuité nécessaire à l'accomplissement des travaux de son chemin de fer du Nord-Ouest. On prétend aussi, d'autre part, que les Japonais voudraient bien pouvoir obtenir la concession de cette ligne qui compléterait heureusement le réseau déjà confié à leurs soins, et l'on dit que l'interruption des travaux de la ligne du Nord-Ouest pourrait être considérée soit comme le prélude des pourparlers qui s'engageraient avant peu sur cette question, soit comme un moyen (tout au moins enfantin et renouvelé de l'autruche cachant sa tête sous son aile) d'é luder toute proposition préliminaire en ce sens. Il y a peut-être de l'un et de l'autre dans cette attitude. D'une part, une concession de plus ou de moins aux Japonais, qui en possèdent déjà beaucoup, ne serait pas pour gêner outre mesure le gouvernement coréen. On est d'ailleurs en droit de se demander pourquoi ce gouvernement a rejeté, de propos délibéré, les propositions sérieuses qui lui ont été faites l'année dernière par le représentant d'un syndicat franco-belge, tendant à obtenir la concession de la ligne que les Coréens ne semblent pas en mesure de

construire avec leurs propres ressources. Mais, d'un autre côté, un engagement formel existe envers la France, et les hommes politiques sensés du pays — il s'en trouve quelques-uns — sentent le danger qu'il y aurait à heurter de front notre diplomatie. Car dans cette affaire nous pourrions bien nous trouver une fois encore d'accord avec la Russie, si nous considérons qu'il s'agit d'un chemin de fer aboutissant à la frontière mandchourienne, que 200 kilomètres à peine séparent de Moukden et de la grande voie ferrée reliant Port-Arthur à l'Europe.

Et ce que je dis pour le chemin de fer du Nord-Ouest, peut s'appliquer à l'Arsenal que l'on ne parvient pas à constituer, aux mines impériales que l'on n'ose faire exploiter, toujours pour les mêmes motifs : manque d'argent et crainte de complications.

On aurait tort d'ailleurs de croire que ces insuccès sont spéciaux aux œuvres françaises. Nombreux sont les fonctionnaires étrangers, autres que nos compatriotes, qui se tournent les pouces, attendant le bon plaisir du gouvernement coréen pour commencer ou continuer leur besogne.

Si nous ne sommes pas favorisés partout, du moins avons-nous à notre actif quelques réussites fort satisfaisantes. Le Collège impérial français, sous la direction de notre compatriote, M. Em. Martel, est celle des écoles de langues étrangères, entretenues par le gouvernement coréen, qui compte le plus grand nombre d'élèves, une centaine environ chaque année. Tous les interprètes indispensables à nos compatriotes et un nombre respectable de fonctionnaires sortent de ce collège. Aussi voit-on avec surprise que, dans notre lointaine capitale, la langue française est parlée au moins autant que l'anglais. Cela n'est pas indifférent à constater si l'on considère qu'il existe à Séoul un collège anglais plus ancien que le nôtre, entretenu par l'État, et une école anglo-américaine subventionnée.

Sous la direction d'un agent des postes françaises, mis par notre gouvernement à la disposition du gouvernement coréen, la poste impériale a pris une impulsion et un développement que l'on ne connaissait pas avant l'arrivée de ce fonctionnaire à Séoul. Enfin un conseiller légiste, M. Crémazy, autrefois premier président de la Cour d'appel de Saïgon, poursuit actuellement un travail considérable tendant à la constitution du Code pénal coréen, et mène cette besogne ardue de front avec l'enseignement du droit à plusieurs élèves de l'École française.

J'avais donc raison de dire que notre influence existe bien réelle et bien vivante; mais pour compléter mon affirmation, je dois dire que l'honneur en revient, avant tout, au représentant de la République à Séoul, M. de Plancy, dont j'ai déjà parlé incidemment.

C'est le troisième séjour que fait à Séoul M. Collin de Plancy, au cours de sa carrière déjà longue et dont une grande partie s'est écoulée en Extrême-Orient, que notre ministre connaît en

(1) Une violente épidémie cholérique s'est abattue cette année sur le pays. Elle paraît heureusement disparue au moment où nous écrivons ces lignes.

politique, en érudit et en artiste. Chargé pour la première fois en 1887, d'une mission en Corée, à l'effet de procéder à l'échange des ratifications du traité d'amitié et de commerce, conclu l'année précédente par M. Cogordan, M. Collin de Plancy revenait en 1888, pour tenir jusqu'en 1891 le poste de commissaire du gouvernement français en Corée. Après un séjour à Tokyo et un court passage aux Affaires étrangères et à Tanger, il était de nouveau envoyé à Séoul en 1896, comme consul général et chargé d'affaires, titre que le gouvernement de la République transformait récemment, en 1901, en celui de ministre résident. Dans ce long espace de temps, notre représentant a appris à connaître, mieux que personne, les gens et les choses de ce pays. Il a su, chose plus difficile qu'on serait tenté de le croire, s'attirer dans les sphères gouvernementales du pays, l'estime de tous, la confiance de beaucoup, l'amitié de plusieurs et non des moindres. Tout le monde sait ici que notre ministre est *persona gratissima* à la cour de Séoul et que Sa Majesté l'honore d'une particulière confiance. La plupart des œuvres confiées à des Français sont dues à son initiative. Aucune ne lui est indifférente et il les suit toutes avec un dévouement attentif qui, bien que dissimulé sous des dehors d'une correction un peu froide, n'en est pas moins reconnu par tous. Si son allure juvénile ne rendait quelque peu ridicule cette appellation, on pourrait dire de lui qu'il est le père de la colonie française de Séoul. Il en est en tout cas le fondateur et le conseiller respecté et aimé. Ennemi des éclats intempestifs et d'une égalité d'humeur fort appréciée de cette population craintive, sa patience n'exclut pas une fermeté digne, sachant vouloir et au besoin exiger, le moment venu. On peut affirmer hautement que rien ne sera perdu du prestige français dans ce pays, tant que M. de Plancy, qui l'a établi et consolidé, sera là pour le soutenir.

On voit, en résumé, que la Corée sait distinguer, entre les sollicitations qui la pressent de part et d'autre, celles qui viennent d'amis désintéressés. Nous essaierons de faire comprendre un autre jour, comment agissent les autres.

#### AVIS

**MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux Publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.**

**M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.**

## PLACERS AURIFÈRES DE LA SIBÉRIE

Les régions aurifères de la Sibérie s'étendent d'une manière presque continue depuis les monts Ourals jusqu'au Pacifique, c'est-à-dire sur tout l'espace immense englobé entre le 27° et le 130° degré de longitude Est de Pulkowa.

Aucune région aurifère, pas plus aux États-Unis qu'au Transvaal ou qu'en Australie, ne présente une répartition du précieux métal sur des surfaces comparables, même de loin, à celles que couvrent les gisements sibériens : plus de 100 degrés en longitude.

La grande majorité de ces gisements n'a jamais été explorée, et de toutes les richesses du sol sibérien, déjà connues, on n'a exploité, jusqu'à présent, qu'une faible partie pour des raisons qui seront indiquées plus loin.

Pour l'instant les placers aurifères exploités en Sibérie sont disséminés dans les régions suivantes :

- 1° Province d'Akmolinsk (montagnes Kokchetavski);
- 2° Province de Semipalatinsk (affluents du haut Irtysh);
- 3° Gouvernement de Tomsk (districts d'Altaï et de Minoussinsk);
- 4° Gouvernement d'Iénisseïsk (vallées des fleuves Toungouska, Grand Pitt, Angara, Tchoulym et Iousse);
- 5° Transbaïkalie (districts de Bargousine et de Nertchinsk);
- 6° Province de l'Amour (vallées du Zeïa et de Boureïa, affluents de l'Amour);
- 7° Province d'Iakoutsk (vallées de Vitime et d'Olekma);
- 8° Province maritime (vallée d'Amgoune et côtes de la mer d'Okhotsk).

Malgré l'énorme développement des placers aurifères de la Sibérie, la Russie ne vient qu'à la quatrième place dans l'ordre des pays producteurs d'or, comme le montre le tableau ci-contre.

Les chiffres indiquant dans le tableau la valeur de la production de l'or en Russie sont ceux officiellement déclarés par la Monnaie de Saint-Pétersbourg. Pour avoir le chiffre réel de la production annuelle de ce pays, il conviendrait de majorer les chiffres officiels d'un quart environ, représentant approximativement le montant des exploitations clandestines, dont la production échappe au contrôle de l'État.

On sait, en effet, qu'aux termes de la loi minière russe, la totalité de l'or produit sur le territoire de l'Empire doit être livré à l'État, qui le paie en roubles papier, au cours du jour, en délivrant ce qu'on appelle des « assignovki » après avoir prélevé sur le produit brut de 3 à 15 0/0, suivant les lieux de production.

C'est en tenant sans doute compte des exploi-

Valeur de l'or donné par les principaux pays producteurs.

ANNÉES	ÉTATS-UNIS	TRANSVAAL	AUSTRALASIE	RUSSIE	AUTRES PAYS	TOTAL GÉNÉRAL
1888.....	165.875.000	22.500.000	142.800.000	106.510.000	113.295.000	550.980.000
1889.....	164.000.000	43.930.000	165.430.000	115.860.000	116.630.000	604.850.000
1890.....	164.225.000	49.435.000	149.040.000	127.420.000	112.256.000	602.376.000
1891.....	165.875.000	70.998.000	156.990.000	109.635.000	110.878.000	614.376.000
1892.....	165.000.000	114.668.000	169.350.000	123.280.000	134.800.000	707.098.000
1893.....	179.775.000	144.091.000	172.184.000	142.889.000	153.348.000	792.187.000
1894.....	198.800.000	191.086.000	199.550.000	134.710.000	188.694.000	912.846.000
1895.....	234.160.000	214.969.000	213.469.000	125.450.000	184.670.000	977.718.000

tations clandestines de la Sibérie, que les statistiques de la production annuelle de métaux précieux dans le monde entier, publiées aux États-Unis, évaluent la valeur de la production de l'or en Russie, pour l'année 1895, à 169.950.000 francs, au lieu de 125.450.000 francs déclarés par la Monnaie de Saint-Petersbourg.

En considérant le chiffre donné par les statistiques américaines comme plus voisin de la vérité, on constate que la production d'or du globe entier a atteint, dès 1895, le chiffre de 1 milliard 47 millions et que, de 1888 à 1896, soit en huit années, elle a doublé, passant de 550 millions à plus d'un milliard.

En examinant le tableau ci-dessus, nous voyons aussi que dans cet accroissement fabuleux, la Russie n'a pas progressé au prorata des autres pays producteurs, car elle se laisse dépasser, dès 1893, par le Transvaal et se voit, chaque année, distancée de plus en plus par la production australienne.

Nous savons, d'autre part, que d'une manière générale, la production des placers aurifères sibériens tend plutôt à décroître, c'est ainsi que la totalité de l'or extrait dans toute la Sibérie se chiffrait en 1882 par 1.748 pouds (1), en 1891 par 1.680 pouds et en 1897 par 1.637 pouds ; la production a donc diminué en quinze ans de 110 pouds.

Dans la taïga (forêt vierge) septentrionale du district d'Iénisseïsk, la production annuelle de l'or, après s'être maintenue, de 1882 à 1891, à une moyenne de 95 pouds, n'a été, de 1892 à 1899, que de 69 pouds et en 1901 la même région n'a donné que 40 pouds d'or.

Le même décroissement de la production s'observe en Transbaïkalie et dans la province de l'Amour.

Ainsi les 134 « priyski » (placers aurifères) de la province de l'Amour fournirent, en 1896, 410 pouds d'or et en 1898 les 158 priyski de la même région ne donnèrent que 358 pouds.

(1) Un poud = 16 kilogr. 380, et vaut 50.000 francs en chiffres ronds.

L'ensemble de la production de la province de l'Amour a atteint, en 1901, dans les 177 priyski exploités, 423 pouds d'or.

Quelques sociétés très importantes, comme la Compagnie Nimansky et la Compagnie Bodaïbinsk, ont fait faillite, d'autres se plaignent de la dureté des temps. Même les fameux priyski de Vitime et d'Olekma, les plus riches de la Sibérie, ne donnent plus les bénéfices fabuleux de naguère à leurs propriétaires, dont quelques-uns ont même subi dernièrement des pertes.

Il n'y a guère que sur les côtes de la mer d'Okhotsk, dans la province Maritime, que la production de l'or augmente : il y avait, en 1896, dans cette région, 14 priyski qui ont donné 82 pouds d'or ; deux ans après, en 1898, on y comptait 25 priyski avec un rendement de 164 pouds.

Les causes principales de cette décroissance générale dans la production du métal précieux, en Sibérie, sont l'épuisement des anciens placers exploités de longue date déjà par des procédés primitifs et absolument préjudiciables à cette industrie, comme on le verra plus loin, et aussi l'absence de nouvelles découvertes de riches gisements aurifères.

Les bruits récemment répandus de la découverte sensationnelle de nouveaux placers d'une riche teneur, dans la vallée de l'Aldan du district de Nertchinsk et dans la vallée de la Teïa du district d'Iénisseïsk, n'ont pas encore été confirmés.

La Sibérie n'est pas encore arrivée à la période de mise en valeur des filons, des couches et des amas qui constituent les gisements originaires de l'or, elle en est encore à l'ère de l'exploitation des placers, c'est-à-dire des sables alluvionnaires contenant de l'or natif en grains, ou en pépites, de volumes variables.

La facilité avec laquelle l'or, grâce à son poids spécifique élevé, se sépare des stériles qui l'accompagnent, permet de procéder au lavage des sables alluvionnaires avec les instruments les plus rudimentaires : batte en bois, long-tom ou sluice portatif, appareils aussi simples qu'ingénieux

que le prospecteur d'or emprunte à la forêt voisine.

Sur la majeure partie des placers sibériens, on emploie encore aujourd'hui ces instruments primitifs qui ont été remplacés partout ailleurs par des procédés plus perfectionnés (la méthode hydraulique, le dragage des placers, etc.), permettant une exploitation plus rationnelle, plus économique, assurant une récolte sûre et abondante.

L'emploi des procédés primitifs constitue évidemment une des principales causes du retard de la production russe sur les autres pays, qui traitent leurs placers en quelque sorte mécaniquement.

L'éloignement extrême de la Sibérie, l'absence de routes praticables dans les taïgas et partant la difficulté et la cherté excessives du transport, empêchent les Russes de se servir de machines fort coûteuses, qui exigent en outre la présence constante de mécaniciens aptes à les réparer.

Les conditions climatériques exceptionnelles de la Sibérie obligent le prospecteur sibérien de se presser; il n'y a guère, en effet, que 100 à 120 jours de travail utile par année sur les placers (de juin au milieu de septembre), et il s'agit, pendant cette courte période, de lever un cube d'alluvions suffisant pour rembourser les frais avancés; après quoi commence le bénéfice de l'opération annuelle.

Talonné par le temps, on travaille ferme, sans trêve ni repos, et dans ces conditions, la besogne ne saurait s'accomplir sans bien des accrocs et des fausses manœuvres fort préjudiciables à l'entreprise.

La nécessité de produire rapidement un poids d'or, assez considérable pour couvrir au plus tôt les frais engagés, oblige les exploitants sibériens à enlever seulement le lit mineur du placer, en négligeant complètement le lit majeur que l'on recouvre le plus souvent, malgré la défense de la loi minière, de résidus lavés, le rendant ainsi définitivement inexploitable.

Les pertes sèches qui en résultent sont incalculables et contribuent certes beaucoup à empêcher la Russie d'occuper sinon le premier, au moins un meilleur rang, parmi les quatre principaux producteurs de l'or.

La lutte terrible, que le prospecteur sibérien doit constamment soutenir contre les éléments hostiles d'une contrée si inhospitalière, l'empêche nécessairement d'arracher au sol récalcitrant, toujours glacé et dès lors inattaquable, la totalité de ses trésors.

Les placers exploités, jusqu'à présent, en Sibérie, sont de formation récente, géologiquement parlant; ils dépendent de la période quaternaire.

Ces placers sont situés dans le fond des vallées actuelles au-dessous du niveau des rivières existantes qui ont en général une pente assez faible, de sorte que le terrain marécageux, couvert de toundra (vastes tourbières), ne donne aucune indication sur les chances d'enrichissement du sous-sol.

On est donc obligé de creuser une série de puits de recherches, nommés « chourfs », pour s'assurer de la présence du métal précieux.

Le sol étant gelé à des profondeurs incroyables, il faut s'aider du feu pour l'arracher péniblement par parcelles. Pour comble de malheur, ce sol si dur, si résistant aux outils, tombe en boue véritable dès qu'il sent la chaleur; il faut par conséquent se préserver par des boisages solides contre les éboulements des galeries souterraines.

Les recherches des placers se font en hiver, par des escouades de 10 hommes, y compris leur chef; les frais de ces expéditions préliminaires montent en moyenne à 25.000 francs; les résultats peuvent être magnifiques ou nuls: le risque à courir est donc grand.

L'expédition d'hiver est toujours précédée par une tournée exécutée en été, par le chef, accompagné d'un ou deux sous-ordres.

Il étudie le pays, profitant de la belle saison, séjourne dans la forêt, détermine à l'avance la distribution de ses hommes sur le terrain d'action, construit un ou deux « zimovieux » (cabines en bois) pour l'hivernage.

Vers le milieu de novembre, lorsque le chemin d'hiver est établi, après la chute des neiges, l'expédition se met en route pour aller commencer les sondages.

Tout centre d'exploitation doit être relié par une route à la « résidence », où se trouve l'administration de l'entreprise et où sont emmagasinés des approvisionnements suffisants, apportés pendant la saison de la navigation.

Si les résultats des recherches préliminaires sont jugés suffisamment encourageants, on déclare le placer à l'administration locale et à la police, et cette déclaration sert de point de départ à la délivrance de la concession définitive, qui n'est généralement obtenue qu'au bout de dix-huit mois, ou même de deux ans. Les formalités multiples, les démarches et les frais qu'elles occasionnent, découragent les petites gens qui ne possèdent point de ressources suffisantes pour pouvoir attendre l'autorisation, et voilà pourquoi on voit dans le pays une multitude d'aventuriers, d'orpailleurs marrons (« Khistchnikis » en russe, c'est-à-dire rapaces), qui se livrent à une exploitation clandestine de bons placers découverts par eux. Ils ne sont pas embarrassés d'écouler leur or dans le pays, d'autant plus qu'ayant peu de frais et ne payant aucune redevance à l'État, ils peuvent faire des prix défiant toute concurrence.

Pour répartir sur les centres de consommation les approvisionnements accumulés pendant l'été dans la résidence centrale, on emploie des chevaux, des chameaux et des rennes.

En première ligne viennent les chevaux, employés en été au transport des alluvions aurifères, inoccupés et par conséquent disponibles en hiver.

Malheureusement la nécessité d'apporter le fourrage et l'avoine nécessaires à l'alimentation de ces chevaux, limite en hiver le rayon de leur

action à 150 kilomètres environ ; passé cette distance, leur effet utile est nul et on se voit obligé de créer des dépôts intermédiaires ou de recourir aux chameaux, qui se contentent d'un poids journalier de ration inférieur de moitié à celui nécessaire aux chevaux, mais il leur faut au moins 400 grammes de sel par jour.

De grands troupeaux de 2 à 3.000 chameaux viennent de Mongolie, chaque hiver, faire pour les mines les transports à forfait.

Dans les contrées complètement dépourvues de chemins, même primitifs on ne peut employer que des rennes pour faire les transports.

Le concours de ces bêtes est vraiment inestimable dans la taïga : elles n'exigent le transport d'aucune provision pour leur propre entretien, car elles se nourrissent de lichens de couleur gris clair qu'elles savent déterrer sous la neige et de lichens barbus qui pendent aux branches des mélèzes. Malgré le développement démesuré de leur tête, les rennes se faufilent avec une adresse inouïe à travers les fouillis inextricables des forêts vierges.

Un renne peut porter à dos un poids de 65 kilos au maximum ; avec traîneaux légers, une paire de ces animaux remorque de 130 à 160 kilos, sans chemins tracés, en faisant 6 kilomètres à l'heure.

Les rennes sont conduits par les « Orotchones », aborigènes sibériens, seuls capables de soigner et de manœuvrer ce bétail asiatique qui craint fort les Européens, dont l'odeur lui est fort désagréable, à en croire les indigènes.

Le prix de transport de marchandises sur les placers varie de 340 à 1000 francs la tonne, selon les régions.

L'exploitation des placers consiste en quatre opérations distinctes, exécutées à la pioche et à la pelle, à savoir :

1° Enlèvement de la tourbe superficielle et transport par charrettes (tarataïka) sur les côtés de l'excavation future ;

2° Enlèvement du stérile et transport par charrettes en dehors du lit aurifère ;

3° Exploitation de l'alluvion aurifère et transport par charrettes au lavoir ;

4° Reprise des sables lavés au pied du lavoir, après séparation de l'or et transport par charrettes au tas du stérile.

Sur quelques rares placers, on commence à employer des wagons conduits par un câble sans fin (guide-rope).

D'une façon générale on n'exploite en Sibérie que des placers *payants*, c'est-à-dire ceux dont la teneur en or est susceptible de couvrir, en 120 jours de travail annuel, tous les frais avancés et de produire un bénéfice atteignant de 20 à 40 0/0 du capital engagé.

Sont considérés comme *pauvres*, tous les placers à teneurs ne dépassant de 30 à 50 dolis aux 100 pouds d'alluvion (1 gr. 60 à 2 gr. 70 par mètre cube en place pesant 2.000 kilos).

Les placers *moyens* sont ceux dont les teneurs vont de 60 à 80 dolis (3 gr. 25 à 4 gr. 32 par mètre cube en place) et enfin des alluvions à teneurs

supérieures à un zolotnik aux 100 pouds (5 gr. 20 par mètre cube en place) constituent des placers *riches*.

On peut évaluer approximativement à 60.000 le nombre des personnes occupées sur tous les placers sibériens.

Les ouvriers de diverses catégories sont engagés par un contrat pour toute l'année ; leurs salaires varient selon leurs aptitudes et aussi selon les régions : c'est dans les districts d'Akmolinsk et de Semipalatinsk qu'ils gagnent le moins, et c'est dans les provinces d'Iakoutsk, de l'Amour et dans la province Maritime qu'ils sont le mieux payés.

Une grande partie d'ouvriers des mines sont nourris par leurs patrons et reçoivent en plus de leurs appointements une certaine quantité de farine, de thé, de semoule, de viande, d'alcool coupé d'eau, etc.

Ils achètent toutes les marchandises dont ils ont besoin dans les boutiques tenues par les propriétaires des placers eux-mêmes, qui retirent de gros bénéfices de ce commerce, en vendant à leurs ouvriers des marchandises avariées à des prix exorbitants.

Le montant du salaire journalier d'un ouvrier des mines, frais de nourriture compris, oscille entre 4 et 5 francs.

Le travail commence à 3 heures du matin et dure 14 ou 15 heures, avec deux courtes interruptions consacrées aux repas. On ne chôme que six jours pour les grandes fêtes : trois jours à Pâques, deux jours à Noël et le jour de la Trinité. Chaque ouvrier a droit en outre à deux jours de congé par mois. Celui qui finit la besogne quotidienne imposée (leçon) avant le temps fixé, peut augmenter son salaire par un travail supplémentaire. Ceux qui ont la chance de trouver des pépites d'or, en glanant sur les alluvions, les portent au bureau de l'administration qui paie ces paillettes d'or natif ramassé à raison de 7 à 10 francs le zolotnik (5 gr. 20).

Il y a peu de grosses Sociétés, exploitant les placers, en Sibérie, mais en revanche les petits orpailleurs y pullulent.

Ces orpailleurs, plus ou moins clandestins, manquant de ressources nécessaires, empruntent des capitaux aux riches compagnies minières et s'installent généralement dans leur voisinage.

Beaucoup ne vivent que d'expédients et de rapines : trahis par la veine, ne trouvant pas de placers « payants », ils s'emparent de l'or volé par les ouvriers des grandes exploitations voisines, en leur offrant en paiement, la plupart du temps, de l'alcool de mauvaise qualité, dont ils possèdent toujours une ample provision.

Très souvent, après avoir affermé un placer aurifère, ces petits industriels en confient l'exploitation à plusieurs « Artels » ou bandes d'ouvriers libres, constitués en communautés, appelés « Zolotnitchniki », qui se chargent de se procurer eux-mêmes tous les instruments nécessaires pour le lavage de l'or, de construire leurs habitations et de pourvoir à leur alimentation. Ils sont étroitement surveillés par le fermier du placer et sont

tenus de lui livrer intégralement tout l'or recueilli, à un prix convenu d'avance qui varie de 3 fr. 30 à 8 francs le zolotnik. Travaillant à leurs risques et périls, les Zolotnitchniki n'ont pas la vie assurée comme les ouvriers réguliers engagés par contrats, leur situation est fort aléatoire, mais en compensation ils jouissent d'une liberté entière et ont bien des chances de mettre la main sur de véritables trésors, qui les enrichissent d'un seul coup.

Dans les profondeurs des sombres taïgas des vallées de Vitime, d'Olekma et de l'Amour, on rencontre beaucoup d'ouvriers libres, associés en une sorte de syndicat et formant des équipes volantes *Letoutchka*, qui travaillent indépendamment sur des anciens placers abandonnés et livrent le produit de leur lavage aux propriétaires des mines des environs.

La police minière locale fait une chasse acharnée à ces orpailleurs non autorisés, nommés aussi *Khistchnikis*, ou hommes de proie, qui dégradent tous les terrains aurifères par les procédés grossiers et expéditifs de leur travail hâtif. Néanmoins c'est aux « *Letoutchka* » que l'on doit toutes les découvertes sensationnelles de placers miraculeux.

Le travail dans les tranchées des placers est fort pénible et a une influence funeste sur la santé des ouvriers qui sont obligés souvent de travailler les pieds dans l'eau glacées des sources souterraines.

Arrivés à une certaine profondeur, ils ont chaud et se découvrent imprudemment; à la sortie, un vent glacial et humide enveloppe brusquement leurs corps en sueur.

De février à juin, la maladie la plus répandue parmi les ouvriers des mines est le scorbut, que l'on soigne avec une espèce d'ail sauvage, mangé en grande quantité et employé aussi en frictions.

Les fièvres paludéennes, le ténia, les rhumatismes et toutes les maladies provoquées par les refroidissements font beaucoup de victimes dans les taïgas froides, humides et marécageuses.

Les baraquements provisoires, hâtivement construits avec des matériaux humides, abritent mal les ouvriers qui y sont exposés au froid et aux courants d'air. L'air y est vicié terriblement. Souffrant de la chaleur suffocante que dégagent, le soir, les gros poêles en fonte de ces baraquements, les ouvriers se découvrent en dormant et le matin ils se réveillent dans une température glaciale, transis de froid.

Les cas de commencement d'asphyxie occasionnés par les émanations carboniques de ces poêles sont très fréquents. L'assistance médicale n'est bien organisée que sur les placers des riches Sociétés, qui engagent un médecin spécial à l'année pour soigner leurs ouvriers et qui possèdent des infirmeries pourvues de tous les médicaments.

Pendant les travaux dans les tranchées, la santé et la vie des ouvriers sont exposées à bien des dangers professionnels : un effondrement de couloirs souterrains peut ensevelir des équipes de

travailleurs; une inondation peut les y surprendre; en respirant des poussières minérales, les ouvriers contractent des affections pulmonaires; les longs efforts excessifs, qu'exige le transport de lourdes charrettes de sable, finissent par provoquer des hernies; des accidents multiples de toutes sortes, dus à une fausse manœuvre, sont toujours à redouter.

L'abus des spiritueux achève d'ébranler la santé déjà fortement compromise de l'ouvrier orpailleur, qui, toujours avide d'eau-de-vie, n'hésite devant rien pour s'en procurer, se fait souvent voleur du métal précieux, qu'il extrait de la terre, pour l'échanger contre le poison terrible, auquel son pouvoir magique de noyer toutes les tristesses dans un oubli fictif et éphémère, permet de faire tant de victimes dans tous les pays du monde.

Fort heureusement l'air vivifiant des taïgas sibériennes fortifie beaucoup les ouvriers des mines, et les aide à mieux supporter la fatigue, les maladies et les privations.

L'influence morale qu'exercent les *prïyski* (placers) sur les ouvriers qui y travaillent et sur la population des alentours est déplorable et il ne saurait en être autrement.

D'abord l'organisation de la vie sur les placers aurifères pousse fatalement à l'ivrognerie.

Les points de concentration d'où les ouvriers sont dirigés dans la taïga sont toujours trop abondamment pourvus de débits de boissons et de toutes sortes d'autres tentations immorales, de sorte que les ouvriers y laissent généralement la totalité des arrhes reçus; tout le long de la route est toujours organisée une vente clandestine d'eau-de-vie, qui pénètre, comme par enchantement, dans les plus sombres recoins de la forêt.

Le besoin impérieux de se réchauffer pendant les froids terribles de l'hiver et de se désaltérer lors des chaleurs torrides de l'été, développe chez les mineurs sibériens la triste passion de l'ivrognerie. Manquant complètement de distractions saines dans la forêt perdue, éloignés de toute agglomération humaine, privés de leurs familles, ils se livrent fatalement à la boisson, au jeu et à la débauche.

La promiscuité fâcheuse et inévitable finit par démoraliser les sujets les plus sobres et les plus honnêtes, qui ont constamment sous les yeux l'exemple pernicieux de leurs compagnons, parmi lesquels il y a toujours beaucoup de déportés libérés, aux mœurs déplorables.

Les plus probes se laissent aller au vol et dérobbent à l'occasion quelques parcelles de métal précieux, qu'ils sont sûrs de pouvoir facilement passer à des complices, recéleurs nombreux de la localité, qui leur fournissent en échange de l'alcool.

Etant donné la pénurie de la main-d'œuvre et la cherté excessive de la vie dans la taïga, on ne peut guère songer à y entretenir une police suffisante et bien organisée; c'est pourquoi la surveillance sur les placers est aussi dérisoire que la tolérance des gens sans aveu y est grande.

Les rapports entre les employés et les ouvriers d'une administration minière se caractérisent le plus souvent par une animosité réciproque.

Beaucoup de paysans des environs abandonnent leurs champs et se transforment en cabaretiers, trouvant plus lucratif d'exploiter les prospecteurs, qui viennent, de temps en temps, s'amuser dans les villages voisins. La moralité et la santé des paysannes de ces parages sont généralement mises à une rude épreuve, lors de l'invasion des bandes d'orpailleurs.

Au point de vue économique, l'influence des mines d'or est incontestablement bienfaisante : une armée d'environ 60.000 hommes y trouve constamment du travail durable ; de 30 à 45 millions de francs sont dépensés tous les ans dans le pays par la population flottante des prospecteurs. Grâce à quelques grosses fortunes réalisées pendant la pleine prospérité des placers sibériens, des fondations de grandes écoles, d'établissements de bienfaisance et d'hôpitaux sont devenues possibles dans plusieurs villes de la Sibérie.

La ligne du chemin de fer transsibérien, qui suit sur tout son parcours le tracé de l'ancien « tract » (route) sibérien, ne traverse aucun des placers aurifères, dont la plupart restent toujours très éloignés des centres du pays. Cependant, depuis que ces centres sont reliés à l'Europe par la nouvelle voie ferrée, les conditions de transport se sont considérablement modifiées et il est devenu possible d'introduire sur les placers de la Sibérie des appareils perfectionnés, actuellement en usage aux Etats-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande, à la Guyane, etc.

La généralisation de la drague serait à souhaiter, malgré quelques inconvénients sérieux que présente le fonctionnement de cette machine ingénieuse dans beaucoup de régions sibériennes. Quelques modifications de détails dans le mécanisme pourraient sans doute rendre la drague, aussi pratique en Sibérie que partout ailleurs.

Il ne faut pas perdre de vue que l'emploi de cet appareil permet de réaliser une économie de frais considérable : pour exploiter mécaniquement, en une journée, 120 mètres cubes de terre, il ne faut que 17 ouvriers, tandis que le même travail occupe actuellement, en Sibérie, 72 ouvriers.

En diminuant d'une façon aussi sensible les frais de la main-d'œuvre, on arriverait aisément à pouvoir exploiter des alluvions à très faible teneur et partant à augmenter considérablement le rendement des placers sibériens.

Une forte réduction des contingents d'ouvriers et leur remplacement par des appareils mécaniques s'impose, c'est le seul moyen possible pour réaliser des économies, car les salaires actuels, n'étant point exagérés, ne sauraient être diminués sans provoquer de vives protestations de la part des ouvriers, qui désertaient déjà, en masses compactes, les tranchées des mines, pour aller se faire embaucher sur les chantiers du chemin de fer transsibérien, lors de sa construction.

La grande pénurie de la main-d'œuvre qui en avait résulté, a été fort préjudiciable, pendant

les dix dernières années, aux intérêts des exploitations minières. Si médiocre et inintelligente que soit cette main-d'œuvre, elle est indispensable, et il faudra bien l'accepter telle qu'elle se présente, tant qu'on ne se décidera pas à la remplacer par des procédés mécaniques.

On ne découvre plus de riches placers nouveaux en Sibérie et les anciens commencent à s'épuiser, au point que leur exploitation ne couvre même pas toujours les frais généraux qui sont énormes. Dans cette contrée inhospitalière, il est de toute nécessité d'établir plusieurs centres de ravitaillement, d'avoir une cavalerie considérable et une flottille de bateaux à vapeur et de chalands pour assurer les transports, d'entretenir un nombreux personnel d'employés et d'ouvriers, éparpillés sur de vastes espaces, personnel qu'il faut payer et nourrir, même en morte-saison, sous peine de désorganiser les cadres.

Tous ces frais accessoires écrasent en Sibérie l'industrie minière qui périçlité indéniablement.

L'impossibilité absolue de diminuer ces frais d'une manière efficace, est une raison de plus pour chercher à réaliser des économies sur la main-d'œuvre, seul remède possible pour conjurer le péril.

L'exploitation des placers aurifères de la Sibérie, se trouve entre les mains de quelques Sociétés, formées par des capitalistes sibériens et surtout d'une foule de petits industriels, orpailleurs audacieux et rapaces.

Les uns et les autres se montrent généralement ennemis de tout progrès, de toute innovation ; les premiers parce qu'ils craignent d'engager, d'un seul coup, les gros capitaux nécessaires pour l'acquisition d'un outillage mécanique dispendieux, sans avoir la moindre certitude de récupérer cette avance de fonds, dans l'entreprise essentiellement aléatoire de placers aurifères ; quant aux seconds, modestes prospecteurs sans ressources, ils ne pourront jamais adopter des machines coûteuses et continueront à se servir toujours de petits appareils rudimentaires, construits sur place et à peu de frais.

Parmi les Sociétés russes, récemment fondées dans le but de l'exploitation des placers sibériens, les plus importantes sont :

1° La Société de Lena, fondée en 1896, au capital de 12.000.000 de roubles (1) ;

2° La Société russe, fondée en 1895, au capital de 7.500.000 roubles ;

3° La Société de l'Amour, fondée en 1900, au capital de 3.000.000 de roubles ;

4° La Société de Saïan, fondée en 1900, au capital de 2.500.000 de roubles ;

5° La Société Nicolas, fondée en 1901, au capital de 300.000 roubles ;

6° La Société la « Drague », fondée en 1901, au capital de 500.000 roubles.

Quatre Sociétés étrangères viennent en outre de se constituer pour l'exploitation des placers sibériens, ce sont :

(1) Un rouble vaut 2 fr. 65.

1° La Société néerlandaise, fondée en 1899, pour l'exploitation des mines de Minoussinsk ;

2° La Société anglaise par action, « The Ural gold field of Western Sibiria, Limited », fondée en 1901 ;

3° La Société anglaise, « The exploration Company of North East Sibiria, Limited », fondée en 1901 ;

4° La Société anglaise « The Sibirian gold dredging Company, Limited », fondée en 1901.

Disposant de gros capitaux et d'un outillage perfectionné, bien décidées à appliquer en Sibirie tous les procédés modernes, employés ailleurs pour l'extraction de l'or, ces quatre Sociétés étrangères espèrent obtenir de meilleurs résultats que les capitalistes russes, leurs prédécesseurs. Y réussiront-elles ? Il serait prématuré de répondre à cette question ; il faut attendre que ces Sociétés de création toute récente, aient le temps de se montrer à l'œuvre.

La routine tenace qui règne dans le pays ; le mauvais vouloir habituel des ouvriers des mines, qui deviendront encore moins malléables au service des étrangers ; les tracasseries des autorités locales, qui aiment à faire sentir leur toute-puissance ; enfin et surtout l'hostilité déguisée du gouvernement russe, qui eût naturellement préféré que les richesses de la Sibirie fussent exploitées par des capitalistes nationaux, — tels sont les principaux obstacles que rencontreront là-bas les compagnies étrangères en question.

B. DE ZENZINOFF.

## ASIE FRANÇAISE

L'ouverture de l'exposition de Hanoï. — Nous avons annoncé l'ouverture de l'exposition de Hanoï. Depuis, les courriers du Tonkin nous ont apporté des détails sur l'inauguration qui a eu lieu le 16 novembre à 8 h. 1/2 du matin. Cette inauguration a été faite au milieu d'un grand concours de population. Après des discours du commissaire général de l'Exposition, M. Thomé, de M. Broni, résident supérieur du Tonkin, de M. Baille, maire d'Hanoï, M. Beau, gouverneur général, a pris la parole. Voici son discours :

Messieurs,

Appelé au début de ma mission à réaliser le projet d'Exposition conçu et préparé par mon éminent prédécesseur, il m'est agréable d'avoir à adresser de très sincères félicitations à tous ceux qui ont collaboré à cette œuvre remarquable.

Mes remerciements et mes félicitations vont également aux gouvernements et aux exposants étrangers qui ont montré tant d'empressement à répondre à notre invitation.

Grâce à tous ces concours, nous pouvons voir groupées dans un décor pittoresque les diverses manifestations de l'activité agricole et industrielle des peuples de l'Extrême-Orient.

Certes, Messieurs, il pouvait paraître prématuré d'appeler les productions de la jeune industrie indo-chinoise à concourir dans une exposition publique avec les produits des pays voisins depuis longtemps en possession des sciences et des procédés de l'Occident.

Il y a quelques années à peine que le peuple annamite, goûtant enfin les bienfaits de la paix, peut donner libre essor à son activité et il n'a pas encore pu dégager son génie artistique des formules où la tradition l'a si longtemps enfermé. Mais les œuvres exposées ici témoignent hautement des rares qualités de l'artiste et de l'ouvrier indigènes, et il est permis d'y voir le gage certain des progrès futurs et la promesse d'un nouveau domaine ouvert à l'art et à la beauté.

D'ailleurs, Messieurs, l'Exposition de l'Indo-Chine n'est pas toute renfermée dans cette étroite enceinte. Elle est éparsée sur l'immense surface de son territoire ; elle est dans cet ensemble d'œuvres, routes, ponts, chemins de fer, monuments de tout genre qu'a créés depuis vingt ans la pensée française associée au travail annamite.

Vous l'admirez en particulier, Messieurs, dans cette ville de Hanoï dont l'éclosion rapide et l'extraordinaire développement offrent à coup sûr le plus étonnant des spectacles.

Puissent les visiteurs qu'a attirés sur cette ville l'attrait exotique de notre Exposition, apercevoir, par delà le décor éphémère qui nous entoure, l'œuvre puissante qui s'élabore au prix des plus nobles efforts et à laquelle la France a consacré le meilleur de son sang et de son génie.

Messieurs, je déclare ouverte l'Exposition de Hanoï de 1902.

Le cortège officiel a parcouru ensuite les quelques galeries prêtes ; puis, quand cette tournée fut achevée et que le gouverneur général eut regagné sa voiture, on laissa entrer les indigènes. Ce fut, disent les journaux du Tonkin, une véritable ruée sur le Grand Palais et dans les galeries ; certains d'entre eux estiment à 20.000 le nombre des indigènes qui parcoururent en ce jour l'Exposition.

Il y eut, pendant toute la soirée, beaucoup d'animation dans les rues de la ville. A huit heures et demie, une retraite aux flambeaux, composée des musiques du 9<sup>e</sup> colonial et du *D'Entrecasteaux* et de la musique des Philippines, a parcouru les principales rues de la ville, accompagnant la promenade de la *Licorne* et son traditionnel cortège de coolies, congaies, etc.

Le soir, un grand dîner fut donné au gouvernement général et ainsi se termina cette première journée d'Exposition.

**Modification du taux de l'impôt personnel indigène.** — Un arrêté du gouverneur général fixe respectivement à 3 piastres pour les inscrits et à 50 cents pour les non-inscrits, au lieu de 2 piastres 50 et de 30 cents, les taxes de l'impôt personnel indigène.

Cette augmentation, qui doit donner une plus-value de recettes de 320.808 piastres pour tout le Tonkin, se justifie par l'élévation de la valeur de la journée de travail qui avait servi de base en 1897 à l'établissement de la taxe de rachat des prestations. Le prix de cette journée avait été calculé à 13 cents ; le salaire moyen journalier d'un Annamite est actuellement de 15 cents. C'est ce der-

nier chiffre qui a été pris comme base de la taxation nouvelle.

Le mouvement commercial général de l'Indo-Chine. — 1<sup>er</sup> semestre 1902. — Voici,

d'après le *Bulletin économique* de l'Indo-Chine, les relevés généraux des valeurs à l'importation et à l'exportation, par pavillon et par pays de provenance ou d'origine et par pays de destination, pendant le 1<sup>er</sup> semestre 1902.

IMPORTATIONS			
	PAR NAVIRES FRANÇAIS	PAR NAVIRES ÉTRANGERS	TOTAUX
De France.....	61.351.618	1.410.716	62.762.336
Des colonies françaises autres que l'Indo-Chine.....	919.158	»	919.158
Marchandises étrangères venant de France ou des colonies françaises.....	332.475	»	332.475
Des autres pays d'Europe.....	4.310.806	211.408	4.522.214
Des pays d'Extrême-Orient { Chine, Japon.....	1.757.401	6.655.074	8.412.475
{ Birmanie, Siam.....	400.232	303.497	703.729
Des frontières de terre.....	»	»	1.546.647
Des entrepôts..... { de Singapour.....	6.073.282	2.407.960	8.481.242
{ de Hong-kong.....	14.645.671	21.855.065	36.500.736
Des autres pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie.....	2.012.667	2.579.420	4.592.087
Transit..... { sur le Yunnan.....	3.336.277	6.156.980	9.493.257
{ sur le Laos.....	9.911	»	9.911
{ sur Battambang.....	11.091	»	11.091
Indo-Chine (cabotage entrées).....	43.747.894	»	43.747.894
<b>Totaux.....</b>	<b>135.607.883</b>	<b>41.579.522</b>	<b>177.187.405</b>
A déduire numéraire.....	44.654.899	352.140	45.007.039
<b>Net.....</b>	<b>120.952.984</b>	<b>41.227.382</b>	<b>162.180.366</b>
EXPORTATIONS			
Pour France.....	47.580.791	6.933.636	54.514.427
Pour les colonies françaises autres que l'Indo-Chine.....	1.465.444	1.617.469	3.082.913
Pour les autres pays d'Europe.....	16.398	2.512.219	2.528.617
Pour les pays d'Extrême-Orient { Chine, Japon.....	4.206.447	4.532.584	8.739.031
{ Birmanie, Siam.....	233.239	338.240	571.479
Par les frontières de terre.....	»	»	291.655
Pour les entrepôts { de Singapour.....	2.976.475	3.069.664	6.046.139
{ de Hong-kong.....	3.810.035	32.823.945	36.633.980
Pour les autres pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie.....	515	27.700.078	27.700.593
Pour la réexportation { France et colonies.....	401.183	»	401.183
{ Etranger.....	687.486	332.332	1.019.818
Transit du Yunnan.....	1.366.787	4.302.934	5.669.721
Indo-Chine (cabotage sorties).....	43.595.332	»	43.595.332
<b>Totaux.....</b>	<b>73.040.432</b>	<b>84.463.101</b>	<b>157.503.533</b>
A déduire numéraire.....	1.746.612	455.822	2.202.434
<b>Net.....</b>	<b>71.293.820</b>	<b>83.707.279</b>	<b>155.001.099</b>

La population de la Cochinchine. — Le recensement du 27 décembre 1901 a accusé une différence en plus de près de 500.000 âmes sur les évaluations antérieures. Dans les deux municipalités constituées de Saïgon et Cholon, laissées libres du choix des voies et moyens qui leur paraîtraient les meilleurs, on a commis l'erreur, d'ailleurs très excusable, de suivre une méthode, excellente pour l'intérieur, mais insuffisante pour de fortes agglomérations urbaines. Par suite, les chiffres donnés par le dénombrement de ces deux villes sont restés, surtout pour Cholon, fort au-dessous de la réalité. Sans ce mécompte, il est

probable qu'on aurait atteint et même dépassé le chiffre rond de 3 millions d'habitants. Comme les documents et les estimations les plus dignes de foi ne permettent pas d'évaluer la population de la Cochinchine au moment de l'occupation à plus de 1.500.000 âmes, il en résulte que cette population a doublé en quarante ans, ce qui est un très beau résultat.

L'exploitation du chemin de fer de Hanoï à la frontière du Quang-si. — Un rapport de M. l'ingénieur Fontaneilles, inséré au *Bulletin économique de l'Indo-Chine*, donne les renseigne-

ments suivants sur l'exploitation de cette ligne.

La ligne de Hanoï à la frontière du Quang-si, qui partait autrefois de la gare provisoire de Hanoï rive gauche, part, depuis le 8 avril 1902, de la gare centrale de Hanoï. Elle aboutit à Dong-dang après un parcours de 163 kilomètres.

*Comparaison entre les recettes des premiers semestres de 1901 et 1902.* — Les recettes du premier semestre 1902 se sont élevées à 158.306 \$ 43; elles s'élevaient, au 30 juin 1901, à 127.181 \$ 33, d'où une augmentation de 31.125 \$ 10, soit 71 \$ 31 par kilomètre.

*Détail sommaire des recettes.* — Ces recettes se décomposent comme suit :

	NOMBRE	POIDS	PRODUIT
Voyageurs.....	450.039	»	102.933 \$ 52
Bagages.....	»	2 919.221 <sup>kg</sup>	14.024 32
Chiens.....	474	»	342 13
Chevaux.....	247	»	853 74
Marchandises, G. V.....	»	97.075	1.446 48
Numéraire, G. V.....	»	21 749	1.896 51
Opium —.....	»	234	28 00
Véhicules —.....	16	»	81 70
Animaux —.....	478	»	1.212 43
Marchandises, P. V.....	»	14.351.982	34.126 27
Wagons complets de bestiaux.....	214	»	1.038 32
		17.390.461 <sup>kg</sup>	157.983 \$ 42

Soit une recette moyenne de 162 \$ 67 par mois et par kilomètre.

*Voyageurs.* 2.126 billets de première classe, 2.248 billets de deuxième classe et 11.552 billets de troisième classe ont été délivrés pendant le premier semestre. Ces voyageurs ont effectué un parcours de 990 kilomètres. Le nombre des voyageurs asiatiques de troisième classe a augmenté. On doit attribuer ce fait au tarif assez réduit appliqué à cette classe (0 \$ 02 par kilomètre).

Billets à demi-tarif : 5.071 billets à demi-tarif ont été délivrés aux militaires et aux fonctionnaires porteurs d'une permission.

Billets d'aller et retour : 6.388 voyageurs ont voyagé avec billet d'aller et retour.

Voyageurs de quatrième classe : 422.557 billets de quatrième classe ont été délivrés à des voyageurs indigènes et asiatiques.

Ces 422.557 voyageurs ont effectué un parcours de 9.035.155 kilomètres. Les gares les plus fréquentées par les voyageurs de quatrième classe sont les suivantes :

Hanoï,	au 30 juin.....	91.382 voyageurs.
Bac-ninh,	— .....	61.736 —
Phu-lang-thuong,	— .....	48.780 —
Phu-tu-son,	— .....	42.390 —
Lang-son,	— .....	23.927 —
Cohah,	— .....	23.181 —
Song-cau,	— .....	17.577 —
Dông-dang,	— .....	12.448 —

*Bagages.* — Le poids des bagages des voyageurs européens, déduction faite des 30 kilogrammes de franchise accordés à chaque voya-

geur des trois premières classes, a été de 468.322 kilogrammes.

Celui des bagages annamites, déduction faite des 10 kilogrammes de franchise accordés à chaque voyageur de quatrième classe, a été de 2.450.389 kilogrammes.

Il convient de remarquer que ces bagages consistent, en général, en produits alimentaires indigènes, tels que riz, paddy, légumes, fruits, noix d'arec, thé, sel, poissons salés, etc., et en produits manufacturés indigènes, tels que poterie, vanerie, objets de culte, coton en balles, etc.

Ces divers produits étant transportés comme bagages échappent à la statistique; mais l'indigène se familiarise chaque jour davantage avec les formalités qu'entraînent les expéditions en petite vitesse et tend à abandonner ce mode d'expédition qui l'oblige à payer 0 \$ 12 par tonne et par kilomètre pour le transport de marchandises qui, expédiées en P. V., ne lui coûteraient que 0 \$ 08, en moyenne.

*Messageries.* — Presque toutes les expéditions faites en grande vitesse consistent, en général, en produits alimentaires et manufacturés exotiques expédiés par des commerçants européens et chinois.

Les Services administratifs ont expédié en grande vitesse, pendant le premier semestre, 97.075 kilogrammes de produits alimentaires et manufacturés destinés aux corps de troupes. Le numéraire et l'opium ont été expédiés par les services de la Trésorerie et des Douanes. Les animaux expédiés en grande vitesse sont, en général, des chevaux accompagnés par les propriétaires. Les bestiaux sont presque toujours expédiés par wagons complets, au tarif spécial P. V., n° 1.

*Petite vitesse.* — Le tonnage transporté en petite vitesse se répartit comme suit :

1<sup>o</sup> SERVICE PUBLIC

Alcool indigène.....	117 T. 232
Badiane.....	22 809
Boissons.....	142 663
Bois de chauffage.....	3.236 632
Bois en grume, et de charpente.....	1.486 247
Sable, briques, tuiles, chaux.....	658 697
Charbons divers.....	23 785
Denrées.....	109 163
Divers.....	491 908
Métaux divers.....	49 102
Fourrages.....	158 046
Glace.....	12 176
Légumes secs, maïs.....	45 240
Explosibles et munitions.....	*2 417
Moellons, pierres de taille.....	12 200
Objets manufacturés.....	771 219
Riz et paddy.....	657 275
Poissons salés.....	14 591
Huile et pétrole.....	108 655
Sel.....	1.187 415
Rails et traverses.....	2.390 991
Peaux brutes.....	6 053

2<sup>o</sup> SERVICES CIVILS ET MILITAIRES

Divers..... 2.647 466

Total..... 14.351 T. 982

Ces 14.351 tonnes 982 ont payé, pour un par-

cours de 775.413 kilom. 337, 34.107 \$ 02, soit 0 \$ 0439, en moyenne, par tonne et par kilomètre.

**Le port de Tourane.** — La navigation fluviale. — A la récente session du Conseil supérieur de l'Indo-Chine, M. Bogaert, président de la Chambre de Commerce et d'Agriculture de l'Annam, a présenté au gouverneur général un exposé détaillé des réclamations des colons, motivées par les difficultés d'accès du port de Tourane et par les entraves apportées à la navigation fluviale du fait de l'ensablement de la rivière de Faifo. Ces réclamations portent sur les points suivants :

1° Creusement de la petite passe à une profondeur de 2 mètres à 2 m. 50 au-dessous du niveau de la marée basse;

2° Curage de la rivière de façon à permettre aux grandes chaloupes ou bateaux de 200 à 250 tonnes de venir mouiller en rivière, à quai.

3° Balisage des passes établies pour le curage, et entretien et modifications au besoin de ce balisage, au fur et à mesure que les courants changeraient un peu la direction du chenal.

4° Etablissement d'un service sémaphorique sérieux et complet, ayant vue sur la haute mer et dont toutes les stations seraient en communication directe avec Tourane par un fil télégraphique.

La construction des quais de la ville s'impose aussi en même temps que celle d'un appontement public, vaste et solidement construit, de façon à pouvoir supporter l'établissement d'une grue à vapeur pouvant soulever des charges de 10 à 15 tonnes.

M. Bogaert a également réclamé le creusement du chenal d'accès du port de Quinhon; la mise en état de navigabilité des rivières de Tourane à Faifo et de Tourane à Nong-son, où d'importantes houillères sont en exploitation; l'établissement d'une voie ferrée entre Tourane et Faifo; le passage du chemin de fer de Tourane à Quinhon par ou près Nong-son; l'achèvement et l'entretien de la route de Tourane à Hué; l'exécution des travaux d'assainissement et notamment d'adduction d'eau potable à Tourane et à Hué; enfin, le rétablissement de l'atterrissage du câble sous-marin à Thuan-an pour permettre de remédier aux irrégularités fréquentes du service télégraphique terrestre entre Hué et le reste de l'Indo-Chine.

## SIAM

**Protestation de la Société de Géographie commerciale contre le traité franco-siamois du 7 octobre.** — La Société de Géographie commerciale, après un examen approfondi de la convention signée le 7 octobre 1902 entre la France et le Siam, s'est émue des dangers que couraient les intérêts économiques et l'influence de la France dans cette partie de l'Asie, si elle était approuvée dans sa forme intégrale.

Malgré les imperfections des contrats qui jus-

qu'ici réglaient les rapports du Siam avec la France, le traité du 3 octobre 1893 avait, du moins, amélioré les conditions d'existence économique et politique des protégés français de cette région et permis de poursuivre avec maturité les réparations territoriales et d'influence auxquelles la France a un droit incontestable au double point de vue historique et économique.

La nouvelle convention, non seulement amoindrirait à ses yeux les résultats accomplis, mais encore elle aurait dans un avenir prochain les plus douloureuses conséquences pour la colonie indo-chinoise dont elle compromettrait la sécurité et entraverait le développement, et elle réduirait à néant les efforts et le dévouement infatigable des hommes qui ont contribué, depuis un demi-siècle, à la formation de l'Empire colonial de la France en Asie. En effet, nous abandonnons les deux riches provinces de Battambang et de Siam-reap, qui appartenaient autrefois au Cambodge, protégé de la France, et qui ont été incorporées indûment par le Siam en 1863, plus la zone de 25 kilomètres en bordure sur la rive droite du Mékong et nous évacuons l'excellente position de Chantaboum, dont l'occupation depuis 1893 est une mesure efficace contre la duplicité et le mauvais vouloir du gouvernement siamois.

Nous cédon, sans compensation, de nombreux travaux hydrographiques exécutés notamment sur le Mékong; ces concessions font retomber sous la loi siamoise nos nationaux et protégés inscrits à grands frais sur les contrôles de la légation française.

Comme toute compensation, le Siam nous donne en échange les deux provinces de Melouprey et de Bassac, pays pauvres, peu peuplés et infertiles. Il nous concède un privilège de pure forme en réservant à nos ingénieurs les constructions de voies ferrées et canaux dans la région siamoise du bassin du Mékong.

Matériellement, nous donnons 61.300 kilomètres de bonne qualité et nous recevons 12.500 kilomètres de faible valeur. Nous abandonnons, sans compensation, une zone côtière très importante et une bordure de fleuve considérable.

En outre, ce qui est plus grave, par le nouveau traité, les eaux du Mékong et du grand lac cessent d'être exclusivement françaises, les Siamois recevant le droit d'y arborer leurs couleurs. Bien qu'ils n'aient pas le droit d'y entretenir des navires de guerre, il leur est permis de construire des canaux et des ports sur le Mékong et le Touly-sap, de telle sorte, qu'à une heure donnée, avec le concours de 200 kilomètres de voies ferrées construites par nos ingénieurs entre Battambang et la ligne Bangkok-Korat, il leur serait facile de monter des canonniers sur les rives du Touly-sap et, en cas de coalition armée, de prendre à revers les défenses de la Cochinchine. Battambang devenue propriété siamoise fera un grand tort aux intérêts commerciaux de l'Indo-Chine et ne tardera pas à devenir un centre actif de contrebande que la France ne pourra pas réprimer.

Moralement, nous perdons tout notre prestige en violant les engagements pris vis-à-vis de nos fidèles alliés, en outre de nos nationaux déjà établis dans les territoires concédés. Ajoutons que les précieuses ruines d'Angkor, réservées jusqu'ici à l'école française d'Extrême-Orient, se trouvent dans les provinces perdues.

Enfin, au point de vue fiscal et douanier, les finances locales subiront des pertes sérieuses en même temps que les intérêts commerciaux et les nombreuses entreprises françaises ou protégées qui ont été faites jusqu'ici, sur la foi des traités, seront gravement compromises.

Dans son ensemble, la convention du 7 octobre est un succès pour le Siam, qui n'a pas attendu d'ailleurs l'approbation du traité nouveau pour violer les clauses de l'ancien, et son acceptation ferait reculer la France de quarante ans en arrière.

Dans ces conditions, la Société de Géographie commerciale croit de son devoir de soumettre respectueusement aux pouvoirs publics la douloureuse impression qu'elle ressent du traité que le ministère des Affaires étrangères se propose de soumettre à leur acceptation et de les prier de se refuser à des concessions ou à des abandons funestes; de reviser cette convention dans un sens qui consacre les progrès accomplis au prix de tant d'années d'efforts, qui efface les ambiguïtés des contrats antérieurs, assure à la France la reconnaissance définitive et l'efficacité de ses droits, qui mette fin aux entreprises hostiles et suspectes des puissances voisines et donne, à toute la région soumise à l'influence ou à l'autorité directe de la France, la paix et la sécurité économiques, qui, seules, peuvent assurer la grandeur et le développement de son empire asiatique.

## CHINE

### Le nouveau ministre de Chine à Paris. —

Le représentant de la Chine en France, lord Yu, dont la figure était bien connue des Parisiens, a été récemment remplacé à la tête de la légation par S. E. Soune, dont nous donnons ci-contre le portrait.

Fils d'un haut fonctionnaire chinois, le nouveau ministre a été secrétaire du fameux vice-roi, Li-Hong-Chang. Au début de la révolte des Boxeurs, il fut chargé d'une enquête. Son rapport concluait à une répression énergique et à l'envoi immédiat de régulariers chinois; mais ces avis ne furent pas suivis et l'on sait ce qu'il advint. L'un des événements les plus graves de toute cette période de trouble fut, aux yeux des Chinois, l'abandon de Pékin par la famille royale. Celui qu'on devait plus tard envoyer en Europe accompagna la cour dans sa retraite en qualité de directeur du télégraphe et des communications.

Le nouveau ministre est un homme de trente-six ans. Il a amené en France toute sa famille, qui se compose de sa femme, de sa sœur, de ses trois filles et de son fils, un bébé de quatre ans.

**L'évacuation de Changhaï.** — La garnison française a quitté Changhaï le 26 décembre au matin. Il ne restait plus de toutes les troupes européennes qui avaient occupé la ville que les seules troupes allemandes, dont le départ n'avait pu être aussi vite préparé. C'est ainsi que s'est terminée cette occupation que l'action des Anglais avait provoquée et qu'on a eu tant de peine, nous l'avons montré, à faire cesser. Cette occupation et cette évacuation de Changhaï pourront demeurer comme une preuve de la confiance réciproque que se témoignent les grandes puissances et de toutes les difficultés qui s'élèvent quand elles ont à agir ensemble.

**La compagnie française de Volontaires de Changhaï.** — Cette compagnie comprend, depuis le 22 juin dernier, une section active et une section de réserve. Seuls les membres de la section active sont armés de façon permanente. Cette compagnie a pour mission de coopérer à la défense des concessions de Shanghai sous les ordres du Consul général de France. Elle est commandée par un capitaine. Les officiers sont nommés à l'élection par les membres de la section active et pour deux ans. Ils sont choisis parmi les personnes ayant accompli une année au moins de service militaire. Ils sont rééligibles. Les sous-officiers et caporaux sont nommés par le capitaine sur la proposition des officiers.

Toute personne qui désire faire partie de la compagnie doit adresser à l'officier-commandant une demande écrite appuyée par deux parrains, membres de la compagnie, en spécifiant la section dans laquelle il désire entrer. Il est statué sur ces demandes par une commission de trois membres, au moins, parmi les officiers et sous-officiers. L'unanimité des votes est nécessaire pour l'admission.

Les étrangers parlant français sont admis aux mêmes conditions que les Français ou protégés français.

### Mouvements insurrectionnels en Chine. —

On déclarait à Pékin, au commencement de ce mois, que les provinces du Kan-sou et du Chen-si étaient tranquilles et qu'il n'y avait aucune apparence de préparatifs d'insurrection de la part de Toung-fou-siang.

Nous accueillons avec plaisir cette nouvelle, bien qu'on ait fait remarquer avec juste raison qu'il fallait attacher une grande importance au rappel des missionnaires du Kan sou et du Chen-si. On n'a pas oublié en effet que l'initiative de cette mesure a été prise par M. Fraser, consul général d'Angleterre à Hankéou, qui passe pour connaître la Chine exactement.

Il semble bien, en tout cas, que tout l'Empire ait à souffrir plus ou moins de troubles qui excusent certaines exagérations. Les nouvelles qui nous parviennent à ce sujet d'Extrême-Orient sont très confuses et souvent assez contradictoires quant aux détails. Leur ensemble cependant ne permet aucun doute quant au fait capital : la

plupart des provinces sont à l'heure actuelle assez fortement agitées. C'est ainsi que de Pékin on télégraphiait au *Times*, le 5 novembre :

« Le directeur chinois des voies ferrées a

D'autre part le 23 décembre le même journal signalait le bruit d'une grande révolte qui aurait éclaté au nord de Moukden.

Ce qui se passe au Tchili permet d'ajouter foi



S. EXC. SOUNE, MINISTRE DE CHINE

demandé au nom du vice-roi, à la légation russe, d'autoriser l'envoi de mille hommes de troupes disciplinées au delà de la Grande Muraille à l'effet de protéger la voie ferrée et de rétablir l'ordre.

« Le ministre de Russie, après en avoir référé aux autorités de Port Arthur a donné l'autorisation demandée. On expédiera en conséquence sur les lieux des désordres des forces égales de cavalerie et d'infanterie. »

à ces nouvelles bien qu'elles manquent de précision. Un correspondant de la revue allemande, le *Lloyd d'Extrême-Orient*, télégraphiait en effet de Pao-ting-fou à la date du 12 novembre :

« Si l'on croit que la province du Tchili est parfaitement tranquille, on se trompe grandement. Le gouvernement chinois fait bien tout ce qu'il est humainement possible de faire pour débarrasser le pays des bandes de brigands et de

boxeurs, mais il n'en est pas moins vrai qu'il se produit tous les jours des attaques à main armée. Il est vrai que seuls, les négociants chinois ont eu jusqu'ici à en souffrir. Les bandits n'osent pas s'en prendre encore aux Européens; ils n'ont pas oublié la leçon d'il y a deux ans. Les excellentes troupes de police montée de l'énergique Yuan-chi-kaï organisent de véritables battues autour de Pao-ling-fou. Ces rafles sont la plupart du temps couronnées de succès. Les bandits arrêtés sont exécutés immédiatement à l'endroit où ils sont arrêtés; on les traîne quelquefois jusqu'à Pao-ling-fou lorsque rien ne vient contrarier ce dessein. C'est ainsi que le 4 novembre une troupe de huit brigands fut exécutée en cette ville; trois jours après six autres étaient mis à mort. »

Il est réellement curieux de constater que Yuan-chi-kaï ait à lutter lui aussi contre le banditisme. Nous ne doutons pas que l'énergique gouverneur ne vienne à bout rapidement de cette passagère difficulté; nous n'en retenons pas moins ce fait que le voisinage immédiat de Pékin est encore infesté de boxeurs.

Cette constatation nous aidera à comprendre l'importance que peuvent prendre des mouvements analogues dans le sud de l'Empire, à des centaines de lieues de la capitale, dans des provinces, où les gouverneurs ne disposent que de ressources pécuniaires et de troupes insuffisantes.

Depuis que nous rendions compte ici même des troubles au Kouang-toung, et des efforts faits par les autorités locales pour les arrêter, les faits de rébellion et de piraterie se sont multipliés. Les courriers d'Extrême-Orient nous ont successivement apporté des nouvelles des deux Kouang qui, bien qu'assez imprécises encore ainsi que nous le disions plus haut, n'en laissent pas moins l'impression très nette que l'insécurité dans les provinces du Sud est générale. D'ailleurs la manière dont M. Evans, ancien constable du consulat britannique, a été blessé par les pirates entre Canton et Hong-kong donnera une idée de l'audace absolument inouïe des brigands chinois.

M. Evans s'était embarqué le 12 novembre à Canton sur une jonque de commerce à destination de Hong-kong. Vers sept heures du soir le bâtiment fut attaqué aux environs de Cha-si (Tiger Island). M. Evans se défendit bravement. Malheureusement, étant le seul Européen à bord, il était tout désigné aux coups de ses agresseurs. Atteint par plusieurs balles, il tomba sur le pont. La jonque fut aussitôt envahie et pillée. Tout ce qui paraissait avoir quelque valeur fut enlevé et une somme de près de 4.000 dollars fut volée.

Après le départ des pirates, le blessé fut recueilli par le vapeur *Kong-nam*. Ramené à Canton, M. Evans mourut malgré tous les soins qui lui furent prodigués à l'hôpital.

Pour se rendre compte exactement de la témérité de cette attaque, il ne faut pas oublier que Canton et Hong-kong sont deux ports à traité, qu'ils sont situés très près l'un de l'autre et que la

mer et le Si-kiang sont sillonnés de bâtiments entre ces deux villes. L'assassinat de M. Evans a eu un grand retentissement dans les provinces du Sud.

Tout ce que nous pourrions apprendre, dans la suite, des mouvements insurrectionnels et des coups de mains opérés par les bandes qui semblent troubler les deux Kouang ne saurait plus en effet nous étonner après cet insolent coup d'audace.

**La crise de l'argent en Chine.** — Tout l'Extrême-Orient souffre de la baisse du cours de l'argent. Le contre-coup de cette baisse sur les différents marchés de Chine a été très pénible. C'est ainsi que le *Lloyd d'Extrême-Orient*, qui s'édite à Changhaï, écrit à la date du 5 décembre :

« La baisse est survenue la semaine dernière d'une façon tout à fait inattendue. Les banques ont augmenté aussitôt leur taux de courtage, ce qui aggrave singulièrement la situation. Les affaires sont complètement paralysées. Les commerçants chinois s'abstiennent de traiter, car ils sont eux-mêmes persuadés qu'il n'y a rien à faire. La baisse a surtout atteint les marchandises dont il existe des stocks considérables, c'est-à-dire les *piece goods* d'Angleterre et d'Amérique. »

En même temps que la revue allemande faisait paraître cette note, son correspondant de Hong-kong lui télégraphiait les importants renseignements suivants, qui donnent la mesure de la crise que les marchés chinois traversent actuellement :

« La *Tanjong Pagar Dock Company Ltd* a augmenté le taux de ses courtages de 25 0/0.

« A partir du 1<sup>er</sup> janvier, les grands hôtels de Hong-kong fixeront leurs prix en livres sterling. »

La situation paraît inextricable ainsi que le faisait remarquer une dépêche du *Times* du 23 décembre. En effet, tant que la Chine maintiendra l'étalon d'argent, il sera impossible d'établir l'étalon d'or dans une ou plusieurs parties de l'Empire du Milieu. La commission de la Chambre de commerce de Hong-kong s'est prononcée dans ce sens et on ne saurait trop approuver cette manière de voir.

Le marché chinois reste donc pour longtemps soumis aux soubresauts de la crise de l'argent.

**Les Allemands à Pékin.** — Les Allemands sont surtout préoccupés actuellement de fortifier leur ambassade. Le nouvel hôtel qui a été construit est en réalité une véritable forteresse capable de résister à tous les coups de mains.

Les autres nations au contraire, pour ne pas éveiller les susceptibilités de la Chine, ont très peu fortifié leurs légations. L'Allemagne seule a cru devoir prendre les mesures de sécurité les plus étendues. Il est intéressant de remarquer que

cette manière de faire ne semble pas avoir indisposé le gouvernement de Pékin à son égard. C'est ainsi que l'amiral Geissler, au retour d'une croisière dans les eaux coréennes et d'une visite à Séoul, a été reçu avec une grande solennité par l'impératrice et l'empereur, le 23 septembre, au Palais d'été de Ouan-chou-chan.

**Progrès de la navigation allemande en Chine.** — Les statistiques officielles montrent

quel essor la flotte marchande d'Allemagne a pris dans l'Empire du Milieu.

L'effort des compagnies maritimes allemandes a été considérable, surtout dans la vallée du Yang-tseu. Les résultats obtenus ont été particulièrement remarquables. En 1899, l'Allemagne était au quatrième rang des nations naviguant sur le fleuve Bleu; en 1900, elle était déjà au troisième; en 1901 elle était au deuxième. Au reste les chiffres que nous donnons se passent de commentaires.

Part des différentes puissances dans la navigation du Yang-Tseu

NATIONS	1898		1899		1900		1901	
	Millions de tonnes	Pourcentage						
Angleterre.....	12,28	61,5	13,45	59	14,30	55	15,73	51,2
Allemagne.....	0,60	3	0,57	2,5	2,62	10,1	5,36	17,5
Chine.....	5,32	26,6	6,39	27,5	5,90	22,7	5,26	17,1
Japon.....	0,98	5	1,58	6,9	2,27	8,7	3,07	10
Amérique.....	0,17	0,9	0,23	1	0,28	1,1	0,50	1,6
Russie.....	0,12	0,6	0,20	0,9	0,15	0,6	0,19	0,6
Autres puissances....	0,51	2,4	0,51	2,2	0,48	1,8	0,58	2
TOTAUX.....	19,98	100	22,83	100	26,0	100	30,69	100

Le pourcentage de l'Angleterre a donc constamment diminué depuis quatre ans, bien que son tonnage sur le Yang-tseu ait crû d'une façon continue. L'augmentation enregistrée par l'Allemagne a été par contre absolument étonnante ainsi que l'indique le tableau ci-dessous :

Augmentation du tonnage de chaque puissance sur le Yang-tseu, de 1898 à 1901.

NATIONS	AUGMENTATION EN MILLIONS DE TONNES	AUGMENTATION %
Allemagne.....	4.76	793 %
Angleterre.....	3.45	28
Japon.....	2.09	204
Amérique.....	0.33	200
Russie.....	0.07	60
Autres puissances.....	0.07	14
Chine.....	0.06	-1

Seuls le Japon et l'Amérique ont vu leurs tonnages se développer en proportion avec l'accroissement total de la navigation sur le Yang-tseu. La Russie se place honorablement au quatrième rang, dans cette augmentation relative, avec 60 0/0. L'Angleterre n'arrive qu'au cinquième.

L'effort obstiné de l'Allemagne ne s'est pas localisé à la seule vallée du fleuve Bleu. La statistique suivante qui donne la part de chaque puissance dans la navigation des ports à traité du

Nord de la Chine, prouve que le pavillon des marchands de Hambourg flotte également victorieusement dans la mer Jaune et dans le golfe du Petchili.

Part des différentes puissances dans la navigation des ports à traité du Nord de la Chine.

NATIONS	1898		1901	
	MILLIONS DE TONNES	POUR-CENTAGE	MILLIONS DE TONNES	POUR-CENTAGE
Angleterre.....	2.06	45.5	2.91	47.2
Japon.....	0.48	10.6	1.60	25.7
Allemagne.....	0.33	7.3	1.04	16.7
Russie.....	0.06	1.3	0.21	3.3
Amérique.....	0.02	0.4	0.20	3.2
Norvège.....	0.17	3.8	0.08	1.3
Chine.....	1.39	30.7	0.06	1.
Autres pays.....	0.02	0.4	0.10	1.6
TOTAUX.....	4.53	100	6.23	100

Tandis que le pourcentage de l'Angleterre ne croissait que de 1,7 0/0, celui l'Allemagne croissait de 9,4 0/0 et celui du Japon de 15,1 0/0.

Ainsi que nous le disions plus haut, tout commentaire ne pourrait qu'affaiblir la portée de ces chiffres.

**La cour chinoise libérale.** — Il semble bien que la cour de Pékin songe décidément à rompre avec toutes les traditions surannées.

La dépêche du *Times* du 5 novembre nous apprenant que l'impératrice douairière avait enfin reconnu l'utilité des chemins de fer, nous avait déjà surpris. Et pourtant il est maintenant hors de doute qu'un embranchement réunira la grande ligne de Pékin-Hankéou aux tombeaux de l'Ouest et que cette voie de 48 kilomètres sera entreprise par les Chinois sans assistance étrangère.

D'autre part, l'impératrice douairière a donné, le 18 novembre 1902, une fête magnifique dans les jardins du Palais d'Eté. Cette brillante réception du corps diplomatique et des officiers supérieurs en résidence à Pékin a étonné tous ceux qui y assistaient par la perfection et la délicatesse des détails.

On a beaucoup remarqué que si les traditionnels bâtonnets chinois se trouvaient encore sur les tables, ils avaient été encadrés par de magnifiques services en argent. On a bien également servi l'officiel vin de riz pendant le banquet qui eut lieu aussitôt après la réception, mais on a présenté en même temps de l'excellent champagne français.

Les membres du corps diplomatique et tous les étrangers de Pékin ont constaté avec curiosité que, depuis son retour dans la capitale, l'empereur ne se dérobe plus aux yeux de ses sujets comme jadis et que les soldats lui rendent les honneurs à l'européenne, c'est-à-dire en présentant les armes debout, au lieu de s'agenouiller comme autrefois.

Voici que nous apprenons maintenant que l'impératrice douairière a avisé les autorités de Pao-ting-fou qu'elle avait l'intention de passer elle-même la revue des troupes de la ville, en avril prochain.

Ce sera la première fois que pareil fait se produit.

Tous ces détails ont une grande signification dans un pays aussi formaliste que la Chine; ils montrent que la cour s'est décidée à entrer dans des voies nouvelles.

## JAPON

**Protestation en faveur des étrangers au Japon.** — Les Compagnies de chemin de fer Kijushu, Sanyo, Hokuetsu et Hankaku-tetsudogaisha ont remis au Parlement une pétition — d'ailleurs fort intéressée — protestant contre la loi interdisant aux étrangers l'acquisition de propriétés foncières au Japon. Cette pétition contient neuf paragraphes dont le plus important demande que les compagnies de chemin de fer ne soient pas atteintes par les nouvelles dispositions législatives.

Les considérants font valoir que les compagnies de chemin de fer ont le plus grand intérêt

à pouvoir céder, le cas échéant, toutes leurs lignes y compris leur matériel à des capitalistes étrangers. Il va sans dire que cette vente devrait être subordonnée à l'autorisation des ministres compétents; mais ce privilège — disent les protestataires — amènerait au Japon les capitaux qui font défaut.

**Mesure japonaise contre la Russie.** — On établit en ce moment à Kamigawa dans l'île d'Hokkaido un camp destiné à recevoir un corps de troupes de 15.000 hommes.

La construction des baraquements a été entreprise par M. Okura Kihachiro pour 2 millions de yen. Il compte utiliser largement les forêts de l'île.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance de cette nouvelle mesure de « défense » japonaise. Cette mesure « préventive » est déjà l'esquisse de la vigoureuse offensive qui serait tentée, le cas échéant, vers l'île russe de Sakhaline tant convoitée par le Japon.

**Nouveaux ports au Japon.** — D'après la revue japonaise *l'Extrême-Orient*, on va commencer au printemps prochain la construction de deux ports nouveaux dans l'île d'Hokkaido (Yeso).

Les travaux devront être achevés en huit ans.

Ces deux ports nouveaux sont celui de Kushiro, pour lequel on a ouvert un premier crédit de 3.500.000 yen et celui de Kumoi, dont les crédits s'élèvent actuellement à 2.400.000 yen.

**Assurances sur la vie au Japon.** — D'après une récente statistique du ministre de l'Agriculture et du Commerce, il y avait au Japon, en janvier 1902 :

790.964 polices d'assurance sur la vie, représentant 198.167.878 yen de capital assuré et pour lesquelles il était payé 7.013.094 yen de primes annuelles.

**Exportation de bois du Japon en Chine.** — Dans les conseils commerciaux que nous donnions le mois dernier (1), nous signalions, d'après le consul américain de Niou-tchang, tout l'intérêt que pourrait présenter le commerce des bois en Chine. Les négociants allemands ont déjà mis à profit le renseignement du consul des Etats-Unis.

Nous apprenons en effet qu'un entrepreneur de Kiao-tchéou a exploré les magnifiques forêts d'Hokkaido et qu'il a traité, à son retour, pour la livraison de notables quantités de bois de construction.

Il est évident que ces premières commandes serviront à parer tout d'abord aux besoins de la colonie allemande; mais nous ne doutons pas que, au fur et à mesure de l'établissement des voies de communication à Hokkaido, le commerce des bois de l'île ne grandisse dans des proportions considérables.

(1) Bulletin de décembre 1902, p. 540.

Commerce du Japon en août 1902 (en yen).

MOIS	IMPORTATION	EXPORTATION	TOTAL
AOÛT 1902.....	21.078.319	21.850.499	42.928.818

Part respective des grandes puissances, du Siam et de l'Indo-Chine (en yen).

	FRANCE	ANGLETERRE (métropole)	ALLEMAGNE	ÉTATS-UNIS	CHINE	SIAM	INDO-CHINE
Exportation vers	1.892.026	1.152.820	376.869	6.717.099	3.663.195	817	14.967
Importations de	476.231	5.515.753	3.179.390	2.850.803	1.715.702	60.471	464.721
TOTAUX....	2.368.257	6.698.573	3.576.259	9.567.902	5.378.898	61.288	479.688

Si le commerce avec la France a augmenté dans des proportions très satisfaisantes (+ 900.000 yen environ sur l'exercice de juillet et + 1.300.000 yen environ sur celui de juin), celui de l'Indo-Chine a baissé considérablement.

Répartition de la flotte de guerre japonaise. — L'Ostasiatischer Lloyd donne d'intéressants détails sur la nouvelle répartition des principales unités de la flotte de guerre du Japon. (Le tableau que nous reproduisons ne donne pas en effet l'emplacement d'un certain nombre de petits croiseurs et des torpilleurs de la défense mobile.) Toutes les forces seront concentrées dans les quatre ports militaires, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous :

1° A Yokosuka

où se rallieront les bâtiments suivants

NOMS DES NAVIRES	DÉSIGNATION
Asahi.....	Bâtiments de ligne de 1 <sup>re</sup> classe.
Chin-Yen.....	Bâtiments de ligne de 2 <sup>e</sup> classe.
Fuso.....	
Yokumo.....	Grand croiseur.
Hashidate.....	Croiseurs de 2 <sup>e</sup> classe.
Naniwa.....	
Takachiho.....	
Idzumi.....	
Yayeyama.....	
Musashi.....	Croiseurs non protégés.
Takao.....	
Hei-Yen.....	Canonnières.
Amagi.....	
Chin-Hoku.....	
Chin-To.....	
Atayo.....	
Toyohashi.....	Torpilleurs de haute mer.
Akebono.....	
Ikazuchi.....	
Oboro.....	
Sayanami.....	

2° A Kuré

où se rallieront les bâtiments suivants

Fuji.....	Bâtiments de ligne de 1 <sup>re</sup> classe.
Yashima.....	
Asama.....	Grands croiseurs.
Tokiwa.....	
Takasago.....	Croiseurs de 2 <sup>e</sup> classe.
Yoshino.....	
Itsukushima.....	
Akashi.....	
Chiyoda.....	
Tenriu.....	Croiseurs non protégés.
Tsukushi.....	
Yamato.....	
Chin-Pen.....	Canonnières.
Chin-Chu.....	
Akayi.....	
Tatsuta.....	Torpilleurs de haute mer.

3° A Sascho

où se rallieront les bâtiments suivants

Shikishima.....	Bâtiments de ligne de 1 <sup>re</sup> classe
Hatsuse.....	
Asama.....	Grands croiseurs.
Tokiwa.....	
Mutsushima.....	Croiseurs de 2 <sup>e</sup> classe.
Akitsuishima.....	
Suma.....	
Sui-Yen.....	
Katsuragi.....	Croiseur non protégé.
Soko.....	Canonnières.
Banjo.....	
Chin-Nan.....	
Cno-Kai.....	
Oshima.....	
Kaimon.....	Garde-côtes.
Shiranuhi.....	Torpilleurs de haute mer.
Yugiri.....	
Kagero.....	
Usugumo.....	
Akatsuki.....	
Kasurei.....	

## 4° A Maezuru

où se rallieront les bâtiments suivants

NOMS DES NAVIRES	DÉSIGNATION
Mikasa.....	Bâtiment de ligne de 1 <sup>re</sup> classe.
Hiyei.....	Canonnières cuirassées.
Kongo.....	
Adzuma.....	Grand croiseur.
Chitose.....	Croiseurs de 2 <sup>e</sup> classe.
Chihaya.....	
Chin-Si.....	Canonnières.
Maya.....	
Shirakuma.....	Torpilleurs de haute mer.
Asashiwo.....	

Nous rappelons que M. Jean de la Peyre a donné ici même (1) le détail de la valeur militaire de chacun de ces bâtiments.

## ASIE RUSSE

**La catastrophe d'Andidjan.** — Le tremblement de terre qui a détruit le mois dernier la ville d'Andidjan, dans le Fergana, a passé presque inaperçu en Europe. On ne sait presque pas davantage que, au moment des grandes éruptions de la Martinique, de fortes secousses avaient ébranlé la région disloquée où se trouve le lac Baïkal. La parenté des deux séries d'événements est manifeste.

Il faut se représenter le Turkestan russe comme un archipel d'oasis déterminées dans le désert par la présence de l'eau. La plus riche de ces oasis, et qui est comme le centre même du pays, forme la province de Fergana, dont le district d'Andidjan occupe la partie Nord-Est. Le district a une population de 372.000 habitants, dont 50.000 habitent la capitale. Une partie de la population est nomade et vit dans la montagne des produits de l'élevage. Le reste se presse autour des canaux ramifiés en tous sens qui saignent deux rivières, le Kara-Daria et le Naryn, appartenant au système du Syr-Daria. Autour de ces canaux fleurissent les champs de cotonniers qui forment une ceinture jusqu'à 10 kilomètres autour de la ville.

La ville est un des grands centres de l'industrie cotonnière dans le Turkestan; ses fabriques traitent annuellement plus d'un million de pouds (16 millions de kilogrammes) de coton. Les principales maisons sont la société (en actions) Posnansky et C<sup>o</sup>, la Compagnie Zavertsi, les frères Kraft, la Compagnie commerciale et industrielle, la Compagnie de l'Asie centrale, la Compagnie du commerce et de l'industrie dans la Perse et dans

l'Asie centrale, la maison Knop, la Compagnie Vladimir Alexeïew, la Compagnie de la manufacture de Iaroslav, etc.

Comme toutes les villes de la région, Andidjan est formée de deux villes juxtaposées : la vieille ville, qui est indigène, et la ville neuve, qui est russe. La ville russe est toute récente et a été développée quand, il y a cinq ans, la tête de ligne du Transcaspien a été poussée jusque-là. C'est la ville officielle, composée d'environ 150 maisons, casernes, hôpital militaire, hôpital municipal, celui-ci très bien installé, bureau de poste et de télégraphe, école municipale de garçons et de filles, églises, bâtiments de l'administration du district, etc., et en outre quelques fabriques.

La ville indigène se composait, comme toutes celles de Turkestan, de maisons de terre, pour la plupart petites et basses, n'ayant qu'un étage, et interrompues par des bazars.

Le 16 décembre, vers 9 heures et demie du matin, une secousse très violente de tremblement de terre, bouleversa complètement la ville, en causant plusieurs centaines de morts, en renversant 15.000 maisons, et en bousculant la voie ferrée jusqu'à la station de Fedtchenko. — Le tremblement de terre fut très nettement senti jusqu'à Marglan, où deux secousses se produisirent, l'une à 9 h. 46, l'autre à 10 heures et demie. Il se fit sentir plus loin encore dans tout le Fergana, à Tachkent, à Samarkand, et jusqu'à Boukhara.

Voici le début du rapport officiel (1) du général Ivanov, commandant les troupes à Samarkand : « Le 4 (17) décembre au matin, ayant reçu à Samarkand la nouvelle du tremblement de terre qui s'était produit le 3 à Andidjan, je me dirigeai sur le lieu de la catastrophe, où j'arrivai le 5 au petit jour. Le retard à la station de Fetchenko, par suite de l'altération de la voie pendant les 5 ou 6 dernières verstes, l'épais brouillard qui ne permettait pas de voir à cent pas devant soi, la marche prudente du convoi avec des coups de sifflet perpétuels, la vue, jusqu'à Andidjan, d'enclos détruits et de maisonnettes renversées, tout cela donnait déjà de noires pensées. Mais je n'aurais pas pu imaginer le terrible tableau de destruction totale que présentaient la station et la ville. La vue d'une foule d'hommes encore bouleversés, la tête enveloppée, la figure et les mains tuméfiées et ensanglantées, parlait des minutes cruelles qu'ils avaient vécues. Plus cruelle encore pour l'âme était la mort des victimes du tremblement de terre, de l'inspecteur du lazaret Alexandrof, du lieutenant Herzoulin, du soldat Michel Egief et de deux enfants... »

Dès le premier jour la garnison avait montré de l'énergie et du dévouement. Les soldats, en même temps qu'ils faisaient les premiers travaux de déblai, lesquels permettaient le fonctionnement des services publics, construisaient activement des baraquements. Le 9, les services postaux avaient pu recommencer. En quelques jours les baraquements des officiers et sous-officiers étaient ter-

(1) Bulletin de juin 1902, p. 259.

(1) Je traduis sur le texte russe, qui est daté du 17-30 décembre.

minés. On ignore naturellement l'étendue des pertes. On ne connaît même pas encore le chiffre exact des morts.

**La situation en Mandchourie.** — Le double mouvement caractéristique de la situation présente en Mandchourie se poursuit avec une parfaite régularité : c'est d'une part l'abandon officiel du pays par les Russes, et d'autre part, et simultanément, sa russification. Il serait fastidieux de suivre dans le détail ces deux opérations parallèles et contradictoires, qui aboutissent en fin de compte à un établissement inébranlable de la domination moscovite sur territoire chinois. Nous étudierons d'ailleurs prochainement ces faits en détail. Mais voici deux dépêches caractéristiques et qui font bien comprendre ce qui se passe.

Une dépêche de Moukden, du 3 janvier, annonce que la remise des bâtiments impériaux aux autorités chinoises a commencé.

L'opération se poursuit avec un sérieux et une conscience incomparables. Et on peut dire que l'évacuation est absolue. Car les Russes enlèvent jusqu'à leurs morts ! Une dépêche du 12 janvier annonce que les corps qui ont été tués ou qui sont morts pendant l'occupation russe ont été solennellement enlevés et transférés dans le voisinage de la station, qui, ne l'oublions pas, continue à être confiée à la garde des Russes, en vertu de la convention Cassini.

Mais ce même jour, 12 janvier, les journaux russes annoncent aussi qu'à Kharbin, la Compagnie du chemin de fer de l'Est-Chinois (trans-mandchourien) vient de fonder une école russe pour l'étude de la langue chinoise. Cette école est gratuite pour les employés du chemin de fer ; elle a par jour deux cours de 1 h. 1/2 chacun, et qui durent de 6 heures à 9 heures du soir. Elle est naturellement dans la ville neuve, c'est-à-dire dans la ville russe. Or, de tout temps, les Russes se sont grandement préoccupés de faire étudier chez eux les langues des peuples voisins ou annexés. Depuis plusieurs années, M. D. Pozdnœf conduisait en Mandchourie des caravanes de jeunes gens, qui y faisaient sous sa direction un voyage d'études. La fondation, très légitime d'ailleurs de l'école de Kharbin, est visiblement dans la même tradition. Elle sera un excellent instrument de colonisation.

## TURQUIE

**Le nouveau Grand Vizir.** — Saïd Pacha, le Grand Vizir nommé le 17 novembre 1901, en remplacement de Kalil Rifaat Pacha, vient de donner sa démission. On se rappelle que son arrivée aux affaires causa quelque surprise aux cercles les mieux informés. Son départ serait, aujourd'hui, le résultat de dissentiments déjà anciens avec le Sultan et la Porte. C'est Férid Pacha qui hérite de la haute situation laissée ainsi vacante.

Ce changement ne laisse pas d'avoir quelque importance à l'heure actuelle, en raison surtout des graves difficultés qui viennent de naître en Macédoine. Saïd Pacha passait pour hostile à l'intervention étrangère dans les affaires intérieures de la Turquie, et aux réformes imposées à l'Empire par le concert européen. Toutefois, sa nomination avait été favorablement accueillie par les Anglais, auprès desquels il avait trouvé un refuge lors de la disgrâce qu'il avait éprouvée en 1895, et qui se croyaient, par là même, des droits à sa reconnaissance.

Férid Pacha, de son côté, le nouveau Grand Vizir, était président de la commission des réformes macédoniennes. Faut-il chercher dans ce fait une garantie pour la solution pacifique et rapide du conflit qui menace les Balkans, et que l'application immédiate de réformes écarterait, au moins pour quelque temps ? Un très prochain avenir le dira.

Mais on ne saurait oublier que le caractère personnel de la politique du sultan Abdul-Hamid enlève à des prévisions de ce genre la valeur qu'elles paraîtraient devoir tenir d'un choix aussi important.

**Les Algériens en Turquie.** — L'Agence *Havas* a reçu de Constantinople la correspondance suivante que nous croyons devoir reproduire :

Il serait regrettable qu'on laissât inaperçus certains faits qui intéressent très particulièrement la France et sa politique en Orient.

On sait qu'aujourd'hui plus de 30.000 Algériens sont établis en Syrie, en Palestine et en Tripolitaine.

Mais il paraît qu'en ce moment ces émigrés sont loin d'être satisfaits. Ils ont, il y a déjà quelques mois, adressé au Sultan une requête collective contenant sept réclamations ou desiderata. De la réponse qu'ils attendent dépendra leur attitude future envers l'autorité ottomane.

Or, ce qui donne une importance particulière à cette démarche, c'est que les fils d'Abd-el-Kader les plus en vue, ceux qui exercent sur leurs compatriotes une influence incontestable, partagent leurs idées. Mais, comme ils sont actuellement généraux de division, aides de camp de Sa Majesté, membres de la haute commission d'inspection militaire, les émirs Mehemed pacha et Muhieddin pacha se trouvent dans une situation délicate et qui peut influencer sur leurs destinées futures.

Les réclamations auxquelles ils s'associent sont les suivantes :

Prolongation de vingt ans de l'exonération du service militaire ;

Confirmation du privilège d'après lequel la famille de feu l'émir Abd-el-Kader et ses parents et alliés à tous les degrés sont affranchis de toute obligation pareille ;

Reversibilité sur leurs enfants des traitements alloués aux fils dudit émir Mehemed pacha et Muhieddin pacha, en contre-valeur de la pension qui leur était servie autrefois par le gouvernement français ;

Promotion en grade pour tous les chefs des émigrés qui ont déjà des grades dans la hiérarchie administrative ottomane ;

Concessions de terrains à ceux des émigrés qui n'en ont pas encore ;

Création d'un régiment de cavalerie et d'un corps de gendarmerie recrutés parmi les émigrés, au moyen d'engagements volontaires ;

Paiement régulier des appointements qui leur sont alloués.

Ces demandes peuvent paraître excessives, mais il ne faut pas oublier qu'elles sont la conséquence de promesses constituant pour ces Arabes, venus en Turquie sur l'invitation du Sultan lui-même, un droit moral auquel ils ne renonceront pas aisément.

Leur offre de former deux régiments prouve d'ailleurs l'importance numérique d'un élément de population dont on ne parle guère, mais qui, à un moment donné, pour rait rendre de grands services à la Turquie ou lui créer de sérieux embarras.

Jusqu'ici le Sultan n'a point répondu à cette pétition des Algériens, qui écrivent lettre sur lettre à leurs chefs nationaux, les deux émirs susnommés, pour les presser d'agir auprès du gouvernement impérial.

Il ne faut donc pas s'étonner si, dans de pareilles conditions, ils songent à revenir à la France et se préoccupent des moyens à employer pour y retrouver une situation honorable.

Les réclamations de ces Algériens émigrés, ainsi que le dit le correspondant de l'*Agence Havas*, sont peut-être excessives. Il ne nous appartient pas de les apprécier, une fois pour toutes, en quelque sorte, au pied levé. Mais quelles qu'elles soient, il y a lieu d'attirer sur elles l'attention du gouvernement français. Nous nous réservons d'y revenir.

## ASIE ANGLAISE

**Le durbar de Delhi.** — Le durbar dans lequel le roi Edouard VII a été, le 1<sup>er</sup> janvier, proclamé solennellement empereur de l'Inde, vient de fournir à l'orgueil et aux sentiments de vanité nationale, que l'impérialisme a développés chez nos voisins d'outre-Manche à un si haut degré, une occasion nouvelle de se manifester.

Tout contribuait, il faut bien le reconnaître, à faire de cette cérémonie une apothéose de la puissance et du nom anglais. Autour du vice roi de l'Inde se pressaient, aux côtés du duc de Connaught, frère du roi, et des hauts fonctionnaires de l'empire anglo-indien, tous les chefs et souverains indigènes, auxquels l'Angleterre a su habilement laisser une si large part d'autorité et qui jouent encore aujourd'hui un si grand rôle dans la vie politique de l'Inde. Quarante mille hommes de troupe, sous les ordres de lord Kitchener de Khartoum, représentaient l'armée des Indes et comme pour rappeler aux hôtes du vice-roi que cet immense empire connut des heures d'angoisse et de tristesse, 600 vétérans, derniers survivants des soldats qui prirent part à la lutte contre l'insurrection de 1857, occupaient des places d'honneur dans le grand amphithéâtre où s'accomplit comme le second sacre du roi Edouard.

Sachant combien les Orientaux sont sensibles à l'éclat des solennités publiques, lord Curzon, qui joint à des qualités exceptionnelles d'administrateur un goût particulier du cérémonial et

de l'apparat, n'avait rien négligé de ce qui pouvait contribuer, en rehaussant le prestige du gouverneur général, à affirmer aux yeux des populations qu'il administre l'étendue et la durée de la puissance britannique.

Dans le discours qu'il prononça le 1<sup>er</sup> janvier, après que le héraut eût fini de lire la proclamation de l'empereur-roi, lord Curzon sut fort bien mettre en relief ce qu'il y avait d'exceptionnel dans la cérémonie de ce jour :

« En aucun autre endroit du monde, dit-il, un tel spectacle ne serait possible. Plus de cent souverains ou chefs d'Etats différents qui règnent sur plus de 60 millions d'êtres humains et dont les territoires s'étendent sur plus de 55 degrés de longitude, sont venus ici affirmer leur attachement à leur souverain commun... Les représentants des diverses classes de la société indienne qui m'entourent, fonctionnaires de nos fonctionnaires, peuvent se dire les porte-paroles de 230.000 000 d'hommes. Par la pensée, et d'une façon plus effective, par leurs chefs et leurs mandataires en personne, près d'un cinquième de l'humanité tout entière se trouve ainsi représenté ici. » Le Tsar lui-même, faisait observer le *Times* à cette occasion, n'eût pas pu réunir une pareille assemblée.

On n'aurait pas compris que, dans un discours prononcé dans des circonstances aussi solennelles, lord Curzon n'ait pas fait l'apologie de la domination anglaise et n'ait pas insisté sur les bienfaits que cette domination a apportés à l'Inde.

« Pour la grande majorité des habitants de l'Inde, disait-il, le gouvernement du roi signifie la disparition de l'invasion et de l'anarchie; aux uns il a garanti leurs droits et leurs privilèges, aux autres il fournit, et dans une mesure de plus en plus large, des situations honorables et des emplois; à tous il s'efforce de donner une justice égale, un abri contre l'oppression et les joies de la paix et de la sécurité. »

Ce n'est évidemment pas dans les paroles du vice-roi qu'il faudrait chercher une appréciation impartiale des avantages et des inconvénients qu'entraîne, pour l'immense domaine que l'Angleterre s'est acquis en Asie, l'administration britannique. Il serait cependant injuste de nier qu'il y ait dans cette peinture un peu idyllique une large part de vérité, qu'en assurant aux populations de l'Inde — si variées et parfois si étrangères les uns aux autres — la sécurité du lendemain et la paix intérieure, en mettant fin au régime d'anarchie et de despotisme qui était celui de la plupart des Etats indigènes avant l'arrivée des Européens, le règne de la Grande-Bretagne ait été en définitive une bonne fortune pour la plus importante de ses colonies.

C'est par le défilé, devant lord Curzon, des 98 chefs qui étaient venus de tous les points de l'empire anglo-indien apporter au vice-roi l'hommage de leur loyalisme, que prit fin le durbar du 1<sup>er</sup> janvier. Chefs des dynasties radjpoutes qui prétendent descendre de la Lune et du Soleil, princes hindous, chefs mahrattes, sikhs, musulmans, mon-

tagnards du Belouchistan, du Kashmir et du Chitral, chefs birmans et chans, passèrent successivement devant le gouverneur général, conduits par le plus puissant d'entre eux, Sa Hautesse le Nizam d'Haïderabad, prince et chef du Deccan, descendant d'Abou Bekre, premier kalife et successeur de Mahomet. Ils furent vraiment les héros de la fête, à laquelle ils donnèrent, par la richesse de leurs costumes, le nombre et la variété de leurs suites, un caractère d'imposante grandeur et d'incomparable éclat.

La cérémonie proprement dite du durbar était ainsi terminée, mais les fêtes dont il était l'occasion durèrent encore plusieurs jours. Le soir du 1<sup>er</sup> janvier il y eut un grand banquet. Quelques jours après, une revue des escortes particulières des princes indigènes, une revue des troupes anglo-indiennes, enfin de nombreux exercices de sport, des concours de polo, des matches, de football, pour lesquels se passionnèrent des milliers d'Anglo-Saxons qui, des diverses régions de l'Inde, au nom de la mère-patrie, étaient venus à Delhi pour assister à la proclamation de leur roi bien-aimé.

## PERSE

### L'Angleterre et la Russie en Asie centrale

— Un assez léger incident de frontière, survenu ces temps derniers entre la Perse et l'Afghanistan, vient de fournir aux journaux russes et anglais une occasion nouvelle d'affirmer les droits de leurs pays respectifs et de déplorer les progrès que le pays adverse fait chaque jour en Asie centrale.

Lorsque, en 1871, la frontière fut déterminée entre la Perse et l'Afghanistan, il fut décidé que le Seistan serait divisé entre les deux pays, et la rivière Helmund fut choisie pour servir de limite entre les deux parties de la région ainsi morcelée. Les commissaires de 1872 s'étaient attachés à fixer la frontière de telle sorte que la portion afghane et la portion persane du Seistan pussent jouir également des bienfaits qu'apporte avec elle l'eau de l'Helmund. En général le débit de la rivière est suffisant pour donner satisfaction à ses riverains, tant Afghans que Persans, et l'harmonie règne entre les populations des deux rives. Les rigueurs de l'été de 1902 sont venues troubler cette paix. Une sécheresse exceptionnelle ayant réduit presque à zéro le cours de l'Helmund, les Persans s'imaginèrent de faire remonter aux Afghans la responsabilité de la disette d'eau dont souffraient leurs champs, et des difficultés se produisirent entre les habitants des deux côtés de la frontière.

Il est fort probable que ces difficultés auraient pris fin d'elles-mêmes à la saison des pluies et qu'elles seraient même passées inaperçues si les Anglais n'avaient voulu prendre au sérieux ce rôle, auquel ils tiennent tant, de protecteurs de l'Afghanistan. Ils résolurent donc d'intervenir

dans la querelle et annoncèrent l'envoi sur le lieu des débats d'une commission spéciale. Celle-ci, qui est placée sous les ordres du major Mac-Mahon, comprend avec ce dernier deux officiers anglais, deux attachés indigènes et un médecin. Elle sera accompagnée d'une escorte composée d'un détachement d'infanterie, d'un détachement de cavalerie et d'une section d'artillerie (Maxim) : le convoi pour le transport des bagages et des approvisionnements — ceux-ci calculés pour six mois — ne réunira pas moins de 1.500 chameaux et 400 mules. Cette petite colonne qui ressemble un peu à un corps expéditionnaire, sous ses apparences de mission d'études, a dû quitter Quetta où elle avait été formée, dans le courant de décembre.

Quelle est au juste la portée de la mission Mac-Mahon, quelle action son chef est-il chargé par son gouvernement d'exercer au Seistan? C'est ce qu'il est difficile d'indiquer, le cabinet de Londres ayant naturellement observé la plus grande réserve sur ce point. Mais le départ de cette mission a préoccupé, on le conçoit, la presse russe dont l'un des principaux organes, le *Novoié Vremia*, attirait récemment l'attention de ses compatriotes sur les nouvelles menées de l'Angleterre en Asie centrale.

Que le major Mac-Mahon se rende au Seistan en qualité de champion des intérêts afghans ou seulement en qualité d'arbitre, disait le journal de Saint-Pétersbourg, le seul fait de son départ pour la région où se sont produits les incidents que nous avons relatés ci-dessus, doit suffire à émouvoir la Russie. Dans le premier cas, en effet, si l'Angleterre prend ouvertement le parti des Afghans, il est indispensable que la Russie prenne en mains le parti de la Perse afin de contre-balancer la supériorité que donnerait aux sujets de l'émir de Caboul l'appui de la Grande-Bretagne. Dans le second cas, si le major Mac-Mahon n'a pour mission que de régler, par un arbitrage, le différend survenu sur les rives de l'Helmund, il est à craindre que le représentant de l'Angleterre ne solutionne le conflit dans le sens le plus favorable aux Afghans et de façon à diminuer les avantages que le Seistan persan retire de la rivière.

L'avenir dira si ces craintes sont toutes fondées et si l'incident du Seistan est appelé à rendre plus aiguë la compétition entre l'Angleterre et la Russie dont la Perse est le théâtre depuis pas mal d'années déjà. Mais il n'en pas moins vrai que le gouvernement du tsar a d'excellentes raisons de surveiller les agissements de la Grande-Bretagne dans cette partie de l'Asie. L'empire anglo-indien a, en effet, de trop gros intérêts à empêcher la Russie de pousser plus avant les succès qu'elle a déjà obtenus dans les domaines du chah pour que lord Curzon ne saisisse avec empressement toutes les occasions qui peuvent s'offrir de rétablir au Seistan le prestige un peu compromis, croyons-nous, du nom anglais.

## NOMINATIONS OFFICIELLES

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur est accordé à M. Pierangeli, *vice-consul* de Belgique à Bastia;

A M. James Lewis, *vice-consul* de S. M. Britannique à Grenoble;

A M. Robert Johnson, *vice-consul* d'Angleterre à Amiens.

### MINISTÈRE DES FINANCES

M. de Colomb (E.-J.-A.) est nommé trésorier payeur du Tonkin.

### MINISTÈRE DE LA GUERRE

#### TROUPES MÉTROPOLITAINES

##### INFANTERIE

**Indo-Chine.** — M. le *capit.* Greil, détaché au gouvern. général, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

##### ARTILLERIE

**Indo-Chine.** — M. le *capit.* Reübel en service en Indo-Chine, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

##### GENDARMERIE

**Nouvelle-Calédonie.** — M. Rentz, *lieut.* à la comp. de la colonie, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

#### TROUPES COLONIALES

##### ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

**Indo-Chine.** — M. le *gén. de brig.* Piel est nommé au command. de l'artillerie à Hanoï.

M. le *commiss. ppal de 1<sup>re</sup> cl.* Mathis, chef des services administ. de l'Indo-Chine, est nommé *commiss. général.*

##### INFANTERIE

**Chine.** — Les *sous-lieut.* dont les noms suivent sont désig. pour servir :

M. Hennon, au 17<sup>e</sup> rég.; M. Texier, au 18<sup>e</sup> rég. et M. Bruyère, au 16<sup>e</sup> rég.

**Indo-Chine.** — M. le *capit.* Frantz est désig. pour servir à l'état-major des troupes de l'Indo-Chine.

**Cochinchine.** — M. le *capit.* Feist est désig. pour servir en qualité d'offic. d'ordonn. auprès de M. le général de Beylié.

Sont désig. pour servir en Cochinchine :  
MM. le *chef de bataill.* Grimaud; le *capit.* Monziols; les *lieut.* Desmoulin-Baron, Julien et Veillat; les *sous-lieut.* Grégoire, Gilquin, Chauflin et Fouques.

**Tonkin.** — M. le *capit.* Ibos, de l'état-maj. part. au Tonkin est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

MM. les *capit.* Garde et Gérénte, du 4<sup>e</sup> tonkinois, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Sont désig. pour servir au Tonkin :  
MM. le *chef de bataill.* Puyperoux; les *capit.* Civet, Miolle, Irigaray, Gaillard et du Réau; les *lieut.* Pierre, Badin, Péri et Fagot; les *sous-lieut.* Charbonnier, Bailly, Jourdy et Frech.

**Nouvelle-Calédonie.** — M. le *capit.* Reboul, en service au bataill. de la colonie, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. le *lieut.* Bertrand est désig. pour servir au bataill. de la colonie.

##### ARTILLERIE

**Cochinchine.** — M. le *chef d'escad.* Barbier, de la direct. d'artill., et M. le *capit.* Chérier, du rég. de la Cochinchine, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

**Tonkin.** — M. le *capit.* Gelin est désig. pour servir à la brigade de réserve au Tonkin, comme adjoint au colonel command. l'artillerie.

M. le *capit.* Petiot, en service au Tonkin, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

##### Officiers d'administration.

**Indo-Chine.** — MM. les *offic. d'admin. de 2<sup>e</sup> cl.* Igert et Mayot, sont désig. pour servir aux travaux du Mékong.

**Tonkin.** — M. l'*offic. d'admin. de 2<sup>e</sup> cl.* Choiselat est désig. pour servir au Tonkin.

M. Dusséré, *offic. d'admin.* à la direct. d'artill. du Tonkin, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

**Nouvelle-Calédonie.** — M. Dumas, *offic. d'admin.* à la direct. d'artill. de la Nouvelle-Calédonie, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

#### CORPS DU COMMISSARIAT

**Indo-Chine.** — M. le *commiss. de 1<sup>re</sup> cl.* Haffner est nommé *commiss. de l'inscription maritime* en Cochinchine.

#### SERVICE DE SANTÉ

**Inde.** — M. le *med. aide-maj.* Maratray est désig. pour servir dans l'Inde française.

**Indo-Chine.** — Sont désig. pour servir en Indo-Chine :

M. le *med. ppal de 2<sup>e</sup> cl.* Laurent, le *med.-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Dumas, le *med.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Lafaurie et les *med. aides-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Girard, Léger, Bernoud, Meslin, Hermant, Sarrailhé, Gensollen, Sallet, Philippe et Vincent.

**Tonkin.** — MM. le *med. maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Guérin et le *med.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Bouyssou, en service au Tonkin, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine au Tonkin :

MM. les *med.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Nielsen, Mathis et Rey; les *med. aides-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Margerie, Brachet, Martin et Guichoux; le *pharm. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Boissière.

M. le *pharm.-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Loste est désig. pour l'hôpital de Haïphong.

**Cochinchine.** — M. le *med. ppal de 2<sup>e</sup> cl.* Brou-Duclaud est nommé directeur par intérim du service de santé de la Cochinchine.

M. le *pharm.-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Pluchon est désig. pour l'hôpital de Saïgon.

**Nouvelle-Calédonie.** — M. le *med.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Audibert est désig. pour servir à la léproserie des îles Belep.

### MINISTÈRE DE LA MARINE

#### ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

**Atlantique.** — M. le *lieut. de vaiss.* Talon est désig. pour embarq. sur le *Troude*.

**Mers d'Orient.** — M. le *capit. de vaiss.* Poideloué est nommé au command. du *Montcalm*.

M. le *capit. de frégate* Lallemand de Driésen est désig. pour embarq. comme second sur le *Montcalm*.

Sont désig. pour faire partie de l'état-major de M. le contre-amiral Le Do. à bord du *Montcalm*.

En qualité de chef d'état-maj., M. le *capit. de frégate* Jourden; En qualité d'aide de camp, M. le *lieut. de vaiss.* Abaquesné de Parfouru;

En qualité de mécanicien de division, M. le *mécan. en chef* Pacaud;

En qualité d'aumônier de division, M. l'*abbé* Manse;

En qualité de commissaire de division, M. le *commiss. ppal* Flandrin;

En qualité de médecin de division, M. le *med. en chef de 2<sup>e</sup> cl.* Léo.

Sont désig. pour embarq. sur le *Montcalm* :

MM. les *lieut. de vaiss.* Catiche-Junca, Latron et le *mécanic. ppal de 1<sup>re</sup> cl.* Geay.

MM. les *enseig. de vaiss.* Le Mée, Millot, Litré, Pertus et l'*aspir. de 1<sup>re</sup> cl.* Thibaudier sont désig. pour faire partie de la mission hydrographique à bord du *Bengali*.

M. le *mécanic. inspect.* Perruisse est désig. pour les fonctions de mécanicien de l'escadre d'Extrême-Orient.

**Cochinchine.** — M. le *capit. de frégate* Testu de Balincourt est nommé au command. du *Styx* à Saïgon;

MM. les *enseig. de vaiss.* Le Mée et Henry sont désig. pour embarq. sur le *Takou* à Saïgon,

#### SERVICE DE SANTÉ

**Tonkin.** — M. le *med. de 2<sup>e</sup> cl.* Brugère est désig. pour embarq. sur l'*Estoc*, station locale d'Annam et Tonkin.

#### CORPS DU COMMISSARIAT

**Mers d'Orient.** — M. le *commiss. en chef de 1<sup>re</sup> cl.* Mauceron est nommé *commiss. de l'escadre d'Extrême-Orient*.

M. le *commiss. de 1<sup>re</sup> cl.* Granier est désig. pour servir dans la force navale des mers d'Orient.

M. le *commiss. de 2<sup>e</sup> cl.* Fourgous est désig. pour embarq. sur la *Surprise*.

### MINISTÈRE DES COLONIES

M. Bonhoure (Louis-Alphonse), gouverneur de 3<sup>e</sup> cl. des colonies, gouvern. de la Côte française des Somalis, a été nommé gouvern. de 2<sup>e</sup> cl. des colonies.

M. de Bréchade (Gabriel), a été nommé, pour une période de deux années, membre suppléant du conseil privé de la Nouvelle-Calédonie.

M. Bravard est nommé directeur de l'administration pénitentiaire à la Nouvelle-Calédonie.

## Bibliographie

## L'œuvre de la mission Pavie.

I. — M. LEFÈVRE-PONTALIS DANS LE HAUT-LAOS.

Le bulletin de mai (n° 13) a donné sur « le partage du Haut-Mékong entre les Anglais et les Français » une étude d'ensemble. Elle peut servir de compte rendu sommaire à l'œuvre de la mission Pavie.

Les résultats de cette mission seront consignés dans 10 volumes dont 5 ont paru (1).

La superficie du territoire exploré est de 675.000 kilomètres carrés et le développement des itinéraires est de plus de 30.000 kilomètres. Les travaux durèrent de 1879 à 1895, c'est-à-dire dix-sept ans. A M. Pavie furent adjoints quarante collaborateurs dont dix sont morts à la peine.

Si l'on joint à ces travaux ceux de la mission de Lagrée-Garnier, les travaux hydrographiques sur le Mékong, les résultats de la mission Dutreuil de Rhins et Grenard, de la mission Lyonnaise, de M. Ad. Leclère, du prince Henri d'Orléans, de Marcel Monnier, de Bonin, après Harmand, Néis, Aymonier, etc., on constatera que, depuis trente-cinq ans, aucune autre nation n'a égalé la France en travaux de valeur dans toute cette partie de l'Asie. Nous avons été les premiers et les seuls à la peine. D'autres sont venus sur le tard prendre part au profit.

Après avoir exploré la région entre Luang-prabang et l'Annam-Tonkin, nous allons pénétrer dans le Xieng-hong, les Sipsong-panna et le Muong-sing. Le cinquième volume, en effet, retrace les voyages accomplis dans le Haut-Laos et sur les frontières de Birmanie et de Chine par M. Pierre Lefèvre-Pontalis. L'ouvrage est orné de 8 cartes, de 137 illustrations et du portrait de l'auteur.

L'introduction est du chef de la mission.

Quel habile metteur en scène que M. Pavie ! Comme il sait composer un tableau vivant, parlant ! Quelle heureuse fortune pour un jeune membre d'une mission d'être présenté par un maître du pinceau, qui met en relief, sous les plus séduisantes couleurs, le caractère, le type et la valeur de son sujet.

Devinez comment il nous le présente ? Dans une séance de musique de chambre, par des artistes cambodgiens improvisés, en présence du maestro Saint-Saëns qui, lui aussi, allait se faire indo-chinois et achever Hamlet à Poulo Condor !

Et puis, c'est le récit d'un drame littéraire cambodgien, Méa Yeung, pour se reposer des scènes dramatiques vécues pendant l'exploration du Laos, les dangers de mort courus ensemble dans les rapides du Mékong, la séparation de la famille du nouveau voyageur (2) et enfin son éloge justifié après trente-sept mois de collaboration.

Mais ce qu'il faut surtout recommander à tous ceux qui songent à des voyages, des explorations, des missions bien préparées, bien conduites, rationnelles et fécondes, c'est la leçon de choses vécues que contient le journal de marche.

Et M. Pavie se met à écrire à Paris, comme il l'eût fait à sa dernière étape en forêt laotienne, un dithyrambe raisonné sur son « cher journal » ! C'est le chant final du triomphe des obstacles vaincus, la joie intense des résultats acquis, le cri de la conscience satisfaite du devoir accompli, le bonheur d'avoir travaillé avec succès pour faire les peuples meilleurs, pour leur apporter plus de bien-être moral et matériel et d'avoir conquis, par la jus-

(1) Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.

(2) Nous avons exprimé, dans notre Bulletin n° 2 de mai 1901, nos regrets de la mort de M. Am. Lefèvre-Pontalis, père de l'explorateur. Il était membre de notre comité dans lequel son décès a laissé un vide, comme dans la société française où il s'était acquis par ses labeurs tant de respectueuses sympathies.

tice et la bonté, par la pacification, ces populations à la France. Plus que le style, ces notes au jour le jour, c'est l'homme. Elles nous font connaître non seulement sa vie, ses aventures ; mais son caractère, ses sentiments, sa conduite, ses plans, ses méthodes et enfin son succès. Ce « journal de marche » est un modèle à méditer pour tous les jeunes gens qui se lanceront dans la carrière coloniale ou diplomatique. Ils y puiseraient « la ferveur de l'adepte entraîné vers l'apostolat ».

La première campagne de M. Lefèvre-Pontalis, d'avril à juin 1891, comprend le parcours du Mékong à Hanoï à travers les Sipsong-panna (Xieng-hong) et les Sipsong-chuthai (Dien-bienphu, Lai-chau) avec retour à Hanoï (avril-juin 1891). La seconde comprend les régions entre Luang-prabang, le Tonkin, la Birmanie et la Chine (de juin 1894 à mars 1895).

Le premier voyage a pour but l'exploration du pays du thé : Ipang et Ban-roi.

Ce thé se vend sur place de 7 à 10 piastres les 60 kilos. Il faut 68 galettes pour un picul (60 kilos).

De là, on revint à Lai-chan, en mai, au moment où les forêts laotiennes sont ornées des fleurs des plus belles orchidées. Ce poste venait de recevoir la visite de lord Lamington qui, ayant visité le Siam, le Haut-Laos et notre Indo-Chine, demandait, le 13 mai dernier, au Parlement quand on nous ferait évacuer Chantaboun ?

Nous revoici à Luang-prabang et avec quel enthousiasme ! Pays des fleurs et des coquetteries féminines, des pagodes et des marchandes de sourires, des fêtes religieuses et des cours d'amour.

Dès 1894, les Siamois intervenaient pour entraver les effets de notre traité de 1893.

De là, nous passons à Xieng-khong le pays des saphirs, et nous assistons à l'installation de l'agence commerciale confiée à l'habile M. Macey (1). Ces agences ont disparu depuis et ce fut une grande faute ; car les Siamois sont revenus, au mépris du traité, mettre le pays en coupe réglée et il faut les en déloger. Ils ont commencé par installer de soi-disant agents des postes, puis vinrent des commissaires avec des troupes dans leur voisinage.

Nous pénétrons ensuite dans le Muong-pou-kha, pays des Khas Kouen, des Khas Mouk, des Khas Younes, puis chez les Lus jusqu'à Dien-bien-phu et Lai-chau. Là nous renouons connaissance avec le fameux Déo Vantri et ses parents qui ont joué un si grand rôle dans la mission Pavie et dans la pacification du pays occupé par nous.

Passant dans le bassin du Nam-hou, nous y constatons l'action efficace de M. Garanger. Il a été prématurément enlevé en rentrant à Paris. Nous devons à sa mémoire l'hommage le plus justifié et le plus sympathique.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1895, M. Lefèvre-Pontalis se dirige de Muong-hay, région qui doit sa prospérité aux puits de sel, vers Muong-sing, en achevant le levé de la route laotienne de Muong-lé au Mékong et au Ménam d'une part, la partie d'Isa au fleuve Rouge devant être peu après reliée à cette voie fluviale par le prince Henri d'Orléans. Nous ne saurions passer le nom illustre de cet explorateur, mort en Indo-Chine, sans un salut de respectueuse admiration et de cordial souvenir.

La commission anglaise était arrivée, ainsi que la commission française, à Muong-sing, sur les confins du Laos et de la Birmanie. La région nous appartenait depuis le traité de 1893. Les habitants fuyaient devant les tentatives anglaises et réclamaient notre protection.

C'est une bien curieuse photographie, un document historique suggestif, qui nous fait voir réunis sur ce point, M. et Mme Scott, M. le colonel Woodthorpe, les fonctionnaires, officiers et docteur anglais d'une part ; M. Pavie,

(1) Qui fut attaqué plus tard par les Siamois à Kentas, district où se trouvent les tombeaux des rois du Luang-Prabang et que l'on veut rétrocéder illégalement aux Siamois.

M. Lefèvre-Pontalis, le D<sup>r</sup> Lefèvre et les officiers français, d'autre part, et autour d'eux les Gourkhas, les Sikhs, les Annamites, les Mafous, les Thaïs.

Mme Scott succomba aux fatigues du voyage, ainsi que le capitaine Rivière. On voit combien ces explorations de l'Indo-Chine ont coûté d'existences précieuses. Il en fut de même du colonel Woodthorpe, chef du service topographique anglais.

Et tout cela pour la constitution d'un Etat tampon imaginaire et suspect, auquel il fallut bien renoncer.

Muong-sing nous fut restitué par les Anglais après la convention de 1896, si avantageuse à nos adversaires. La France restait maîtresse de toute la rive gauche du Mékong, Notre drapeau flottait à Tang-ho et pouvait se montrer au delà.

On avait constaté que le bassin du Haut-Mékong abondait en produits appréciables : saphirs, or, cuivre argentifère, le fer, parmi les métaux; le coton, la cire, la soie, le sel, le thé pour les échanges. Les relations de voisinage devaient être amicales. On espérait même éviter toute installation de troupes dans ces parages. La conclusion de l'œuvre de la mission est digne du but poursuivi par la France, c'est-à-dire que « notre intervention fut accueillie avec satisfaction et joie par les populations laotiennes ». Notre devoir est d'agir de telle sorte que rien ne vienne atténuer cette satisfaction, provoquer des désordres. Tous nos efforts doivent tendre à préparer et à développer la prospérité morale et matérielle de ces nombreuses et diverses populations, qui sont non pas sous notre *protectorat*, comme on a pu le croire à tort, mais parfaitement et directement françaises. Le projet de traité actuel ne saurait aliéner ni leurs territoires, ni leurs personnes au profit des Siamois.

## II. — DANS L'ANNAM CENTRAL ET LE LAOS.

Le quatrième volume de la première série de l'ouvrage sur la mission Pavie comprend les voyages au centre de l'Annam et du Laos par le capitaine de Malglaive et le capitaine Rivière.

Le Tran-ninh et la région d'Ailao-Vinh et Quang-Tri, quels souvenirs réveillés ! Quelles appréhensions renouvelées ! De 1890 à 1893, pendant les travaux de la mission, on se demandait quand et comment se termineraient les usurpations des Siamois dans ces régions. La violence et la duplicité de ce gouvernement provoquent en 1893 une solution que nous tenions en nos mains et qui nous échappe.

Et c'est en 1903, au moment où une négociation boiteuse renouvelle toutes nos alarmes pour l'avenir qu'il nous faut parcourir ces pages, revivre ces temps troublés et redire quelle somme prodigieuse de science, de labeurs, de résultats acquis a été accumulée de 1882 à 1895, en y ajoutant la mort de 12 membres de la mission sur 40, pour aboutir à... la situation présente. Mais ce sont justement ces dévouements, ces efforts, ces importants travaux qui servent de base à notre influence, de garantie à nos droits et à nos revendications, d'acheminement au succès final et nécessaire de notre cause.

Le volume débute par une introduction où, suivant son excellente méthode, M. Pavie nous présente ses collaborateurs.

Ici ce sont deux capitaines, l'un d'infanterie coloniale, de Malglaive, l'autre d'artillerie, Rivière.

M. Pavie nous montre d'abord de Malglaive auprès du général de Courcy à Hué lors du guet-apens de juillet 1885. Il y joua un rôle efficace et brillant en défendant la Légation. En 1890, il étudie les territoires du Kammon et du Tran-ninh à Vinh, puis ceux de Kemmarat à Ailao, à Dong-hoi et à Hué. Il montre les facilités de ces deux voies d'accès d'Annam au Mékong et comment les Siamois, s'en étant emparés, coupaient en deux points nos

communications intérieures entre Hanoï et Hué. C'était là un double résultat très important à tous les points de vue.

On y voit en passant comment s'exerçait sur les populations l'action des Siamois : corvées, pillages, razzias des habitants, déportations. Les soldats siamois emmenaient les *récalcitrants en les ligotant au moyen d'un rotin passé dans les muscles de leurs bras*. Les femmes étaient enlevées. De là la terreur et la haine contre les Siamois vis-à-vis desquels nous avons usé de tant de bienveillance sans résultat, malgré nos propres réclamations sur place.

Il faut lire (pages 79 à 83) les méthodes siamoises d'occuper un pays avec peu d'hommes et peu de postes. Le capitaine compare cette *gendarmerie siamoise* à nos tirailleurs et miliciens. Il conclut à la permanence du service et s'oppose au licenciement à terme de ces troupes indigènes. Il suggère pour les gradés européens une spécialisation qui en ferait ensuite d'excellents colons. Ce système éviterait les colonnes si onéreuses en hommes, en argent et en abus. Il indique ce que doivent être les officiers et surtout les commandants de cercle. Les idées exposées sont celles qu'a préconisées plus tard le colonel Lyautey. Ces données ont une importance qui s'impose à l'attention de l'Administration coloniale au point de vue civil et militaire.

En ce qui concerne les populations Pouthai, il les montre hostiles aux Siamois, désireuses d'être protégées par nous, de nous servir, puis craignant d'être lâchées par nous. Comme l'acte de 1902 donne raison aux appréhensions de 1890 pour ces honnêtes populations que nous avons appris à aimer et auxquelles nous avons de 1889 à 1892 appris à aimer le nom de la France et son drapeau !

Avec M. de Malglaive et Cogniard, le capitaine d'artillerie Rivière fut attaché à la mission en 1889. Il reconnut d'abord la région entre Vinh et Houtèn. Puis, en 1894, il accompagna à Muong-sing M. Pavie et M. Lefèvre-Pontalis. Il succomba aux fatigues de ses explorations et le 22 mai il fut inhumé à Savannakek.

M. Rivière, outre ses levés et itinéraires descriptifs, donne d'intéressants renseignements sur les Pouthai, les Pou-Euns et les Laotiens du Tran-ninh. Il releva les régions de Lakhon à Vinh.

J'eus à m'occuper en 1889 de la région du Tran-ninh et en 1892 de la région d'Ailao. J'ai publié en 1894 une notice sur ces populations (1), avec mes croquis d'itinéraires. On conçoit donc quel attrait ont pour moi ces voyages d'études, accomplis en premier lieu par des hommes d'un talent et d'une valeur hors ligne, membres de la mission Pavie.

Depuis 1894 les Siamois ont évacué ces régions ; mais ils n'y ont pas encore renvoyé les habitants déportés par eux sur la rive droite et à Bangkok. Le traité de 1893 les oblige cependant à laisser ces populations rentrer dans leurs foyers. Ces habitants ne sont pas des protégés ; ce sont des sujets *directs*. La gloire de la mission Pavie est d'avoir fait de ces vastes régions un domaine français, et tous les travaux de ces explorateurs topographes, ethnographes ont préparé, pour ces races variées à l'infini, une nouvelle ère de paix et de prospérité, à l'ombre du pavillon tricolore. Elle ne pourrait qu'être compromise si le projet du traité du 7 octobre était maintenu. L'intégrité du territoire des rois de Luang-Prabang doit être sauvegardée. La rétrocession de ses districts de la rive droite serait une illégalité et un danger comme le fait voir cet exposé.

CH. LEMIRE.

(1) *Le Laos annamite (pays des Pou-Euns et des Tiems)*, avec croquis. Challamel, éditeur (1894).

Le Gérant : A. MARTIAL.